


BIBLIOTHECA



INSTRUCTIONS THEOLOGIQUES ET MORALES, SUR L'ORAISON DOMINICALE, LA SALUTATION ANGELIQUE, LA SAINTE MESSE, ET LES AUTRES PRIERES DE L'EGLISE.

Par feu Monsieur NICOLE.



A PARIS,

Chez GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi, rue ſaint Jacques; à ſaint Proſper, & aux trois Vertus.

M. DCC. XL

Avec Approbation & Privilege du Roi.



PREFACE.

MOnſieur Nicole Auteur de ce Volume, que l'on donne au Public après ſa mort, a été viſiblement ſuſcité de Dieu dans ces derniers tems pour défendre & ſecourir l'Egliſe dans ſes différens beſoins. Il en a ſoutenu l'unité & les principaux Dogmes contre nos freres égarés. Il en a éclairci la Morale contre ceux qui en alteroient la pureté. Il a découvert les illuſions de la fauſſe piété, & a donné des regles & des principes ſûrs & inconteſtables de la véritable. Son érudition profonde & ſolide brille avec tant de netteté & d'éloquence dans tous ſes Ouvrages, que s'ils étoient d'un ſiécle plus reculé, ils le fe-

roient regarder avec juſtice comme un Pere & un Docteur de l'Egliſe. Il a écrit, comme eux, d'excellens Commentaires ſur preſque tout le Nouveau Teſtament. Il a fait des Traités de Morale ſur différens ſujets, que l'on peut appeller des chef-d'œuvres, quoique par modeſtie il ne leur ait donné que le nom d'*Eſſais*. Ses Livres de Controverſe ſont écrits avec tant de force & de lumiere, & ont eu des ſuccès ſi heureux, qu'on ne peut douter que Dieu n'ait conduit ſa plume, lorſqu'il les a compoſés. Il travailla vers la fin de ſa vie à une Théologie Morale, où il a ramaſſé en un corps, avec beaucoup d'ordre & de clarté, les vérités de la Religion ſpéculatives & morales qu'il avoit déja expliquées ſéparément dans ſes autres Ouvrages.

Le Public ayant paru très-ſatisfait de la partie de cette Théologie, qui comprend les Sacremens, & de celle que l'on a donnée enſuite qui explique le Symbole des Apôtres, il y a lieu de croire qu'il ne le ſera pas moins de celle-ci, qui contient des Inſtructions Théologiques & Morales ſur l'Oraiſon Dominicale, la Salutation Angelique, la ſainte Meſſe, & les autres Prieres de l'Egliſe. Ces matieres ſont de la derniere importance pour tous les Fidéles.

La priere étant le moyen ordinaire par lequel nous obtenons les graces qui conduiſent au ſalut, & l'Oraiſon Dominicale étant la plus excellente & la plus néceſſaire de toutes les Prieres vocales, & celle qui eſt le plus en uſage, on ne ſçauroit trop s'appliquer à tout

ce que l'Auteur en dit pour nous en donner l'intelligence, & nous mettre en état de la prononcer avec fruit.

On ne craint point de dire que l'on ne trouvera nulle part la Salutation Angelique expliquée d'une maniere plus ſolide & plus édifiante.

Dans la quatriéme Inſtruction, il explique les différentes parties de la Meſſe, & ſuggere un moyen & une méthode facile de l'entendre ſuivant l'eſprit de l'Egliſe.

Ce qu'il dit dans la cinquiéme Inſtruction de l'Office Divin eſt très-utile à tous ceux qui le récitent, & ſur-tout aux Religieuſes & à toutes les perſonnes qui n'entendent point le Latin.

La ſixiéme Inſtruction de l'Oraiſon Mentale, renferme tout ce que l'on doit ſça-

voir ſur un devoir ſi important.

Enfin après avoir découvert dans la ſeptiéme & derniere Inſtruction les défauts des Prieres pour nous les faire éviter avec ſoin, il rapporte avec beaucoup de préciſion la Doctrine de l'Egliſe ſur le culte & l'invocation des Saints. Ce qu'il en dit peut ſervir également aux Catholiques, & à ceux qui n'ont pas encore le bonheur de l'être. Et ce que l'on ne doit pas oublier de remarquer, il parle du culte & de l'invocation de la ſainte Vierge, d'une maniere qui doit couvrir de confuſion ceux qui n'en ont point eu de dire que l'Auteur ni ſes amis, n'y étoient pas favorables.

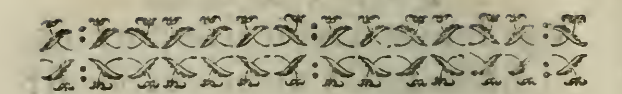


TABLE DES INSTRUCTIONS ET DES CHAPITRES

contenus en ce Volume.

PREMIERE INSTRUCTION.

De la Priere en général.

SECONDE INSTRUCTION.

De l'Oraison Dominicale.

TROISIEME INSTRUCTION.

De la Salutation Angelique.

QUATRIEME INSTRUCTION.

De la ſainte Meſſe.

CINQUIEME INSTRUCTION.

De l'Office Divin.

SIXIEME INSTRUCTION.

De l'Oraiſon Mentale.

SEPTIEME INSTRUCTION.

Des défauts des Prieres, du culte & de l'invocation des Saints, &c.

Fin de la Table.

INSTRUCTIONS



INSTRUCTIONS THEOLOGIQUES ET MORALES SUR L'ORAISON DOMINICALE, LA SALUTATION ANGELIQUE, LA SAINTE MESSE, Et les autres Prieres de l'Eglise.

PREMIERE INSTRUCTION.

De la Priere en général.

CHAPITRE PREMIER.

Que la foi nous doit conduire à la Priere.

D. QUEL est l'effet naturel que la foi doit faire sur notre esprit & sur notre cœur ?

R. Puisque c'est la foi qui nous fait regarder Dieu comme

notre unique fin & notre bonheur souverain & éternel, elle doit exciter en nous le désir de le posseder, & ce désir nous doit conduire à la recherche des moyens, qui consistent dans l'observation des Commandemens de Dieu, selon qu'il est dit dans les saints Evangiles (*a*) : *Si vous voulez entrer en la vie, gardez les Commandemens.*

Mais comme la foi nous fait connoître aussi que sans l'assistance de Dieu, & sans la grace de Jesus-Christ, nous ne sçaurions observer les Commandemens de Dieu, & que le moyen ordonné de Dieu pour obtenir cette grace est la priere ; le désir de jouir de Dieu produisant celui d'observer ses Commandemens, nous porte par une suite nécessaire à avoir recours à la priere, comme à un moyen nécessaire pour entrer dans la voie qui conduit à la vie éternelle ; & comme pour prier il faut sçavoir ce que c'est que la priere, ce même désir de posseder Dieu nous doit porter à nous en instruire.

C'est en cette maniere que plusieurs Peres de l'Eglise ont dit que la priere

(*a*) Si autem vis ad vitam ingredi, serva mandata, *Matt.* 19. 17.

est le fruit de la foi, & que la foi est la racine de la priere, parce qu'on ne prie que pour obtenir les biens que la foi propose, & qu'on n'a recours à la priere, que parce que la foi nous apprend notre foiblesse, notre impuissance, & le besoin que nous avons du secours de Dieu.

D. La foi est-elle de quelque utilité sans la priere ?

R. Ce seroit abuser de la connoissance de Dieu, que de ne désirer pas de le posseder, & ce désir ne peut être sincere, s'il ne nous conduit à la pratique des moyens nécessaires pour cela. Ainsi la foi sans la priere ne sçauroit que nous rendre plus coupables. C'est pourquoi l'Ecriture veut que nous joignions la foi avec la priere. Confessez, dit-elle (*a*), & invoquez son saint nom. C'est par cette même raison que la priere est appellée par l'Apôtre saint Jacques l'Oraison de la foi.

D. Si la foi est la source de la priere, la priere suppose la foi ; il s'ensuit donc de-là qu'on ne peut pas demander la foi à Dieu, & l'obtenir par les prieres ?

R. On n'obtient pas par la priere ce

(*a*) Oratio fidei salvabit infirmum. *Jac*. 5. 15.

dégré de foi qui fait prier ; mais on en obtient l'accroissement & l'affermissement, selon ce que dit saint Augustin (*a*) : la foi pousse l'Oraison comme son fruit, & l'Oraison obtient l'affermissement de la foi.

(*a*) Fides fundit orationem, fusa oratio etiam ipsi Fidei impetrat firmitatem. *Serm.* 37. *de verb. Dom. nunc.* 115. *de verbis Evang. Luc.*

CHAPITRE II.

Que la priere nous est commandée par le précepte d'aimer Dieu ; qu'elle est commandée à tous.

D. LA priere est-elle commandée ? *R.* Elle l'est positivement en plusieurs endroits de l'Ecriture : *Il faut toujours prier & ne se lasser point* (*a*), dit saint Luc. *Veillez & priez, afin que vous ne succombiez pas à la tentation*, dit notre Seigneur (*b*) : *Priez sans intermission*, dit l'Apôtre saint Paul (*c*).

D. Le devoir de la priere n'est-il pas enfermé dans le Commandement d'aimer Dieu ?

(*a*) Oportet semper orare & nunquam deficere, *Luc.* 18. 1.
(*b*) Vigilate & orate, ne intretis in tentationem, *Matt.* 26. 41.
(*c*) Sine intermissione orate 1. *Thess.* 5. 17.

R. Oui, ſans doute, il y eſt compris en pluſieurs manieres.

Premierement, parce que l'amour de Dieu tel qu'il eſt dans cette vie, eſt une priere; car étant éloignés de Dieu, & ayant l'ame appeſantie ſous la corruption de la chair, & recevant de continuelles bleſſures par la concupiſcence qui habite dans nos membres; il eſt impoſſible que ſi l'amour de Dieu eſt dans notre cœur, il ne porte notre ame à déſirer d'être plus unie à Dieu, & qu'il ne nous faſſe gémir de nos miſeres & de nos péchés. Or ce déſir, & ces gémiſſemens inſéparables de l'amour de Dieu dans cette vie, ſont le fonds & l'eſſence de la priere chrétienne.

Secondement, Dieu nous commande de l'aimer de tout notre cœur. Il nous commande de déſirer la parfaite juſtice, & d'éviter le péché qui nous en éloigne; & par conſéquent il nous ordonne de pratiquer le principal des moyens pour acquerir cette juſtice, & pour éviter le péché. Or la foi nous apprend que la priere eſt ce moyen principal, puiſqu'après la premiere grace que Dieu donne ſans qu'on la lui ait demandée, il n'accorde les autres ordi-

nairement qu'à ceux qui les lui demandent.

Troisiémement, Dieu par sa bonté ayant appellé les hommes au salut, & leur ayant fait connoître qu'il étoit prêt de répandre ses graces sur ceux qui les lui demanderoient ; il est clair que ce seroit mépriser les richesses de cette bonté, que de ne vouloir pas avoir recours à Dieu par la priere pour lui demander ses graces. Ainsi comme l'amour de Dieu ne peut souffrir qu'on méprise ses graces, de même il ne peut souffrir aussi qu'on néglige la priere.

D. Les péchés que l'on commet en négligeant de prier, ou en ne priant pas comme il faut, sont-ils fréquens ?

R. Ils sont si fréquens (*a*), qu'ils précedent toujours les péchés, qui font déchoir l'ame de la justice. Car l'ame ne perd la grace qu'en succombant à la tentation. Or elle ne succombe à la tentation que faute de prier comme il faut; puisqu'il est dit que quiconque demande reçoit.

(*a*) Quod si duo unanimes tantum possunt, quid si unanimitas apud omnes esset, quid si secundum pacem quam nobis Dominus dedit, universis fratribus conveniret ; jampridem de divinâ misericordiâ impetrassemus, quod petimus. *Cypr. Epist.* 8. *n.* 12.

D. Comment faut-il donc regarder la négligence à prier, & les défauts qui se mêlent dans les prieres ?

R. Il les faut regarder comme la source de la dannation, & de tous les désordres qui regnent dans le Christianisme, & même comme l'origine de la plupart des miseres temporelles, qui sont souvent de justes punitions de la négligence des Chrétiens à prier, comme Dieu en avertit saint Cyprien, par une vision.

D. La priere est-elle propre à l'état de l'homme pécheur ?

R. Oui ; car Adam dans l'état d'innocence n'avoit besoin que de remercier Dieu, & non pas de le prier (*a*) ; comme il n'avoit aucune misere, il n'étoit point obligé d'en demander la délivrance. C'est pourquoi saint Augustin dit que dans le Paradis terrestre l'homme louoit Dieu, mais qu'il ne le prioit pas, & que la priere est le cri des enfans d'Adam, pressés du poids de leurs miseres.

(*a*) In Paradiso non clamabas sed laudabas, non gemebas sed fruebaris.... gemit tibi humilitas mea, diximus esse confessionem & in laudibus non tantùm in peccatis.... quid fecisti ? peccata ; confitenti iniquitatem tuam, dimittit tibi peccata tua. *In Ps.* 29. *Enarr.* 2.

D. La priere eſt-elle commandée actuellement à tous les Chrétiens, & auſſi-bien aux gens du monde, qu'aux Eccleſiaſtiques & aux Religieux ?

R. Comme la priere eſt le moyen général d'obtenir toutes les graces de Dieu dans tous les tems de la vie, elle eſt commandée à tous ceux qui ont beſoin d'obtenir ces graces : Or les ſéculiers en ont autant beſoin que les Eccleſiaſtiques ; ils ſont attaqués d'autant & de plus de tentations, ils ne ſont donc pas moins obligés que les Eccleſiaſtiques de prier, pour obtenir la grace de ne point ſuccomber.

CHAPITRE III.

Ce que c'eſt que la Priere Chrétienne.

D. QU'eſt-ce que la Priere Chrétienne ?

R. Ce terme ſe peut prendre ou généralement, ou particulierement. Etant pris généralement, il comprend toutes les bonnes penſées de l'eſprit, qu'une ame chrétienne peut former en la préſence de Dieu ; lorſqu'elles ſont jointes avec quelques bons mouvemens de la

volonté. Dans ce ſens, s'entretenir devant Dieu de ſes grandeurs, de ſes œuvres, de ſes bienfaits, l'en louer, l'en remercier, penſer aux ſouffrances de Jeſus-Chriſt, s'en attendrir, y compatir, faire des réſolutions de ſouffrir à ſon exemple ; enfin toutes les conſiderations, affections & réſolutions qu'on peut former, ſont des prieres.

Le mot de Priere étant pris particulierement, ne comprend que les demandes que l'on fait à Dieu par l'eſprit de charité, de quelque bienfait qu'on attend de lui par rapport à la vie éternelle, ſoit pour ſoi-même ou pour le prochain.

D. Pourquoi dites-vous par l'eſprit de charité ?

R. Parce que ſi ce n'eſt que l'amour propre qui fait faire ces demandes, elles ne peuvent être que des demandes humaines, & non chrétiennes : ſur quoi il eſt bon de remarquer qu'il n'eſt pas néceſſaire pour prier d'avoir la charité juſtifiante, la charité imparfaite ſuffit pour cela, & c'eſt en comprenant l'une & l'autre charité que ſaint Auguſtin attribue la priere à la charité : la charité prie, dit ce Pere ; & ailleurs il dit que

c'eſt ſe taire, c'eſt-à-dire, ne prier point, que de ceſſer d'aimer : *tacebis ſi amare deſtiteris.*

D. En eſt-il de même des prieres priſes géneralement ?

R. Oui ; car les meilleures penſées ne ſont que des ſpéculations qui ne méritent nullement le nom de prieres chrétiennes, ſi elles ne ſont jointes avec quelque bon mouvement du cœur, formé au moins par un commencement de charité.

CHAPITRE IV.

Des diverſes ſortes de Prieres.

D. COmbien y a-t-il de ſortes d'oraiſons ou prieres ?

R. On en peut compter plus ou moins, ſelon qu'on étend, ou qu'on reſſerre davantage le terme de priere : Car ſi on prend pour priere toutes les bonnes actions, & tout ce qui ſert à obtenir les graces de Dieu, toutes les ſouffrances ſont des prieres, & le déſir même de la juſtice eſt en ce ſens une priere continuelle dans les juſtes ; mais en n'enfermant ſous le nom de prieres

que les bonnes pensées, & les bons mouvemens, on n'en doit distinguer que de deux sortes. L'une qui est accompagnée de paroles, & qu'on appelle *Oraison vocale*; l'autre qui est sans paroles exterieures, que l'on appelle *Oraison mentale*.

D. Quelle difference y a-t-il entre l'une & l'autre?

R. La difference ne consiste qu'en ce que l'oraison vocale comprend des mouvemens, des pensées & des paroles prononcées; au lieu que l'oraison mentale, ne comprend que des pensées & des mouvemens du cœur formés par le Saint-Esprit. Ainsi toute oraison vocale doit être en quelque sorte mentale.

D. Une oraison vocale sans pensées & sans mouvement du cœur, ne seroit donc pas oraison?

R. Non, sans doute, non plus qu'une oraison mentale qui seroit sans affection de la volonté.

D. Ne s'ensuit-il point de-là que les Religieuses & les autres personnes qui chantent, ou qui prononcent des prieres dans une langue qu'elles n'entendent pas, ne prient point, puisque leur oraison vocale n'est pas mentale?

R. Cela ne s'ensuit pas ; car outre qu'il y en a peu qui n'entendent assez ce qu'elles chantent, pour s'entretenir l'esprit devant Dieu ; leurs prieres vocales sont toujours jointes à la pensée & au desir de plaire à Dieu, de s'unir à l'Eglise, & de demander à Dieu ce que l'Eglise lui demande par les paroles qu'elle leur prescrit, & ces pensées suffisent pour sanctifier, & rendre efficaces leurs prieres : mais il s'ensuit bien de-là qu'une simple récitation d'oraisons vocales, sans aucun désir sincere de plaire à Dieu, & d'obtenir ses graces, ne mérite point le nom de priere.

D. Quelles sont les plus excellentes des Prieres ?

R. Ce sont celles que l'Eglise fait en commun, parce que, comme Jesus-Christ dit dans l'Evangile, elles se font en son nom, parce que les fidéles s'y unissent pour faire une sainte violence à Dieu, & que cette union imprime davantage dans l'ame chrétienne, cet esprit de charité, selon lequel les fidéles se doivent regarder comme un corps qui doit faire tout en commun. Ce qui fait aussi que Dieu a accoutumé de répandre une bénédiction toute particu-

liere, ſur ces prieres communes.

D. Quelle eſt la meilleure maniere de prier vocalement ?

R. C'eſt de ſuivre le ſens des paroles qu'on prononce, & de tâcher d'imprimer dans ſon cœur les mouvemens qui y ſont exprimés, ou de former au moins des déſirs de les avoir. Ainſi, dit ſaint Auguſtin, priez quand le Pſeaume exprime quelque priere, gémiſſez quand il marque un gémiſſement.

D. Eſt-on obligé de prier vocalement ?

R. Abſolument parlant on n'en voit pas de commandement exprès; cependant il eſt de l'ordre que l'homme loue Dieu, par les deux parties dont il eſt composé, c'eſt-à-dire qu'il le loue d'eſprit & de corps. L'uſage de l'Egliſe dans le tems de la Loi, & dans le tems de l'Evangile a toujours été de faire des prieres vocales. Auſſi voit-on que tout fidéle qui a ſoin de ſon ſalut, s'en preſcrit un certain nombre; & qui ſe borneroit à prier de cœur, & qui refuſeroit de prier de bouche, ne ſeroit aſſurément pas exemt de péché.

D. Eſt-ce un grand péché que de manquer à faire ſes prieres le matin,

pour se disposer aux actions du jour, & le soir pour se disposer au sommeil, & pour remercier Dieu des graces qu'on a reçues de lui pendant la journée ?

R. Si on y manque rarement, & par l'embarras des affaires, c'est une négligence vénielle : mais si l'on vivoit un tems considerable de cette maniere, ce seroit une preuve presque certaine qu'on n'auroit point Dieu dans le cœur ; & que son amour n'y domineroit pas. Car il faut que la charité soit bien foible, lorsque l'on manque à des devoirs si aisés, si justes, & qui sont d'ailleurs établies par la pratique des personnes de pieté. Il est vrai qu'il n'est pas absolument nécessaire que ces prieres soient vocales ; mais il ne paroît pas qu'on les puisse obmettre entierement, sans quelque erreur ou sans quelque disposition d'esprit très-mauvaise.

Ce raisonnement peut encore être appliqué plus positivement à un Chrétien qui refuseroit de réciter l'Oraison Dominicale ; car puisque l'Eglise récite cette priere dans toutes les heures de son Office, les fidéles ne la pourroient obmettre sans mépriser l'esprit & la pratique de l'Eglise, ce qu'on peut dire de

même de l'*Ave Maria*, du *Credo*, & de quelques autres prieres communes, que tous les Chrétiens doivent réciter avec soumission & avec humilité. Ces prieres d'ailleurs sont remplies des vérités nécessaires au salut, & doivent être le sujet des méditations des personnes qui veulent vivre & s'entretenir dans la pieté chrétienne.



SECONDE INSTRUCTION.

De l'Oraiſon Dominicale.

CHAPITRE PREMIER.

Excellence de l'Oraiſon Dominicale.

D. LEs fidéles ſont-ils dans l'obligation de s'inſtruire touchant les prieres vocales ?

R. Comme ils ſont obligés d'en réciter quelques-unes, ainſi que nous l'avons dit ; qu'ils doivent aſſiſter à la Meſſe & aux autres Offices de l'Egliſe où on récite ces prieres vocales ; & que leur principal ſoin doit être de faire ſaintement ces actions ſaintes, il eſt clair qu'ils doivent ſur toutes choſes chercher de s'en faire inſtruire : Car rien ne peut plus contribuer que cette inſtruction à leur faire réciter ces prieres avec l'eſprit que Dieu demande d'eux, & qui les peut rendre dignes d'être exaucés.

D. Quelles ſont les principales de ces oraiſons ?

R. L'Oraiſon Dominicale, & la Salutation Angelique.

D. Qu'eſt-ce que l'Oraiſon Dominicale ?

R. C'eſt une Oraiſon que Jeſus-Chriſt enſeigna à ſes Apôtres, peut ſervir de modele & de régle à toutes nos prieres : c'eſt pourquoi les Conciles veulent que les fidéles en apprennent avec tant de ſoin, & les paroles & le ſens ; qu'ils ont déclaré (*a*) que celui qui ne la ſçait pas par cœur, qui ne croit pas ce qu'elle contient, & qui ne la répete pas ſouvent, ne mérite pas d'être appellé Catholique.

D. En quoi conſiſte l'excellence de cette priere ?

R. Elle conſiſte, premierement, en ce que nous ayant été enſeignée & commandée par Jeſus-Chriſt même, elle nous donne une particuliere confiance de nous adreſſer à Dieu en nous ſervant des paroles de ſon Fils, & obéiſſant à

(*a*) Commonendi ſunt fideles omnes à minimo uſque ad maximum, ut Orationem Dominicam & Symbolum diſcant ; & dicendum eſt eis, quod his duabus ſententiis omne fidei chriſtianæ fundamentum incumbit. Et niſi quis has duas ſententias & memoriter tenuerit, & ex toto corde crediderit, & in oratione ſæpiſſimè frequentaverit, Catholicus eſſe non poterit. *Sexta Synod. c. 7.*

ses préceptes : Car rien ne nous peut rendre Dieu plus favorable que l'obéissance que nous rendons à Jesus-Christ ; c'est pourquoi l'Eglise, dans la Messe accompagne cette priere d'une Préface, qui marque ces deux dispositions d'obéissance & de confiance (*a*). *Instruits par les Commandemens & les regles du salut, & suivant la forme que Jesus-Christ lui-même nous a enseignée, nous prenons la hardiesse de vous adresser cette priere : Notre Pere*, &c.

Secondement, l'Oraison Dominicale contient en peu de paroles tout ce qu'on peut demander saintement à Dieu, & dans l'ordre auquel on le doit demander. C'est pourquoi il est libre, dit saint Augustin (*b*), de se servir d'autres paroles que de celles de cette Oraison ; mais il n'est pas libre de demander autre chose que ce qu'elle contient. Saint Augustin avoit pris ce sentiment de saint Cyprien, qui déclare que de prier

(*a*) Præceptis salutaribus moniti, & divinâ institutione formati audemus dicere, Pater noster, &c.

(*b*) Et si per omnia precationum sanctarum verba discurras quantum existimo, nihil invenies quod in ista Dominica non contineatur, & concludatur oratione. Unde liberum est aliis atque aliis verbis eadem tamen in orando dicere ; sed non debet esse liberum alia dicere. *Aug. Epist.* 110. *nunc* 121. *n.* 22.

autrement que Jesus-Christ nous a enseigné, c'est non-seulement une ignorance mais une faute. *Et aliter orare non ignorantia sola sit, sed & culpa.* C'est sur ce même fondement que saint Augustin appelle cette Oraison du Seigneur la forme & le modéle des désirs. *Forma desideriorum.* Et qu'il dit (*a*), qu'elle contient toutes les régles des saints désirs. Ainsi elle a une excellence particuliere, non-seulement par sa plénitude & par sa brieveté, mais encore plus par l'autorité de celui qui nous l'a enseignée, & par la confiance qu'elle nous donne envers Dieu.

D. Quelle est l'efficace particulierement de l'Oraison Dominicale ?

R. C'est, selon le sentiment des Peres de l'Eglise, d'effacer les fautes vénielles des Justes dont elle obtient de Dieu le pardon ; principalement par la protestation qu'on y fait de pardonner à ceux qui nous ont offensés : c'est pourquoi il est bon & conforme à l'esprit de l'Eglise, de finir nos autres prieres par celle-là ; afin d'obtenir de Dieu la rémission des négligences & des fautes

(*a*) Omnes regulas sancti desiderii. *August. serm.* 18. *de divers.*

qu'on peut avoir faites dans la priere même.

D. A qui s'adresse l'Oraison Dominicale?

R. Elle s'adresse à toutes les trois personnes Divines, c'est-à-dire, à Dieu en trois personnes : elle a néanmoins un rapport particulier au Pere, comme à l'origine & à la source des autres personnes qui reçoivent tout de lui, au lieu qu'il ne reçoit rien d'aucun. C'est pourquoi tout lui doit être attribué d'une maniere particuliere.

D. En quoi l'ancienne Eglise a-t-elle particulierement témoigné sa vénération pour cette priere?

R. En la cachant aux infidéles, en ne l'apprenant même aux Catéchumenes que peu de tems avant leur Baptême, & ne la leur donnant pas même par écrit; ce qui fait voir qu'elle étoit regardée comme propre aux enfans de Dieu, & qu'on croyoit que ceux qui n'étoient point de ce nombre, en étoient indignes.

D. Ne reste-t-il aucun vestige de cet esprit de l'ancienne Eglise?

R. C'est un vestige de cet esprit, que la coutume que l'Eglise observe de réciter tout haut l'Oraison Dominicale

dans la partie de la Messe, dont les infidéles étoient bannis, & de la dire tout bas dans les autres Offices.

D. L'Oraison Dominicale appartient-t-elle généralement à tous ceux qui croyent en Dieu, soit Catéchumenes, soit fidéles ?

R. Saint Augustin (*a*) témoigne que c'étoit une chose connue de tous les Chrétiens de son tems, que cette Oraison étoit propre aux seuls baptisés, & n'appartenoit qu'à eux. *Quod ad baptisatum pertineat Oratio fidelium, quis Christianus ignorat?* C'est ce qui lui faisoit donner ce nom d'oraison des fidéles; ce qui est aussi particulierement fondé sur le mot de *Pere*, par lequel elle commence; dont il n'y a proprement que les enfans adoptifs de Dieu qui ayent droit de se servir, quoique dans un sens plus étendu, Dieu prenne aussi le nom de Pere à l'égard des Juifs. *Nunquid non ipse est Pater tuus qui fecit & creavit te?*

D. Récitez l'Oraison Dominicale.

R. I. Notre Pere qui êtes dans le ciel (*b*) que votre nom soit sanctifié.

(a) *L. 2. contr. Julian. c. 3.*

(*b*) Pater noster qui es in cælis, sanctificetur nomen tuum.

II. Que votre Royaume arrive (*a*).

III. Votre (*b*) volonté soit faite en la terre comme elle l'est dans le ciel.

IV. Donnez-nous (*c*) aujourd'hui notre pain de chaque jour

V. Remettez-nous (*d*) nos offenses, comme nous les remettons à ceux qui nous ont offensés.

VI. Et (*e*) ne nous laissez point entrer en tentation.

VII. Mais (*f*) délivrez-nous du mal.

(*a*) Adveniat regnum tuum.
(*b*) Fiat voluntas tua sicut in cælo & in terra.
(*c*) Panem nostrum quotidianum da nobis hodie.
(*d*) Et dimitte nobis debita nostra, sicut & nos dimittimus debitoribus nostris.
(*e*) Et ne nos inducas in tentationem.
(*f*) Sed libera nos à malo.

CHAPITRE II.

Sur ces premieres paroles de l'Oraison Dominicale, Notre Pere qui êtes dans le ciel.

D. POurquoi l'Oraison Dominicale commence-t-elle par ces paroles : *Notre Pere* ?

R. Il est important, selon la remarque de saint Augustin, de gagner le

cœur de celui que l'on prie ; c'eſt pour cela que les prieres commencent ordinairement par des louanges & par des témoignages de reſpect & de confiance ; ici le mot de Pere dit beaucoup ; rien n'eſt plus tendre, ni plus touchant ; d'ailleurs ce mot nous repreſente la bonté infinie avec laquelle Dieu nous a rendu ſes enfans, d'eſclaves & d'ennemis que nous étions, & de tous les autres effets de ſa miſéricorde envers nous, qui tendent à celui-là, ainſi ce mot eſt particulierement capable d'exciter en nous les mouvemens propres à rendre nos prieres efficaces, & à nous inſtruire de nos devoirs.

D. Quels ſont ces mouvemens dont nous devons être pénétrés en récitant cette priere ?

R. Premierement, c'eſt l'amour : Car quel amour ne devons-nous point avoir pour cette bonté ineffable, qui d'enfans du diable que nous étions, nous a élevé à cette éminente & heureuſe qualité d'enfans de Dieu, qui nous joint à ſon Fils, qui nous rend ſes membres, & qui nous donne droit à ſon héritage ; puiſque comme dit l'Ecriture *(a)*, Si

(a) *Rom.* 8. 17.

nous sommes enfans, nous serons aussi héritiers : *Si filii & hæredes.*

Secondement, c'est la reconnoissance : car ce bienfait incomparable dont la corruption & la bassesse de notre origine sembloient devoir nous exclure, ne nous permet pas d'être indifferens pour tout ce qui regarde les interêts d'un Pere si aimable. Ainsi son culte, sa gloire, l'aggrandissement & la beauté de sa famille dont nous faisons partie, doivent nous toucher vivement, pour peu que nous soyons reconnoissans ; & pouvons-nous ne l'être pas, quand nous considerons l'excellence & les avantages de l'adoption divine, à laquelle il a bien voulu nous associer sans aucun mérite de notre part ?

Troisiémement, c'est la confiance *(a)* : car qu'est-ce que Dieu ne donnera point à ceux qui le prient ; puisqu'il leur a donné la grace d'être ses enfans, avant qu'ils l'eussent prié. S'il nous avoit commandé de nous adresser à lui comme à notre maître, notre Roi, notre Juge, peut-être nous refuseroit-il, du moins aurions-nous sujet de le craindre ; mais nous ayant permis de

(a) *Aug. lib. de serm. Dom. in monte, c. 5.*

l'appeller notre Pere, il n'eſt preſque plus en ſon pouvoir de nous rien refuſer, puiſque par-là il nous a donné & la liberté de demander tout ce que nous voudrions, & l'eſperance de l'obtenir.

D. De quels devoirs Jeſus-Chriſt nous a-t-il inſtruit par le mot de Pere?

R. Il nous apprend, 1°. Que nous ſommes obligés de répondre par notre vie, à une ſi grande dignité, & de prendre garde ſur-tout de deshonorer un tel Pere, par une conduite indigne de lui.

2°. Que nous devons faire le bien plutôt par l'amour de la juſtice, que par la crainte du châtiment, car la crainte toute ſeule quoique bonne & utile ne fait que des eſclaves; c'eſt une ſervante qui doit ceder à la femme libre; la crainte peut bien arrêter la main, mais elle ne change pas le cœur: ce changement eſt l'ouvrage de la charité, qui comme maîtreſſe vient occuper la place que la ſervante a préparée. L'amour eſt donc le caractere des vrais enfans, qui ſont plus touchés de la beauté de la vertu, que de l'horreur du ſupplice, & dont le propre n'eſt pas tant de ſe conduire

par la loi qui commande, qui menace, & qui promet ; que par l'esprit qui exhorte, qui éclaire & qui fortifie.

3°. Que nous devons être saints, parfaits, & misericordieux, comme Dieu est saint, parfait, & misericordieux (a). *Soyez saints, parce que je suis saint*, disent les saintes Ecritures. *Soyez donc vous autres parfaits comme votre Pere céleste est parfait*, dit Jesus-Christ dans saint Matthieu (b) & dans saint Luc : *Soyez donc pleins de misericorde* (c) *comme votre Pere est plein de misericorde.*

4°. Que comme nous devons vivre de l'Esprit de Dieu, le consulter en tout, suivre ses lumieres, agir par ses impressions, puisque nous sommes enfans de Dieu : car ceux qui vivent selon la chair, qui se conforment au siécle, qui sont dominés par l'orgueil, par l'ambition, par l'avarice, par l'amour du plaisir, qui sont animés, & conduits par leur propre esprit, & es-

(a) Sancti eritis, quia ego sanctus sum. *Levit.* 11. 45.

(b) Estote ergo & vos perfecti, sicut & Pater vester cælestis perfectus est. *Mat.* 5. 48.

(c) Estote ergo misericordes, sicut & Pater vester misericors est. *Luc.* 6. 36.

claves de leurs convoitises, ne méritent pas, non seulement d'être ses enfans, mais même d'en porter le nom. *Ceux-là*, dit l'Apôtre saint Paul (*a*), *sont enfans de Dieu, qui sont dominés par son Esprit*.

D. Ceux qui sont en péché mortel n'ont donc pas droit d'appeller Dieu leur Pere ?

R. S'ils ont un désir sincere de retourner à Dieu, ils peuvent employer le mot de *Pere*, comme l'Enfant prodigue l'employa, en disant (*b*) : *Mon pere, j'ai péché contre le ciel & contre vous* : Mais ce doit être avec un profond ressentiment de leur indignité, en disant à Dieu qu'ils *ne sont pas dignes d'être appellés ses enfans*.

D. Que doivent craindre ceux qui n'ont point ce désir, & qui néanmoins récitent cette priere ?

R. Ils doivent appréhender qu'elle ne soit leur condannation : que Dieu ne prenne ce nom de *Pere*, qu'ils lui donnent, comme une dérision, & qu'il ne les désavoue en leur disant, comme

(*a*) Qui Spiritu Dei aguntur, hi sunt filii Dei. *Rom*. 8. 4.

(*b*) Pater, peccavi in cælum, & coram te. Jam non sum dignus vocari filius tuus. *Luc*. 15. 18. 19.

Jesus-Christ dit aux Juifs qui se glorifioient d'être les enfans du fidele Abraham sans se mettre en peine d'imiter sa foi. *Vous êtes les enfans du diable* (*a*) : Car tous ceux-là sont enfans du diable, selon l'Evangile, qui veulent seconder & executer les désirs du diable, comme font tous les méchans.

D. Pourquoi disons-nous *notre Pere*, & non pas *mon Pere ?*

R. C'est (*b*) afin d'avertir les fideles de prier en commun, en s'unissant avec tout le corps de l'Eglise, & de reconnoître que leurs prieres ne sçauroient être exaucées de Dieu, comme venant d'eux-seuls, mais comme faisant partie de celles du corps de l'Eglise, dont Jesus-Christ est le chef.

2°. C'est pour exciter une charité générale entre tous les membres de ce corps Divin, & pour nous apprendre que nous devons souhaiter le bien & l'avancement du salut des autres, comme le nôtre propre.

(*a*) Vos ex patre diabolo estis. *Joan.* 8. 44.

(*b*) Publica nobis & communis oratio, & quando oramus, non pro uno, sed pro toto populo oramus. Quia totus populus unum sumus, Deus pacis & concordiæ magister, qui docuit unitatem, sic orare unum pro omnibus voluit, quomodo in uno omnes ipse portavit. *Cypr. de orat. Dom.*

3°. C'eſt pour nous donner lieu de conſiderer tous ceux qui ſont dans le corps de l'Egliſe de Jeſus Chriſt, comme nos freres, & de renoncer à l'orgueil & à l'amour propre, qui nous porte à nous élever au-deſſus des autres. Un Chrétien ne devant eſtimer ni dans ſoi, ni dans les autres, que la ſeule qualité de membre du corps de Jeſus-Chriſt, & ne devant chercher que la ſanté de l'ame dans ce corps de Jeſus-Chriſt (*a*).

Ainſi les riches & les puiſſans du ſiécle, s'ils ſont Chrétiens, trouveront dans ces premieres paroles de la priere qui nous eſt commune à tous, un avertiſſement ſalutaire, de ne pas traiter avec mépris, ni avec fierté les pauvres, & les perſonnes de baſſe extraction, puiſqu'en parlant à Dieu devant qui tout eſt peuple, ils diſent avec eux *notre Pere*; & que la grace du Chriſtianiſme qui opere ſouvent avec plus d'efficace dans les petits, que dans les grands, ne connoît point ces diſtinctions, & ces prérogatives que la naiſſance & la fortune ont établis parmi les

(*a*) Non ergo quærat quiſquam in corpore Chriſti, niſi ſanitatem. *Aug. in Pſ.* 150.

hommes, mais qu'étant tous entrés dans la famille de Jesus-Christ, où les premiers seront les derniers, & les derniers seront les premiers; ils doivent se regarder comme les citoyens d'une même Ville, & les domestiques d'un même maître; ce qui met entr'eux une égalité de condition.

4°. C'est pour nous avertir d'éteindre en nous toutes les semences de haine & de division, que nous pourrions avoir contre nos freres, comme étant contraires à cette union parfaite que nous devons avoir avec eux, en qualité de membres du même corps.

D. Seroit-il défendu de dire *mon Pere*, au lieu de dire *notre Pere ?*

R. On ne doit point changer les paroles que Jesus-Christ nous a prescrites en récitant l'Oraison Dominicale; mais dans toute autre priere on pourroit dire *mon Pere*, comme on dit souvent, *mon Dieu*, *mon Sauveur*, &c.

D. Pourquoi dit-on dans l'Oraison Dominicale que Dieu est dans les Cieux, puisqu'il est par-tout, & qu'il remplit le ciel & la terre par son immensité?

R. On dit que Dieu est dans les Cieux, parce que c'est-là qu'il regne

d'une maniere particuliere, qu'il y est parfaitement obéi, & enfin qu'il y est vû. Car on dit qu'une chose est, où elle est vue ; c'est pourquoi, quoique nous soyons inséparables de l'être de Dieu, & qu'il soit vrai de tous les hommes, comme dit saint Paul, qu'ils vivent, qu'ils se meuvent, & qu'ils sont en Dieu ; le même saint Paul ne laisse pas dire qu'après la résurrection, nous serons toujours avec le Seigneur : *Et sic semper cum Domino erimus.*

D. Pourquoi Jesus-Christ nous applique-t-il par cette Oraison, à considerer Dieu dans le ciel ; plutôt qu'ailleurs ?

R. Pour nous avertir que nous devons nous séparer de l'amour des choses du monde, & nous marquer que la terre doit être regardée comme un lieu d'exil, & que notre véritable patrie est le ciel, où nous devons tendre par des désirs continuels, afin d'y voir & d'y posseder Dieu qui y étale toutes ses magnificences & toute sa grandeur, qui nous est comme cachée pendant que nous sommes sur la terre.

CHAPITRE III.

Sur la premiere demande de l'Oraison Dominicale : Que votre nom soit sanctifié.

D. POurquoi demandons-nous avant toutes choses la sanctification du nom de Dieu ?

R. Parce que la charité qui doit être le principe & la regle de nos affections & de nos désirs, veut que nous les rapportions principalement à Dieu & nous oblige à l'aimer par-dessus toutes choses & plus que nous-mêmes ; elle nous oblige aussi à préferer sa gloire & ses interêts à notre propre utilité.

D. Est-il nécessaire de demander que le nom de Dieu soit sanctifié ? peut-il arriver quelquefois qu'il ne soit pas saint, & qu'il ait besoin qu'on le sanctifie ?

R. Le nom de Dieu *(a)* est toujours saint & terrible par lui-même, mais il ne l'est pas toujours dans l'esprit & dans le cœur de tous les hommes comme il devroit l'être, & c'est en cette maniere

(a) Sanctum & terribile nomen ejus. *Ps.* 110, 9.

que nous ſouhaitons qu'il ſoit ſaint & ſanctifié, c'eſt-à-dire, qu'il ſoit loué, reſpecté, & adoré : cependant quelque honneur & quelque gloire que nous ſouhaitions lui procurer, nous ne pouvons lui ajouter de nouvelle perfection, ni aucun degré de ſainteté qu'il n'ait poſſedé de toute éternité : Car ſoit que nous demandions que ſon nom adorable ſoit connu des Gentils, & que ſon Royaume s'augmente de plus en plus, ou que ceux qui croient déja en lui ſoient parfaitement ſoumis à ſes ordres ; cette connoiſſance du nom de Dieu, cet aggrandiſſement de ſon Royaume, & cette ſoumiſſion à ſes Commandemens, ſont des choſes qui ne ſont point eſſentielles à Dieu, qui ſont toutes hors de lui, & qui regardent purement ſa gloire exterieure.

D. Qu'eſt-ce que le nom de Dieu ?

R. Le nom de Dieu marque ſon eſſence : & comme le nom que Dieu a pris eſt, *je ſuis celui qui ſuis* (*a*) ; il nous a appris par-là à le regarder comme la plénitude de tout être, qui comprend tout ; à qui l'on ne peut rien ajouter, qui eſt incapable de changement, & qui n'a ni commencement ni fin.

(*a*) Ego ſum qui ſum.

D. Qu'eſt-ce que ſanctifier le nom de Dieu ?

C'eſt l'honorer ſaintement, & par un culte qui ait la religion pour principe. Car c'eſt le ſens de ce mot dans l'Ecriture (*a*), où il eſt pris pour rendre un culte & un honneur réglé, & preſcrit par la Religion.

D. Que demandons-nous donc à Dieu par ces paroles, *que votre nom ſoit ſanctifié?*

R. Nous lui demandons que ſon nom (c'eſt-à-dire, tout ce qu'il eſt, puiſque le nom de Dieu comprend tout l'être de Dieu, & tous ſes divins attributs) ſoit glorifié par toutes les créatures; qu'elles en reconnoiſſent & en réverent la ſainteté, & qu'elles ſoient perſuadées qu'il n'y a rien qu'on doive plus craindre que de l'offenſer.

D. Quel eſt le culte que nous demandons qui ſoit rendu à Dieu ?

R. C'eſt celui qui lui eſt dû. Or le culte dû à Dieu eſt le culte de la Loi nouvelle, qui conſiſte dans l'amour, ou dans la foi operante par l'amour : tout autre culte ne ſatisfait point au devoir de la Religion envers Dieu. Ainſi en demandant à Dieu ce culte, nous lui demandons ſon amour, nous lui deman-

(a) 2. *Eſdras*. 12. *v*. 44. & *ſeq*.

dons l'accompliſſement de ſes Commandemens, nous lui demandons l'obſervation des vœux de notre Baptême ; nous lui demandons enfin la pratique fidelle de ſon ſaint Evangile. Mais nous demandons toutes ces choſes, non pour nous, mais pour Dieu ; comme des devoirs auſquels nous ſommes obligés envers lui, & comme des hommages qui lui ſont dûs & qui ne lui peuvent être refuſés ſans injuſtice.

D. Quelle eſt l'étendue de cette demande ?

R. Comme on y demande à Dieu la ſanctification de ſon nom, on y doit comprendre toutes les manieres de glorifier Dieu, & toutes les perſonnes qui le peuvent glorifier. Ainſi à l'égard des infidéles qui ne connoiſſent point Dieu, on lui demande pour eux par cette demande, qu'il les mette, en les convertiſſant par ſa grace, en état de le glorifier : A l'égard des juſtes, on lui demande ſelon ſaint Cyprien & ſaint Auguſtin *(a)*, qu'il leur faſſe la grace de continuer de ſanctifier ſon nom en per-

(*a*) Orate ut fiat voluntas Dei in infidelibus, ſicut in eis qui jam fideles ſunt, ut ipſis etiam poſcamus fidem quam fideles habent. *Aug. Epiſt.* 107. *ad Vitalem num.* 217.

ſeverant dans la juſtice, & cela dans toutes leurs actions, en pratiquant ce précepte de ſaint Paul : Soit que vous mangiez, ſoit que vous buviez, faites tout pour la gloire de Dieu.

D. De quelle maniere peut-on ſanctifier le nom de Dieu ?

R. (*a*) 1°. On le ſanctifie par les penſées, en excitant en nous des ſentimens intérieurs de réverence, d'adoration & d'amour, & en craignant ſur toutes choſes de l'offenſer.

2°. On le ſanctifie par les paroles, en témoignant extérieurement le reſpect intérieur qu'on a pour lui, & en l'inſpirant aux autres.

3°. On le ſanctifie par ſes actions, en menant une vie exemplaire, qui porte les hommes à louer Dieu, & qui imprime une haute idée de la ſainteté du Chriſtianiſme.

D. Avec quelle diſpoſition faut-il faire à Dieu cette demande ?

R. Avec un déſir ſincere de conſacrer

(a) *Sanctificetur nomen tuum.* Non quod optemus Deo ut ſanctificetur orationibus noſtris ; ſed quod petamus ab eo ut nomen ejus ſanctificetur in nobis ; ſed quia ipſe dixit, ſancti eſtote, quoniam ego ſanctus ſum. Id petimus & rogamus, ut qui in baptiſmate ſanctificati ſumus, in eo quod eſſe cepimus, perſeveremus. *Cypr. de orat. Dom.*

toute sa vie à glorifier Dieu, & à le faire glorifier par les autres.

D. Quelle instruction doit-on tirer de cette premiere demande de l'Oraison Dominicale ?

R. 1°. Elle nous apprend *(a)* que le désir que Dieu soit glorifié est essentiel à un Chrétien : que la gloire de Dieu doit être son premier & son principal objet ; & que qui n'a point ce désir, n'est point vraiment Chrétien, puisqu'il n'est pas dans les dispositions & dans les sentimens véritablement nécessaires pour réciter l'oraison des Chrétiens.

2°. Elle nous apprend que ce que nous devons principalement haïr dans le péché, c'est qu'il deshonore Dieu, qu'il le blaspheme, & qu'il porte les autres à le blasphemer, en décriant le Christianisme, en portant les hommes à mépriser la vertu, en les attirant à l'i-

(*a*) Cum verò, in Oratione Dominicâ, Deo Patri dicimus, *sanctificetur nomen tuum* ; quid aliud dicimus, quàm ut nomen ejus sanctificetur in nobis ; quod cum jam per lavacrum regenerationis effectum sit, quare quotidie à fidelibus poscitur ? Nisi ut in eo, quod factum est in nobis, perseveretur à nobis. Nam & B. Cyprianus, hoc sic intelligit, exponens quippe eamdem orationem : dicimus, inquit, *sanctificetur nomen tuum* ; non quod optemus, &c. *Supra*.

mitation des vices qui deshonorent Dieu, & qui lui raviſſent la gloire qui lui eſt due, pour la transferer aux créatures, qui ſont l'objet de leurs paſſions.

CHAPITRE IV.

Sur la ſeconde demande de l'Oraiſon Dominicale, Que votre Royaume arrive.

D. QUel eſt le regne de Dieu, qui eſt l'objet de cette demande ?

R. C'eſt principalement le regne parfait, & conſommé, par lequel Dieu regnera tellement ſur la ſocieté de ſes Elus, qu'il n'y aura rien dans leur eſprit, ni dans leur corps qui réſiſte à ſon eſprit, & qui ne lui ſoit parfaitement aſſujetti : ce qui n'arrivera que lorſque Jeſus-Chriſt préſentera à ſon Pere tous les Elus comme ſa conquète ; c'eſt-à-dire, après le jour du jugement.

C'eſt cet état qu'on peut appeller la conſommation entiere de toutes choſes, à la glorification parfaite de Dieu ; qui donnera lieu à Jeſus-Chriſt de dire abſolument de tout l'ouvrage dont Dieu

l'a chargé, qu'il est achevé & consommé : *Consummatum est* ; comme il l'a dit sur la Croix étant prêt de mourir, à l'égard de ses souffrances, & du mérite de la rédemption des hommes. Jesus-Christ entrera alors dans un repos éternel & dans la derniere splendeur de la gloire de son Pere : Dieu sera alors adoré parfaitement dans son Trône, pleinement obéi par les Anges & les hommes, & par son Fils même, qui honorera plus lui seul sa Royauté, que toutes les créatures ensemble ; puisqu'il ne peut y avoir rien d'égal à l'honneur qui est rendu par un sujet infini, & égal à celui même à qui il est assujetti ? c'est donc là proprement le regne de Dieu, qui sert d'objet à cette demande.

D. Pourquoi faut-il desirer ce regne de Dieu ?

R. Parce que ce sera alors que Dieu sera parfaitement glorifié, & que nous jouirons de la parfaite justice, par la destruction entiere du péché ; ce qui doit être le but de nos desirs.

D. Est il permis de nous desirer ce Royaume pour nous-mêmes, & pour notre interêt ?

R. Le desirer pour nous-mêmes, &

le desirer pour Dieu, c'est la même chose, lorsque c'est la charité qui le desire; car elle ne desire le Royaume de Dieu pour soi, qu'afin de lui être parfaitement unie & assujettie. Elle nous rapporte donc à Dieu, & non pas Dieu à nous.

Ainsi, les Peres qui expliquent ce Royaume de la demande de notre beatitude, & ceux qui l'expliquent de ce regne de Dieu sur nous, ne doivent pas être considerés comme differens. Ce regne de Dieu sera notre béatitude, & notre béatitude sera le regne de Dieu sur nous.

D. Ne s'ensuit-il pas de-là qu'il faut desirer le jour du Jugement ?

R. Cela s'ensuit, sans doute, & l'Apôtre saint Paul represente ce desir comme un caractere des vrais Chrétiens, lorsqu'il dit (*a*), *Jesus-Christ comme juste juge me rendra la couronne de justice, & non-seulement à moi, mais aussi à tous ceux qui aiment son second avenement*. Il dit ailleurs (*b*) que *nous devons*

(*a*) In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus judex, non solùm autem mihi, sed & iis qui diligunt adventum ejus. 2. *Tim.* 4 *v.* 8.

(*b*) Expectantes beatam spem, & adventum gloriæ magni Dei, & salvatoris nostri Jesu Christi. *Tit.* 2. 13.

tous vivre dans l'attente de la béatitude que nous esperons, & de l'avenement du grand Dieu, & notre Sauveur Jesus-Christ.

Les justes de l'ancienne Loi étoient marqués par le desir du premier avenement de Jesus-Christ : *Utinam dirumperes cælos.* Et les justes de la nouvelle sont marqués par le desir du second. C'est pourquoi, l'Apôtre dit (*a*), que toutes les créatures gémissent & soupirent comme les femmes qui sont en travail d'enfant, dans l'esperance d'être renouvellées & délivrées de la servitude de la mort.

D. Pourquoi cette disposition est-elle nécessaire ?

R. Parce que nous devons plus aimer Jesus-Christ que nous-mêmes ; or ce jour sera celui de sa gloire consommée & de sa Royauté parfaite, non-seulement en sa personne, mais aussi en celle de tous ses membres. Ce jour sera celui où la justice de Dieu paroîtra dans tout son éclat. Enfin, ce jour nous unira parfaitement & inséparablement à Jesus-Christ.

(*a*) Scimus enim quod omnis creatura ingemiscit, & parturit usque adhuc ; non solum autem illa, sed & nos ipsi primitias spiritûs habentes, & ipsi intra nos gemimus. *Rom.* 8. *v.* 22.

D. Cette diſpoſition renferme-t-elle un deſir de la mort ?

R. Oui, puiſque c'eſt une condition néceſſaire pour arriver à cette parfaite juſtice ; mais ce deſir doit être reglé par la volonté de Dieu, qui nous doit faire deſirer de mourir dans le tems que la providence divine l'a ordonné, mais qui nous doit faire préferer néanmoins notre délivrance par la mort, à l'état de ſervitude où nous ſommes avant la mort : ce qui exclut au moins les deſirs volontaires d'une longue vie. C'eſt ce qui fait dire à ſaint Cyprien que ce ſont deux choſes qui ſe contrediſent de chercher à vivre long-tems dans le monde, & de demander dans ſes prieres que le Royaume de Dieu arrive bientôt (*a*).

D. Que doit-on donc juger de l'amour de la vie, & de l'attache que tant de perſonnes y ont ?

R. Cette attache peut être differemment conſiderée, ſelon les cauſes dont elle naît, & les degrés où elle eſt.

La vie étant un bien créé, on ne peut

(*a*) Contrarium ſibi eſt & repugnant, ut quæramus in ſæculo diù vivere, ubi petimus regnum Dei velociter advenire. *Cypr. de orat. Dom.*

l'aimer sans rapport à Dieu, que par cupidité; or si cette cupidité est volontaire, elle est un peché effectif, qui est grand ou petit selon le degré auquel nous l'aimons. C'est pourquoi saint Augustin dit, que ce n'est pas assez d'être exempt de l'avarice de l'argent; mais qu'il faut éviter aussi l'avarice de la vie: & il appelle cette derniere avarice, une horrible avarice, une avarice terrible *(a)*.

Ainsi comme l'on est obligé de haïr en soi toute cupidité & toute avarice, il faut haïr en soi l'amour de la vie, tendre à s'en délivrer, & demander à Dieu cette disposition: autrement on ne peut aller au-devant de Jesus Christ avec les lampes ardentes de la foi & de la charité, comme l'Evangile nous l'ordonne.

Mais si cette frayeur, & cette crainte, que certaines ames ont du jour du jugement, & de la mort même, vient de ce qu'elles apprehendent que leur vie & leurs actions ne puissent subsister à la lumiere des jugemens de Dieu; on doit juger cette disposition bonne, quoiqu'imparfaite; pourvû néanmoins que

(*a*) Parum est carere avaritiâ pecuniæ, cave avaritiam vitæ. *Aug. serm.* 28. *de divers.*

cette diſpoſition ne naiſſe purement que de cette crainte des jugemens de Dieu, & non de l'attache à la vie & aux choſes préſentes, & qu'elle les porte à ſe purifier de plus en plus, & à travailler à diminuer cette crainte même, par le réglement de leur vie, & la pratique des bonnes œuvres.

D. Cette demande du regne de Dieu, ne contient-t-elle rien pour cette vie ?

R. On y prie, ſelon S. Auguſtin (*a*), premierement, qu'il nous rende dignes d'avoir part à ſon regne ; de crainte que lorſqu'il arrivera, il n'arrive point pour nous.

Secondement, ceux qui ſont déja établis dans une vie ſainte, demandent par cette priere la grace de perſeverer dans la ſainteté qui leur a été donnée, étant certain (*b*) que ce Royaume n'arrivera qu'à ceux qui auront perſeveré juſqu'à la fin.

(*a*) Optamus etiam venire regnum ejus, veniet & ſi nolumus ; ſed optare & orare ut veniat regnum ejus, nihil aliud eſt, quam optare ab illo ut dignos nos faciat regno ſuo ; ne fortè, quod abſit, veniat & non nobis veniat. *Aug. hom.* 42. *nunc ſerm.* 58. *c.* 2.

(*b*) Ergò & hi qui jam ſancti ſunt, quid orant, niſi ut in eâ ſanctitate, quæ illis data eſt, perſeverent ? Neque enim eis aliter veniet & regnum Dei, quod non aliis ; ſed iis qui perſeverant uſque in finem, certum eſt eſſe venturum. *De dono perſ. c.* 2.

Troisiémement, dit S. Bernard (a), nous demandons que le regne de Dieu arrive ; parce qu'il n'eſt pas encore entierement arrivé en nous, & qu'il arrive tous les jours peu à peu, mais en ceux-là ſeulement qui ſe renouvellent de jour en jour dans l'homme interieur : car à meſure que le regne de la grace croît, la puiſſance du peché diminue. Mais comme ce corps mortel appeſantit l'ame, nous avons ſouvent beſoin de dire avec l'Apôtre : *Nous faiſons tous beaucoup de fautes ; c'eſt pourquoi nous diſons ſans ceſſe que votre grace regne de plus en plus dans notre cœur, ce qui ne ſera*

(a) Et hoc quod quotidie petimus in oratione, cum dicimus Deo, *adveniat regnum tuum.* Regnum hoc nondum ex toto pervenit in nos, quotidie tamen paulatim adventat, ſenſimque in die magis ac magis dilatat terminos ſuos, in his duntaxat, quorum per Dei adjutorium, interior homo renovatur de die in diem. In quantum ergo regnum gratiæ dilatatur, in tantum peccati poteſtas minuitur ; in quantum verò minus eſt adhuc, propter corpus mortis, quod aggravat animam, & ob neceſſitatem verendæ inhabitationis utique deprimentis ſenſum, multo cogitantem, neceſſe habent etiam qui perfectiores in hac mortalitate videntur, confiteri & dicere: *In multis offendimus omnes, & ſi dixerimus quia peccatum non habemus, nos ipſos ſeducimus & veritas in nobis non eſt.* Quapropter orant & ipſi ſine intermiſſione dicentes, *adveniat regnum tuum*, quod non erit vel in ipſis conſummatum. Quouſque peccatum non ſolet non regnet in eorum mortali corpore ; ſed nec ſi omninò, nec eſſe poſſit, in immortali jam corpore. *Aug. de grat. & lib. arb. c. 4. n. 12.*

accompli parfaitement, que lorſque non-ſeulement le peche ne regnera plus dans notre corps mortel, mais que notre ame ſera devenue entierement impeccable.

Outre cela, les fidéles en demandant l'accroiſſement du regne de Dieu en eux, demandent par conſéquent la diminution de l'amour propre & de la concupiſcence; n'y ayant que cette corruption du cœur, que l'Ecriture appelle chair, qui ſerve d'obſtacle au regne de l'eſprit de Dieu en eux. Ils regardent cette concupiſcence comme un tyran qui les opprime, & qui tâche de s'emparer de leur cœur; ce qui leur fait crier à Dieu: *Domine, poſſederunt me domini abſque te.* Seigneur, d'autres maîtres que vous me poſſedent. Ce ne ſont pas les maux de la vie que fuient ceux qui ont l'amour de Dieu dans le cœur, au contraire ils les regardent comme des moyens de ſatisfaire à Dieu, mais c'eſt la domination du peché, ſous laquelle ils gémiſſent qu'ils conſiderent, & qui leur fait demander avec ardeur la fin de leurs maux, qui ne finiront que par le regne abſolu de Jeſus-Chtiſt ſur leurs deſirs, & ur leur volonté.

D. Quelles inſtructions cette demande contient-elle?

R. Elle en contient plusieurs très-importantes, soit qu'elle ait pour objet le regne de Dieu parfait & achevé dans l'autre vie, soit qu'elle comprenne le regne de l'esprit de Dieu en nous pendant cette vie ; il est certain que pour la faire sincerement & sans hypocrisie, il faut avoir un desir sincere que Dieu soit le maître de notre ame, ce qui enferme une forte volonté de renoncer à la concupiscence, & de s'assujettir à Dieu. Ainsi ceux qui ne veulent point se soumettre à Dieu, & qui ne desirent point la vraie béatitude, qui consiste dans une soumission parfaite de notre ame à Dieu ; ne peuvent avoir dans l'esprit qu'une béatitude charnelle, quand ils desirent d'être heureux. Or tous ceux qui aiment le monde, & qui y établissent leur bonheur, qui ne souhaitent point de sortir de l'esclavage de la concupiscence, & qui en aiment les chaînes, sont de ce nombre ; & par conséquent, toutes les fois qu'ils prononcent ces paroles : *Que votre regne arrive*, ils font un mensonge ; puisqu'ils n'ont point dans le cœur, un desir signifié par cette demande.

2°. Non-ſeulement la priere de ces perſonnes eſt vaine : mais elle contient une eſpece d'imprécation contre eux-mêmes. Car le regne qu'ils témoignent ſouhaiter, Dieu l'accomplira ſur les juſtes en les comblant de biens & de gloire, & ſur les méchans en les chaſſant de ſa préſence, & en les accablant de maux par la rigueur de ſa juſtice. Ceux donc qui ſont du nombre des méchans, & qui n'ayant aucun deſir effectif d'en ſortir, demandent à Dieu que ſon regne arrive ; lui demandent qu'il les puniſſe, puiſqu'il ne ſçauroit regner ſur eux qu'en cette maniere.

3°. Puiſque notre patrie, notre bonheur, & notre Royaume, ne ſont point dans ce monde, & que nous n'y ſçaurions arriver que par la mort ; il eſt clair qu'il eſt eſſentiel à tout Chrétien, non-ſeulement de n'avoir aucune attache pour cette vie, mais même qu'il eſt dans l'obligation de deſirer la mort, ou de travailler au moins à ſe mettre en état de la deſirer. Car ne travailler pas à acquerir ce deſir, c'eſt ne vouloir point mourir du tout ; & ne vouloir point mourir, c'eſt ne vouloir point que

que le regne de Dieu arrive, & par conſequent commettre un menſonge, en récitant l'Oraiſon Dominicale.

4°. Il s'enſuit encore de cette demande, que c'eſt une ſpiritualité peu ſolide, & même un abus que de prétendre qu'il faut être indifferent à ſa béatitude, comme quelques-uns l'ont prétendu: puiſque Jeſus-Chriſt en nous commandant cette priere, nous a commandé d'avoir dans le cœur les deſirs qui y ſont exprimés.

5°. Pour faire cette demande avec plus de ferveur, il eſt bon de s'occuper ſouvent l'eſprit des biens de l'autre vie, & de la felicité que Dieu nous y promet, & des miſeres de la vie préſente, dans laquelle nous ſommes obligés de combattre ſans ceſſe notre concupiſcence & notre amour propre, qui nous portent à offenſer Dieu, & nous mettent en danger de perdre la couronne éternelle, qui n'eſt promiſe qu'à ceux qui auront légitimement combattu.

CHAPITRE V.

Sur la troisiéme demande de l'Oraison Dominicale, Que votre volonté ſoit faite dans la terre, comme elle l'eſt dans le Ciel.

D. Quelle liaiſon y a-t-il entre cette demande & la précedente ?

R. La liaiſon eſt eſſentielle, il faut faire la volonté de Dieu pour entrer dans le ciel, puiſque Jeſus-Chriſt dans l'Evangile nous (*a*) aſſure que tous ceux qui diſent, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas pour cela dans le Royaume des cieux, mais celui-là ſeulement qui fait la volonté de ſon Pere : il eſt donc naturel que ceux qui deſirent poſſeder ce Royaume demandent à Dieu que ſa volonté ſoit faite ; c'eſt la raiſon pour laquelle cette demande eſt jointe immédiatement à celle du Royaume du ciel.

D. Sommes-nous tous obligés de faire cette priere, & de demander que la volonté de Dieu ſoit faite ?

(*a*) Non omnis qui dicit mihi, Domine, Domine, intrabit in regnum cælorum, ſed qui facit voluntatem Patris mei qui in cælis eſt, ipſe intrabit in regnum cælorum. *Matth.* 7. 21.

R. Cette demande regarde généralement tous les hommes, justes, & pécheurs. Les pécheurs ne sont coupables que parce qu'ils suivent leurs désirs déreglés, & qu'ils font la volonté de la chair; ainsi ils ne peuvent sortir de l'état du péché, qu'en se soumettant aux ordres de Dieu, & obéissant à sa Loi, ce qu'ils ne sçauroient faire sans le secours de sa grace: les justes, à la vérité, tant que l'amour de la justice regne dans leur cœur, & que leur esprit est éclairé des lumieres d'une foi vive & agissante par la charité, sont attentifs à connoître les desseins de Dieu, prompts & fidéles à les executer; mais tout justifiés qu'ils sont, ils ne laissent pas d'éprouver dans cet état des résistances, & des difficultés de la part de la concupiscence qui n'est jamais entierement détruite, & qui se répandant dans tous leurs membres, les excite, & les porte continuellement au mal; de sorte qu'ils ont lieu de craindre qu'étant séduits & emportés par ses charmes (*a*), ils n'abandonnent le chemin du salut, & ne se-

(*a*) Det vobis cor omnibus ut colatis eum & faciatis ejus voluntatem, corde magno & animo volenti. 2. *Machab.* 1. 3.

couent enfin le joug du Seigneur : c'eſt pourquoi ils ne ſont pas moins obligés de faire avec ardeur cette priere , afin que Dieu les faſſe marcher avec un ferme courage & ſans interruption dans la voie de ſes préceptes.

D. Quels ſont les motifs qui nous engagent à faire cette demande ?

R. Il y en a pluſieurs qui en démontrent la néceſſité.

1°. Les maux infinis qui ont ſuivi la deſobéiſſance de nos premiers Peres.

C'eſt bien aſſez que nous ſoyons les héritiers de leurs peines, ſans que nous le ſoyons de leur revolte ; nous ne ſentons que trop combien leur a couté à eux & à nous le mépris qu'ils ont fait de la volonté de leur Créateur, pour n'en pas demander l'accompliſſement.

2°. L'état déplorable où ſont réduits ceux qui ſe laiſſent tyranniſer par cette Loi des membres dont parle ſaint Paul (*a*), qui deviennent le jouet de leurs paſſions (*b*), & qui ſuccombent lâchement dans les combats continuels que ſe livrent la chair & l'eſprit.

3°. L'honneur & la gloire, la paix,

(a) *Rom.* 7. 23.
(b) *Gal.* 5. 17.

les consolations & les autres biens que procurent l'obéissance & la soumission parfaite aux ordres de Dieu, puisque c'est regner que de le servir, & que Jesus-Christ nous déclare (a) que quiconque fait la volonté de son Pere qui est dans le ciel, celui-là est son frere, sa sœur & sa mere, c'est-à-dire, comme l'explique saint Bernard, qu'il lui sera uni par les liens de l'amitié la plus étroite & la plus tendre.

4°. L'exemple du Verbe incarné qui a été obéissant jusqu'à la mort, & qui aux approches de sa Passion a sacrifié à la volonté de son Pere les sentimens les plus naturels, la tristesse, la crainte & les répugnances de son humanité sainte, qu'il voulut bien ressentir pour le soutien & la consolation des foibles, & pour nous apprendre jusqu'où nous devons porter l'obéissance.

5°. L'exemple des Saints tant de l'ancien que du nouveau Testament, parmi lesquels nous n'en voyons presque aucun qui n'ait demandé à Dieu la grace d'accomplir sa volonté avec beaucoup

(a) Quicumque enim fecerit voluntatem Patris mei qui in cælis est, ipse meus frater, & soror & mater est. *Matth.* 12.

d'ardeur & d'instance, & qui pour l'obtenir, ne se soit servi de l'excellente priere dont nous parlons, quoique souvent en termes differens; il faut avouer cependant, que le Prophete Roi est celui de tous qui l'a demandée en plus de differentes manieres, comme il est aisé de voir dans le Pseaume 118. qui par cela seul mérite d'être récité avec plus de ferveur & d'attention qu'on ne fait ordinairement.

D. Qu'est-ce que la volonté de Dieu?

R. C'est cette raison divine selon laquelle Dieu fait ce qui lui plaît, ou comme saint Augustin la définit, c'est cette Loi éternelle qui commande de conserver l'ordre naturel & légitime, & qui défend de le troubler.

D N'est-il jamais permis de vouloir autre chose que ce que Dieu veut?

R. Comme Dieu ne veut rien que de juste *(a)*, & qu'il fait tout avec sagesse, nous aurions grand tort de vouloir autre chose que ce qu'il veut. Sa volonté est la seule regle que nous devons suivre, sans cette regle immuable, point de droiture, point de vraie vertu. Il nous importe de nous appliquer à la

(*a*) Omnia in sapientiâ fecisti. *Ps.* 103. *v.* 24.

bien connoître ; & si la mesure, le nombre, & le poids qu'il employe dans les differentes dispensations de ses jugemens & de ses misericordes (*a*), & dans la disposition qu'il fait des choses qui arrivent naturellement dans le monde, ne nous sont pas manifestées, il convient de l'adorer, & de lui faire un sacrifice de nos raisonnemens & de nos foibles lumieres : mais que voudroient les hommes ? ce seroit peu, s'ils se contentoient d'avoir une volonté dépravée, ils voudroient encore pervertir la volonté de Dieu, s'il étoit possible, & la rendre conforme à leur cœur corrompu, en sorte que Dieu fît ce qu'ils voudroient, au lieu qu'ils doivent faire ce que Dieu veut, & ne s'estimer heureux que lorsqu'ils le font.

D. La volonté de Dieu a-t-elle toujours son effet ?

R. On ne peut douter de cette vérité sans donner atteinte au premier article du Symbole (*b*), par lequel nous faisons profession de croire en Dieu le Pere tout-puissant ; car il n'est appellé

(a) *Sap*. 11. 11.
(*b*) Num Dei possumus resistere voluntati. *Gen*. 50. 19.

tout-puiſſant qu'à cauſe qu'il peut tout ce qu'il veut (*a*), & que rien n'eſt capable d'empêcher l'effet de ſa volonté.

D. Les hommes peuvent réſiſter à la grace, ainſi que les ſaints Peres & les Théologiens l'ont défini, pourquoi ne pourroient-ils pas auſſi réſiſter à la volonté de Dieu, & en empêcher l'execution ?

R. Il faut mettre quelque différence entre la grace & la volonté toute-puiſſante de Dieu. Les hommes peuvent réſiſter à la grace (*b*) & n'y réſiſtent ſouvent que trop; car quoiqu'elle ait toujours l'effet que Dieu veut qu'elle ait, elle n'a pas toujours celui auquel elle tend par ſa nature, mais il n'en eſt pas de même de la volonté de Dieu. Les hommes peuvent (*c*) lui réſiſter de telle ſorte que leur réſiſtance empêche ou retarde l'effet de cette divine volonté, puiſqu'il a fait tout ce qu'il a voulu, comme dit le Roi Prophete (*d*), dans le ciel, & ſur la terre, dans la mer, & dans les abîmes, ce qui ne peut être

(*a*) Et non eſt qui poſſit tuæ reſiſtere voluntati. *Eſth*. 13. 9. & 11.

(b) *Voyez les inſtructions ſur le Symbole. tom.* 1.

(c) *S. Aug. de correp. & grat.* c. 14.

(d) *Pſ.* 118. 11. & *Pſ.* 134. 6.

vrai, s'il a voulu une chose & qu'il ne l'ait pas faite, & si la cause pour laquelle il ne l'a pas faite, (ce qui seroit encore plus indigne de sa grandeur & de son pouvoir) a été que la malice & l'opiniâtreté des hommes y ont formé des obstacles qu'il n'a pû vaincre. Il n'arrive donc rien dans tout l'Univers sans son ordre, ou sans sa permission, & bien-loin (*a*) que les volontés rebelles & injustes des hommes pervers puissent empêcher que Dieu ne fasse ce qu'il veut, au contraire il fait tout ce qu'il veut de ces mêmes volontés injustes & rebelles.

D. Dieu fait-il ce qu'il veut quand les hommes péchent, car alors ils renversent l'ordre, & par conséquent ils agissent contre sa volonté?

R. Gardons-nous bien de penser que Dieu soit auteur du péché, non, il ne veut point l'iniquité (*b*) il permet seulement qu'il y ait des hommes injustes, mais il ne souffre pas qu'ils fassent impunément, ce qu'ils font injustement, tout sert à ses desseins : s'ils se rendent

(*a*) Voluntati enim ejus quis resistit. *Rom*. 9. 19.

(*b*) Quoniam non Deus volens iniquitatem tu es. *Ps*. 5. v. 5.

indignes de ſa bonté, ils n'échappent pas à ſa juſtice; & c'eſt en cela, dit ſaint Auguſtin (*a*), que nous devons reconnoître combien ſont grands les ouvrages du Seigneur, & qu'il les regle ſelon toutes ſes volontés avec une ſageſſe admirable & incomprehenſible, puiſque les Anges & les hommes ayant péché, c'eſt-à-dire, ayant fait, non pas ce que Dieu vouloit, mais ce qu'ils vouloient; le Créateur ne laiſſa pas d'accomplir ce qu'il voulut par la volonté de ces créatures qui feront ce qu'il ne vouloit pas. Il pourroit à la vérité empêcher tous les crimes qui ſe commettent, car le méchant ne peut rien au-delà de ce que Dieu permet, & ce qui ſe fait contre ſa volonté, ne ſe fait pas néanmoins ſans ſa volonté, puiſque cela ne ſe feroit pas, s'il ne le permettoit; mais il le permet très-volontairement, pour des raiſons qui nous ſont cachées, & qui n'en ſont pas moins juſtes: aimant mieux faire un bon uſage des choſes mauvaiſes, & tirer le bien du mal, que d'ôter aux hommes le pouvoir & la volonté de le com-

(*a*) Magna opera Domini, exquiſita in omnes voluntates ejus. *Pſ.* 110. *v.* 2.

mettre, comme il pourroit faire sans blesser en rien leur liberté.

De-là il s'ensuit (*a*) que le Dieu tout-puissant, soit qu'il ait compassion de qui il veut par sa misericorde, soit qu'il endurcisse qui il veut par sa justice, ni ne fait rien injustement (*b*) ni ne fait rien involontairement, & qu'il fait absolument tout ce qu'il veut.

D. Il est donc inutile de demander à Dieu que sa volonté soit faite, puisqu'elle se fait toujours de maniere ou d'autre ?

R. Ce n'est pas pour Dieu, c'est pour nous que nous faisons cette priere ; car sa volonté s'accomplira toujours en nous, encore qu'elle ne s'accomplisse pas toujours par nous. C'est la volonté de Dieu (*c*) que les gens de bien regnent avec lui, & que les méchans soient condannés & punis, cette volonté ne manquera jamais d'être executée : mais dans ces deux manieres d'accomplir la volonté de Dieu (*d*) ; il y a jugement, & misericorde ; l'une nous seroit commune avec les impies, & c'est

(a) *August. Enchy. c. 10.*
(b) *Rom. 9. 18.*
(c) *S. Aug. serm. 48. de divers. 6. 5.*
(d) *Serm. 9. de divers. c. 6.*

ce que nous devons craindre, l'autre nous sera particuliere avec les Saints, & c'est ce que nous devons souhaiter.

D. Les Théologiens ne distinguent-ils pas plusieurs sortes de volontés en Dieu?

R. Sans nous arrêter aux différentes notions qu'ils en donnent, quoiqu'elles soient fort utiles, il suffit de sçavoir qu'on veut entendre ici par la volonté de Dieu *(a)*, principalement celle qu'ils appellent communément la volonté de signe, c'est-à-dire, celle qui nous est connue, ou par ses préceptes, ou par ses conseils, ou par les choses qui arrivent dans l'ordre de sa Providence. Ainsi dans cette volonté nous comprenons tout ce qui a rapport au salut, la fuite, & l'éloignement de toute sorte de péchés, la nécessité de les réparer par la pénitence, la destruction du vieil homme, la victoire sur nos passions, la pratique des bonnes œuvres, la fidelité aux devoirs de notre état, le soulagement & l'édification du prochain, le bon usage des biens & des maux de cette vie, la patience dans les afflictions, la modé-

(a) *Cath. Conc. Trid.*

ration dans les honneurs, dans les plaiſirs, dans les richeſſes, les récompenſes & les châtimens, enfin tout ce qui peut contribuer à la ſanctification des ames.

D. Quel eſt le ſens de ces paroles : *que votre volonté ſoit faite en la terre comme au ciel ?*

R. On peut dire qu'on y demande à Dieu l'accompliſſement de ſes volontés, ou par notre obéiſſance volontaire, ou par la force invincible avec laquelle il exécute tous ſes decrets. Ainſi par cette demande, on ſe joint à Dieu, on conſent à toutes ſes volontés, auſſi-bien à celles de ſa juſtice, qu'à celles de ſa miſéricorde ; & on fait par avance ce que les Elûs feront au dernier jugement, en approuvant tout ce que Dieu aura fait pour l'execution de ſon ouvrage. On approuve donc par-là les châtimens que Dieu exerce ſur les méchans en cette vie & en l'autre, non en inſultant à la miſere de ceux qu'il punit ; mais en ſe réjouiſſant du regne de la juſtice de Dieu ſur eux : Car comme l'on peut avoir des ſentimens de joie dans la vue de la beauté de la juſtice, on en peut auſſi demander l'exécution.

On peut dire de même qu'en demandant que la volonté de Dieu ſoit faite ſur la terre, comme elle l'eſt dans le ciel ; on ſouhaite que la volonté de Dieu ſoit accomplie ſur la terre comme elle le ſera après le jugement dernier, c'eſt-à-dire, ſans oppoſition & ſans réſiſtance : Car quoique Dieu faſſe dès maintenant tout ce qu'il veut dans le ciel & ſur la terre, ce n'eſt pas néanmoins ſans réſiſtance : les méchans & les démons lui réſiſtent de toutes leurs forces. Mais c'eſt ce qui ne ſera plus après le jugement, même ſur la terre, parce que les démons & les réprouvés étant renfermés dans les abîmes, où la juſtice de Dieu les précipitera, il n'y aura plus rien qui réſiſte à Dieu dans le ciel ni ſur la terre. C'eſt dans ce ſens que ſaint Pierre dit que nous attendons un nouveau ciel & une nouvelle terre, où la juſtice habitera. Ainſi, ſelon ce ſens, c'eſt la deſtruction de cette réſiſtance des demons & des méchans, & de la concupiſcence même qui reſte dans les juſtes, qu'on demande à Dieu par ces paroles, que votre volonté ſoit faite dans la terre comme elle l'eſt dans le ciel.

Il paroît néanmoins plus ſimple d'entendre par ces paroles, que les fidéles demandent à Dieu d'accomplir ſa volonté ſur la terre, comme les Anges l'accompliſſent dans le ciel, non avec une égalité de perfection, l'état de cette vie n'étant pas capable de cette entiere égalité; mais avec une perfection proportionnée: Car il y a une perfection de cette vie, comme il y a une perfection de l'autre; & c'eſt accomplir la volonté de Dieu ſur la terre comme dans le ciel, que de l'accomplir avec la perfection dont les hommes ſont capables, comme les bienheureux l'accompliſſent avec la perfection qui convient à leur état. Je dis que ce ſens eſt plus ſimple, parcequ'il eſt plus conforme aux inſtructions que les Saints Peres tirent de cette troiſiéme demande.

D. Quelles ſont ces inſtructions?

R. La premiere eſt, que cette demande eſt une confeſſion de la néceſſité de la grace de Dieu, pour accomplir ſes Commandemens, qui ſont cette volonté à laquelle nous demandons d'obéir; & en effet, en demandant à Dieu que ſa volonté ſoit accomplie, on proteſte que c'eſt par ſa grace, & non par

notre ſeule volonté, qu'elle peut être accomplie. Car, dit ſaint Auguſtin, qu'y a-t-il de plus inſenſé que de demander à Dieu ce que nous aurions en notre puiſſance ?

2°. Nous reconnoiſſons par cette demande que la grace de Dieu nous eſt néceſſaire pour tous ſes Commandemens ; car il ne nous eſt pas ordonné de demander à Dieu l'accompliſſement de certaines volontés de Dieu, mais de la volonté de Dieu en général ; pour nous faire entendre qu'il n'y en a aucune que nous puiſſions accomplir par nos propres forces, & ſans le ſecours de Dieu.

3°. Nous avouons que la grace de Dieu ne nous donne pas ſeulement le pouvoir d'accomplir ſes Commandemens, mais qu'elle nous donne la volonté même de les accomplir : Car nous ne demandons pas à Dieu que nous puiſſions accomplir ſa volonté, mais qu'elle ſoit faite, & qu'elle ſoit accomplie ; c'eſt-à-dire, que nous en demandons l'accompliſſement effectif. Comme toute priere doit être fondée ſur la foi, c'eſt-à-dire, ſur une créance ferme, que c'eſt Dieu qui fait ce que nous lui

demandons ; il faut qu'en disant celle-là, nous soyons persuadés que si Dieu l'exauce, il nous fera la grace, non de pouvoir accomplir, mais d'accomplir effectivement ses Commandemens ; d'où il s'ensuit que c'est Dieu qui opere cet accomplissement par sa grace.

4°. Cette demande nous apprend qu'il n'est permis à aucun homme de vivre à sa fantaisie, ni de faire sa volonté : Car il n'y a personne qui ne doive dire cette divine priere que Jesus-Christ nous a apprise, ou du moins se mettre en état de la pouvoir dire. Or par cette priere nous renonçons à la conduite de notre volonté propre, & nous prenons la volonté de Dieu pour regle de la nôtre dans toutes nos actions, & nous demandons qu'elle s'accomplisse sur la terre avec autant de soumission & d'exactitude, qu'elle s'accomplit dans le ciel par les Anges & les Bienheureux.

5°. Nous devons être persuadés que ceux qui ne sont point dans ces dispositions, & qui font, comme dit l'Ecriture (a), *la volonté de leur chair & de leurs pensées*, mentent à Dieu en lui disant, que votre volonté soit faite, puis-

(a) *Ephes.* 2. 3.

que ces paroles marquent un désir qu'ils n'ont pas, & qu'ils ne veulent point avoir.

CHAPITRE VI.

Sur la quatriéme demande de l'Oraison Dominicale : Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.

D. QUe signifie cette quatriéme demande : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour ?*

R. Il y a quelques Peres *(a)* qui ont cru que ce que l'on y demande à Dieu, ne se devoit pas entendre d'un pain temporel, c'est-à-dire, du soulagement des nécessités temporelles, & que cet objet étoit trop bas pour avoir part dans une priere si divine. C'est aussi le sentiment de sainte Therese, & même de quelques Théologiens très-habiles, qui se fondent particulierement sur cette raison ; que les trois demandes précedentes étant pour Dieu, & ne contenant que des prieres qui se rapportent directement à sa gloire, & celle-ci étant la premiere des quatre autres, par les-

(a) *Hieronim. in c. 6. Matth.*

quelles nous demandons quelque chose pour nous, il n'y a pas d'apparence que ce pain quotidien que l'on y demande soit le pain temporel. Puisque ce seroit agir contre cet autre précepte de Jesus-Christ, qui nous ordonne de chercher en premier lieu le Royaume de Dieu, & qui nous promet que tout le reste nous sera ajouté comme par surcroît. *Cherchez donc premierement*, dit l'Evangile (*a*), *le Royaume de Dieu & sa justice, & tout le reste vous sera donné comme par surcroît.* Mais cette raison, quoique très-édifiante par elle-même, suppose premierement, qu'on ne demande rien pour soi dans les trois premieres demandes de l'Oraison Dominicale ; cependant que peut-on demander de plus grand pour soi que le Royaume de Dieu, & l'accomplissement de ses volontés ? Que si l'on replique que l'on ne demande ce Royaume & cet accomplissement des volontés de Dieu, que pour la gloire de Dieu, on peut répondre de même, qu'on ne demande le pain temporel ni les autres choses qui sont contenues dans les quatre dernieres

(*a*) Quærite primum regnum Dei, & justitiam ejus, & hæc omnia adjicientur vobis. *Lucæ* 12. 31.

demandes, que pour la gloire de Dieu. Ainſi cette raiſon prouve tout-au-plus, que le pain temporel n'eſt pas l'unique, ni la principale choſe qui ſoit marquée par ce pain quotidien que nous demandons. Mais elle ne prouve point du tout qu'il n'y ſoit point compris en la maniere qu'il peut & qu'il doit être demandé à Dieu. Il ſemble même plus certain qu'il y eſt expreſſément compris de cette maniere-là : d'autant que par l'Ecriture, par la tradition, & par la coutume de l'Egliſe, il eſt permis de demander à Dieu les choſes temporelles, par rapport aux éternelles ; & que ce ſeroit une erreur que de condanner les prieres, pour des choſes temporelles, puiſque l'Egliſe les a toujours pratiquées en une infinité d'occaſions, & qu'elle les a inſerées même dans le Canon de la Meſſe, où elle déclare qu'elle offre le ſacrifice pour l'eſperance du ſalut, & pour la conſervation ; où elle demande à Dieu la paix temporelle par ces paroles *(a)*, *Nous vous prions de nous faire jouir de votre paix pendant nos jours* ; où elle ſouhaite que la Communion du corps de Jeſus-Chriſt ſerve à ceux qui l'ont pri-

(*a*) Dieſque noſtros in tua pace diſponas.

se (a) *pour la conservation de leur ame & de leur corps.* Or ces prieres ne seroient point permises ni légitimes, si elles n'étoient renfermées dans l'Oraison Dominicale, puisque selon la doctrine des Peres, il n'est pas permis de demander autre chose que ce qui est contenu dans cette divine Oraison. Les prieres pour les choses temporelles y sont donc contenues; cependant, elles ne peuvent être que dans cette quatriéme demande.

Il est donc plus sûr de suivre le sentiment des autres Peres, comme de Tertullien, de saint Cyprien, de saint Chrysostome & de saint Augustin, qui croyent que le pain temporel y est compris, c'est-à-dire, qu'on y demande à Dieu ce qui est nécessaire pour la subsistance de notre vie. Et en effet, Dieu ne nous a pas seulement assujetti au besoin des biens de la terre; mais il veut de plus que nous reconnoissions qu'il en est le maître, & que nous ne les pouvons avoir que de lui, & c'est ce que l'on fait par cette demande.

Il faut même reconnoître que le mot Grec ἐπιούσιος qui est traduit dans la

(a) Pro spe salutis & incolumitatis suæ.

Vulgate par celui de quotidien, c'eſt-à-dire, dont nous avons beſoin chaque jour de notre vie, dans ſaint Luc : & de *ſuperſubſtantialis*, dans ſaint Matthieu, ſe rapporte plus proprement au pain temporel. Car il ſignifie proprement ce qui eſt ajouté à notre ſubſtance, *additum ſubſtantiæ*.

Il ne faut pas néanmoins prétendre que cette demande ne ſe rapporte qu'au pain temporel, & que Jeſus-Chriſt n'ait eu deſſein de nous porter à élever nos eſprits, juſques à déſirer & à demander la nourriture ſpirituelle ſous l'image de la temporelle, ce ſeroit contredire tous les Peres. Ainſi pour comprendre bien le ſens de cette demande dans toute ſon étendue, il faut conſiderer que l'homme ne ſe ſuffiſant pas à lui-même, ni ſelon l'ame, ni ſelon le corps, il a beſoin pour l'un & pour l'autre d'un ſecours, & d'un ſoutien continuel, qu'il ne doit attendre que de Dieu, & c'eſt ce ſecours & ce ſoutien ordinaire & continuel que l'on demande à Dieu par les termes *de pain quotidien*. Mais comme le ſoutien de notre ame, & le ſecours qui nous eſt néceſſaire pour la conſerver dans l'état où elle doit être,

ſont bien plus conſidérables & plus eſſentiels que ce qui eſt néceſſaire à notre corps, ce ſont ces ſoutiens de l'ame qui doivent être le principal objet de nos déſirs, & on ne demande ceux du corps, qu'entant qu'ils ſont utiles à l'ame; ſans quoi on peut dire qu'ils ne ſont point néceſſaires, mais plutôt préjudiciables. Ainſi, en les demandant il faut être prêt d'en ſouffrir la privation, ſi elle eſt plus dans l'ordre de Dieu.

D. Ne ſemble-t-il pas que Dieu déſapprouve la demande des choſes temporelles, puiſque nous voyons dans l'Ecriture ſainte qu'il récompenſa Salomon pour ne les avoir pas demandées; *Parce que vous n'avez pas demandé*, dit-il, *une longue vie, ni les richeſſes, ni la mort de vos ennemis; mais que vous avez demandé la ſageſſe, je vous ai accordé l'effet de vos prieres?*

R. Dieu déſapprouve la demande des choſes ſuperflues, comme la longue vie, les richeſſes, la mort des ennemis: Il déſapprouve même la demande des choſes les plus néceſſaires, ſi l'on en fait le principal objet de ſes déſirs. Mais il n'a pas déſapprouvé que Salomon lui ait demandé depuis, ce qui lui étoit né-

ceſſaire pour vivre, puiſqu'il diſoit à Dieu *(a)* : *Ne me donnez ni la pauvreté, ne les richeſſes : donnez-moi ſeulement ce qui me ſera néceſſaire pour vivre.*

D. Quel eſt le ſoutien & la nourriture dont notre ame a beſoin ?

R. L'ame a beſoin de divers ſoutiens, qui ſont tous compris ſous ce terme de pain quotidien. Elle a un beſoin continuel de la grace & de l'amour de Dieu ; c'eſt pourquoi cette grace eſt appellée un aide de tous les jours : *Adjutorium quotidianum.* Et l'Egliſe proteſte ſouvent à Dieu que cette grace lui eſt ſi néceſſaire, qu'elle prie Dieu à toutes les heures du jour de la ſecourir. Elle commence preſque toutes ſes prieres en lui diſant *(b)*, *Seigneur, hâtez-vous de me ſecourir*, & le Prophete Roi reconnoiſſant ſa foibleſſe, s'écrie ; *Exaucez-moi promptement, Seigneur, mon eſprit me manque & a beſoin de votre aide.* Mais parce que la grace ne nous fortifie qu'en nous attachant à Dieu, qui eſt proprement la vie, l'aliment & le pain de l'ame ; l'Evangile attribue à Jeſus-Chriſt

(*a*) Mendicitatem & divitias ne dederis mihi, tantùm victui meo tribu neceſſaria. *Prov.* 30. 8.

(*b*) Domine ad adjuvandum me feſtina. Velociter exaudi me, Domine : defecit ſpiritus meus. *Pſ.* 42. *v.*7.

même

même la qualité de pain. Je ſuis le pain vivant (*a*) qui ſuis deſcendu du ciel, dit l'Evangile : Celui qui mange de ce pain (*b*) vivra éternellement.

D. Comment ſe peut-on nourrir de Jeſus-Chriſt en qualité de pain ſpirituel ?

R. On s'en nourrit en trois manieres. Premierement, par la foi, & l'amour de Jeſus-Chriſt. Secondement, par la méditation, & l'amour de la parole de Dieu. Troiſiémement, par la réception de la ſainte Euchariſtie.

D. Expliquez la premiere maniere ?

R. L'ame vit par ſes actions, & ſes actions ſont, ou de l'entendement, ou de la volonté. Quand Jeſus-Chriſt eſt l'objet de notre entendement, & que notre volonté s'attache à lui ; notre ame vit de lui, & elle vit par lui d'une vie divine. Car par la connoiſſance, & l'amour de Jeſus-Chriſt, elle eſt délivrée de la mort, qui conſiſte dans la ſéparation de Dieu, & dans l'attache aux créatures ; & elle participe aux biens

(*a*) Ego ſum panis vivus qui de cælo deſcendi. *Joan*. 6. 51.

(*b*) Qui manducat hunc panem vivet in æternum.

de Dieu, c'eſt-à-dire à ſa juſtice, à ſa ſageſſe, & à ſa vérité.

D. Dans quel ordre ſe doit-on nourrir de Jeſus-Chriſt ?

R. Il y a dans cette nourriture divine du lait pour les foibles, & une viande ſolide pour le forts. Le lait conſiſte dans la méditation des myſteres temporels, par où Jeſus-Chriſt a paſſé : comme ſa naiſſance, ſa vie laborieuſe, ſa mort & ſa réſurrection. C'eſt par-là que Dieu a fait d'ordinaire commencer les ames, mais c'eſt pour les élever à Jeſus-Chriſt Dieu, par le moyen de ſon humanité. Il faut aller, dit ſaint Auguſtin, à Jeſus-Chriſt par Jeſus-Chriſt, à Jeſus-Chriſt Dieu, par Jeſus-Chriſt homme : par le Verbe fait chair, il faut s'élever au Verbe qui étoit au commencement.

D. En quoi la ſeconde maniere qui eſt de ſe nourrir de la parole de Dieu, eſt-elle différente de cette premiere ?

R. Elle eſt différente, en ce qu'elle applique l'ame aux paroles, dans leſquelles Dieu a renfermé les vérités de Jeſus-Chriſt ; car on ne peut penſer à Jeſus-Chriſt, ſans penſer aux paroles de l'Ecriture, par leſquelles il a exprimé ſes myſteres, & c'eſt la premiere ma-

niere de s'en nourrir ; mais quand on y ajoute la considération des paroles de l'Ecriture sainte qui nous representent le même Jesus-Christ, ou comme homme, ou comme sagesse éternelle ; c'est là proprement ce qu'on appelle se nourrir de la parole de Dieu. Ainsi cette parole a aussi son lait & sa viande solide.

D. Quand on se nourrit de la méditation des loix, des préceptes, & des vérités de Dieu, est-ce se nourrir de Jesus-Christ ?

R. Oui ; car Jesus-Christ est la sagesse & la vérité increéée : il contient en soi toutes les loix de Dieu ; & quand on les médite, on pense à Jesus-Christ comme Dieu.

D. Qu'est-ce que se nourrir de Jesus-Christ dans l'Eucharistie ?

R. Ce n'est pas simplement recevoir le corps de Jesus-Christ couvert du voile du Sacrement ; mais c'est s'attacher à Jesus-Christ par amour dans son Sacrement, & en recevoir en soi les effets ; soit qu'on le reçoive réellement, comme ceux qui communient sacramentalement ; soit que l'on ne le reçoive que spirituellement, comme

ceux qui aſſiſtent réellement ou en eſprit à la Meſſe, ſans y communier ſacramentalement ; mais qui ne laiſſent pas d'attirer en eux les effets du Sacrement par l'amour avec lequel ils s'uniſſent au corps de Jeſus-Chriſt : car, comme dit ſaint Auguſtin, manger c'eſt ſe nourrir ; *manducare, refici eſt :* c'eſt-à-dire, que quoiqu'on reçoive réellement le corps de Jeſus-Chriſt, néanmoins ſi ce corps ne nourrit point nos ames, elles ne le mangent point en un certain ſens, c'eſt-à-dire, qu'elles n'en tirent aucune force ni aucune vigueur.

D. Avons-nous un beſoin continuel de nous nourrir de Jeſus-Chriſt en ces trois manieres ?

Oui ; parce que notre ame ne pouvant ceſſer d'agir & de ſe nourrir de quelque choſe, ſi elle ne ſe nourrit de Jeſus-Chriſt, elle ſe nourrit des choſes temporelles, & elle s'empoiſonne en s'en nourriſſant ; car s'y attacher c'eſt s'empoiſonner. C'eſt pourquoi ſaint Auguſtin dit *(a)*, qu'il ne ſuffit pas de boire une fois dans la fontaine de la

(*a*) De fonte æterni luminis non ſemel, ſed perpetuo bibendum. *In Pſ.* 118.

lumiere éternelle, mais qu'il y faut boire toujours.

D. L'Euchariſtie nous eſt donc néceſſaire, puiſque nous demandons à Dieu qu'il nous l'accorde. ?

R. Oui; car Jeſus-Chriſt a établi ce Sacrement (*a*), comme le moyen par lequel il veut communiquer la vie aux ames: Ainſi tout Chrétien y doit tendre, il y doit participer ſpirituellement, & ſe préparer à le recevoir réellement. C'eſt pourquoi ſaint Cyprien nous enſeigne qu'en demandant à Dieu le pain de l'Euchariſtie, on lui demande par-là qu'il nous ſoutienne par ſa grace, enſorte que nous ſoyons aſſez heureux pour ne commettre aucun crime qui mérite qu'on nous en prive.

D. Comment peut-on dire que l'Euchariſtie doit être renfermée ſous le terme de pain quotidien, puiſque tous les fidéles ne ſont pas en état de la rece-

(*b*) Hunc autem panem dari nobis quotidiè poſtulamus, ne qui in Chriſto ſumus, & Euchariſtiam quotidiè ad cibum ſalutis accipimus, intercedente aliquo graviore delicto, dum abſtenti, & non communicantes à cæleſti pane prohibemur, à Chriſti corpore ſeparemur . . . . & ideo panem noſtrum, id eſt, Chriſtum dari nobis quotidiè petimus, ut qui in Chriſto manemus & vivimus à ſanctificatione ejus & corpore non recedamus. *Aug. orat. Dom. loco ſupra citato.*

voir tous les jours, ni à chaque heure du jour ?

R. On la demande en la maniere qu'elle peut être reçue tous les jours & à toute heure : elle eſt reçue tous les jours & à toute heure par le corps de l'Egliſe ; & quoiqu'elle ne ſoit pas reçue chaque jour par chaque fidéle, on peut dire que les fidéles ſont nourris tous les jours par l'Euchariſtie, parce que les graces qu'ils reçoivent tous les jours découlent de Jeſus-Chriſt reçu par eux dans l'Euchariſtie, quand ils y participent.

D. Quelles inſtructions renferme cette demande ?

R. Elle en renferme pluſieurs, ſoit à l'égard de la nourriture corporelle, ſoit à l'égard de la nourriture ſpirituelle.

D. Expliquez celles qu'elle renferme à l'égard de la nourriture corporelle ?

R. Premierement, Jeſus-Chriſt nous enſeigne par cette demande à reconnoître ſincerement que tous les biens temporels ſont à Dieu par un domaine inaliénable, & que quoiqu'il nous les accorde pour notre uſage, il s'en retient toujours la proprieté, & nous les peut ôter ſans injuſtice. Ainſi les plus riches

ſe doivent regarder à l'égard de Dieu, comme étant véritablement pauvres, & véritablement mendians ; ils doivent être perſuadés que les biens qu'ils poſſedent, ne ſont point à eux, que Dieu les leur donne chaque jour, & qu'il peut chaque jour les retirer. C'eſt ainſi qu'ils pratiqueront ce que ſaint Paul (*a*) ordonne de recommander aux riches, de n'eſperer pas dans l'incertitude des richeſſes : Car de quelques biens qu'ils ſoient environnés, ils doivent reconnoître qu'il eſt toujours incertain, ſi Dieu leur en continuera la poſſeſſion ; qu'ils n'y ont aucun droit par eux-mêmes, & que Dieu ne leur feroit aucune injuſtice en les privant, & en ceſſant de les leur donner.

Jeſus-Chriſt nous enſeigne en ſecond lieu, que de qui que ce ſoit qu'on reçoive les néceſſités temporelles on les reçoit toujours de Dieu ; que ſoit qu'on les reçoive de lui-même ou de la charité des autres, ou des loix humaines, c'eſt toujours Dieu qui les donne en toutes ces manieres ; & que par conſéquent, c'eſt toujours à Dieu à qui il

(*a*) Neque ſperare in incerto divitiarum. 1. *Timoth*. 6. 17.

faut avoir recours, & que c'eſt toujours Dieu qu'il en faut remercier.

Troiſiémement, cette demande nous apprend à demander à Dieu qu'il nous donne les choſes temporelles d'une maniere qui nous ſoit utile, & qu'il fourniſſe au corps ce qu'il a beſoin, ſans nuire à notre ame: ainſi on ne lui demande pas ſeulement l'uſage de ces choſes, mais auſſi le bon uſage. Car ſouvent les biens du monde ſont l'occaſion de la perte de ceux qui les poſſedent.

Quatriémement, que nous devons borner nos déſirs au ſeul néceſſaire, puiſque Jeſus-Chriſt par cette priere veut que nous demandions à Dieu le pain, & encore celui qui eſt néceſſaire chaque jour; pour nous apprendre à retrancher de nos déſirs & de nos demandes toutes les choſes ſuperflues, & qui ne peuvent que nourrir la cupidité & non la charité. Que s'il les faut retrancher dans les déſirs, il les faut auſſi retrancher dans l'uſage; car ſi on en uſe, on les aimera; & ſi on les aime, on les déſirera. Ainſi Jeſus-Chriſt réduit par-là tous les hommes à la pratique de la pauvreté Evangelique, qui conſiſte à

se séparer de tout ce qui est superflu, à se réduire au seul nécessaire, & à ne recevoir ce nécessaire que de Dieu seul.

Cinquiémement, il nous apprend qu'il faut éloigner de nous les vaines inquiétudes pour l'avenir, quoiqu'il ne prétende pas pour cela nous obliger à bannir toutes sortes de prévoyances, mais seulement celles qui tiennent de la défiance, & qui marquent que l'on s'appuye sur la créature.

D. Comment peut-on ne recevoir son bien que de Dieu seul ?

R. En ne le recevant que par des voyes approuvées de Dieu, & qui nous puissent donner lieu de croire que c'est Dieu qui nous le donne. Ainsi un homme qui reçoit le prix du travail de ses mains, le reçoit de Dieu ; parce que Dieu autorise cette voie de gagner son pain, & qu'il oblige ceux pour qui on travaille, de payer ceux qui travaillent pour eux, & leur en inspire la volonté.

Cette demande nous apprend enfin que ceux qui croyent être maîtres de leurs biens, qui s'appuyent sur leurs richesses, qui ne songent point au pouvoir que Dieu s'y réserve, qui sont pleins de désirs pour les choses super-

flues, & qui n'ont aucun désir de se corriger de ses défauts, mentent à Dieu en lui demandant le pain de chaque jour.

D. Quelle instruction renferme cette demande à l'égard du pain spirituel ?

R. Elle nous apprend qu'il faut avoir un vrai désir de se nourrir de Jesus-Christ dans les trois manieres que nous avons expliquées, & que qui n'a pas ce désir, ment à Dieu en lui faisant cette priere.

Elle nous apprend *(a)* que notre ame a besoin de cette nourriture, comme nos corps ont besoin de pain, & que c'est pour exprimer ce besoin que Jesus-Christ a donné à la nourriture spirituelle, c'est-à-dire, à la sainte Eucharistie & à sa parole contenue dans les saintes Ecritures, le nom de pain.

Elle nous apprend que comme à l'égard du pain temporel il faut joindre à la priere le travail nécessaire à l'ac-

(a) Sicut itaque corpus nostrum in hac vitâ, ante illam scilicet commutationem, cibo reficitur, quia sentit dispendium; sic & animus quoniam temporalibus affectibus quasi dispendium ab intentione Dei patitur, præceptorum cibo reficiatur. *Aug. de serm. Dom. in mont. l. 2. c. 7.*

querir ; de même à l'égard de la nourriture ſpirituelle il faut joindre la pratique des moyens par leſquels Dieu communique ordinairement cette nourriture, qui ſont la lecture, la méditation & la pratique des bonnes œuvres ; qu'ainſi ceux qui récitent cette priere, mais qui n'ont aucun ſoin, ni aucun déſir de méditer la loi de Dieu, ni de penſer à Jeſus-Chriſt, ſe mocquent de Dieu en la diſant, & lui inſultent : Car il faut joindre à cette priere les moyens ordonnés de Dieu pour obtenir ſes graces, & non pas les ſéparer.

CHAPITRE VII.

Sur la cinquiéme demande de l'Oraiſon Dominicale : Remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons à ceux qui nous doivent.

D. QUelles ſont les dettes que l'on demande à Dieu qu'il nous remette ?

R. Ce ſont nos péchés qui nous rendent redevables à ſa juſtice de la punition qu'ils méritent ; c'eſt pourquoi on exprime ordinairement cette demande

en ces termes : *Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.*

D. Pourquoi appelle-t-on les péchés des dettes ?

R. C'eſt non-ſeulement à cauſe des châtimens qu'ils méritent, mais auſſi parce qu'ils ôtent toujours à Dieu quelque choſe de ce qui lui eſt dû, puiſqu'ils lui ôtent l'obéiſſance. Ils empêchent donc le payement d'une dette à laquelle nous ſommes engagés, & par conſéquent ils nous rendent redevables envers Dieu de ce que nous n'avons pas payé.

D. En eſt-il de même des péchés commis contre le prochain ?

R. Tous les péchés commis contre le prochain ſont péchés, parce qu'ils ſont commis auſſi contre Dieu : car comme c'eſt Dieu par ſa juſtice qui nous oblige à ce que nous devons à notre prochain, c'eſt auſſi Dieu que nous offenſons lorſque nous manquons d'y ſatisfaire.

Ainſi l'on doit conclure que ceux qui ne conſiderent point les péchés, lorſqu'ils ne font tort à perſonne, & qui s'excuſent par cette mauvaiſe raiſon, comptent Dieu pour rien. Et c'eſt néan-

moins l'ordre des gens du monde, dont l'Ecriture exprime parfaitement la disposition par ces paroles (a), *Dieu n'est point devant leurs yeux.*

D. Est-il important de demander à Dieu le pardon de ses fautes, lorsqu'elles ne sont pas mortelles ?

R. Si les péchés, quoique véniels, se multiplient, & que l'on n'ait pas soin de les réparer, ils affoiblissent tellement l'ame, qu'ils la mettent en danger de mourir, ce qui est marqué admirablement dans l'Apocalypse, en ces termes (b) *J'ai un reproche à vous faire, qui est que vous vous êtes relâché de votre premiere charité. Souvenez-vous donc de l'état d'où vous êtes déchû, faites-en pénitence, & rentrez dans la pratique de vos premieres œuvres : que si vous y manquez, je viendrai bien-tôt à vous, & j'ôterai votre chandelier de son lieu, si vous ne faites pénitence.* Ainsi la rémission des péchés même véniels nous étant nécessaire pour nous garentir de cet affoi-

(a) Non est Deus in conspectu ejus. *Ps.* 19. *Heb.*

(b) Sed habeo adversum te, quod charitatem tuam primum reliquisti ; memor esto itaque unde excideris, & age pœnitentiam, prima opera fac ; sin autem, venio tibi, & movebo candelabrum tuum de loco suo, nisi pœnitentiam egeris. *Apoc.* 2. 4. 5.

bliſſement, il faut conclure qu'elle eſt néceſſaire pour nous conſerver la vie. C'eſt pourquoi ſaint Auguſtin compare l'Oraiſon à un ſeau avec lequel on vuide un vaiſſeau qui fait eau, & qui empêche ainſi qu'il ne ſoit ſubmergé : & il dit généralement *(a)*, que nous ſerions réduits à une terrible extrémité ſi Dieu ne nous eût donné le moyen de nous purifier tous les jours.

D. Demande-t-on à Dieu qu'il nous pardonne toutes ſortes de péchés ?

R. On lui demande le pardon de tous les péchés, mais avec une condition ſouſentendue, qui eſt d'employer les moyens qu'il a ordonnés pour l'obtenir. Ainſi il ne faut pas prétendre d'obtenir la rémiſſion des péchés mortels par la ſeule Oraiſon Dominicale ſans s'adreſſer aux Prêtres pour en obtenir l'abſolution, & ſans en faire une pénitence proportionnée à leur grandeur. Et quant aux péchés véniels, quoique cette Oraiſon ſoit, ſelon les Peres de l'Egliſe, particulierement deſtinée à les effacer, ce n'eſt pas néanmoins en excluant la

(a) In magnas anguſtias contracti fueramus, ſi non nobis daretur quotidiana mundatio ſanctæ orationis. *Aug. ſerm. 34. de diverſ.*

pratique de l'aumône, & des autres bonnes œuvres ordinaires : car elle n'en obtient pas la rémission par la prononciation simple des paroles, mais par la disposition avec laquelle on les prononce.

D. Quelle est cette disposition ?

R. C'est un regret *(a)* & un aveu sincere de la grandeur & de la multitude des fautes, que nous avons commises, qui nous doit porter à les réparer par les moyens que nous en avons, & principalement par les œuvres de miséricorde, dont la premiere est de pardonner aux autres les fautes qu'ils ont commises contre nous.

D. Tous les péchés véniels sont-ils effacés par cette Oraison ?

R. Non pas absolument ; car Dieu ne pardonne pas ceux dont on ne se repent point, & dont on ne se corrige point. C'est pourquoi saint Augustin dit que l'Oraison Dominicale est pour les péchés quotidiens & légers ; c'est-à-dire, qu'elle n'est pas pour les péchés d'attache & où on demeure volontairement ; c'est cette différence de péchés, que saint Ambroise marque par ces paroles :

(a) *Vide Morinum de pœnitentiâ*, p. 354.

Gardez-vous (*a*) de tomber dans les grands péchés, & ne demeurez pas dans ceux qui ſont plus légers.

D. L'Oraiſon Dominicale n'eſt donc point proprement pour les péchés mortels ?

R. Elle efface (*b*) auſſi les péchés mortels, quand on s'en convertit par une pénitence véritable, comme ſaint Auguſtin l'enſeigne : mais c'eſt, comme nous venons de dire, en y joignant les autres remedes proportionnés. Ainſi cette Oraiſon aide ſeulement, mais elle ne fait pas la principale partie de ce qui eſt néceſſaire pour la guériſon des péchés mortels.

D. Tous les Chrétiens ſont-ils obligés de demander pardon à Dieu de leurs fautes ?

R. Puiſque les Apôtres mêmes ont proteſté par la bouche de ſaint Jean, que s'ils diſoient qu'ils n'ont point de péché, ils ſe ſéduiroient eux-mêmes,

(*a*) In graviora non abeas, in levioribus non ſtes. *lib. 1. c. 7. de Symbolo ad Catechumenos, idem ſermone 114. de tempore. Vide Greg. Mag. lib. 1. ep. 24. 25. & alibi paſſim in multis epiſtolis.*

(*b*) Delet omnino hæc oratio minima & quotidiana peccata : delet & illa à quibus vita fidelium ſceleratem geſta, ſed pœnitendo, in melius mutata diſcedit. *Aug. Ench. c. 71. & l. 21. de Civit. c. 27.*

& que la vérité ne seroit point en eux; il s'ensuit qu'aucun Saint n'est arrivé en cette vie à la perfection de ne commettre aucun péché véniel, & qu'excepté la sainte Vierge, dont saint Augustin & l'Eglise ne veut point qu'on parle quand il s'agit de péchés, tous les autres ont eu besoin de demander pardon à Dieu.

D. Pourquoi Dieu a-t-il voulu particulierement attacher la rémission de nos péchés, à cette condition de remettre aux autres les fautes qu'ils auroient commises contre nous?

R. Jesus-Christ a voulu nous faciliter cette action de charité, par la récompense qu'il y joint, & par la comparaison qu'il nous oblige de faire de la grandeur des fautes que nous commettons tous les jours contre Dieu, & de la petitesse de celle que les hommes peu ent commettre contre nous.

D. En quoi les fautes que les hommes commettent contre nous sont-elles si petites?

R. 1°. En ce qu'on ne nous sçauroit rien ôter, que nous ne méritions de perdre, & que tout ce que nous souffrons, est toujours moindre que ce qu'on

pourroit nous faire souffrir avec justice.

2°. En ce que les hommes ne nous sçauroient offenser un peu, sans offenser beaucoup Dieu. Et ainsi la grandeur de l'offense qu'ils font à Dieu, nous doit ôter le ressentiment de celle qu'ils nous font.

3°. En ce que dans le fond, bienloin que les hommes nous nuisent en nous outrageant, ils nous procureroient au contraire de grands biens pour notre salut, si nous sçavions bien ménager ces occasions.

D. Qu'est-ce que c'est que de pardonner sincerement aux autres les fautes qu'ils commettent contre nous ?

R. C'est pratiquer envers eux plusieurs actions de charité. Premierement, c'est renoncer à toute vengeance, soit extérieure, soit intérieure, & dans le désir & dans la disposition du cœur.

Secondement, c'est rentrer dans le même dégré intérieur de charité que nous avions pour eux avant qu'ils nous eussent offensés. Car si notre charité demeure plus foible & moins agissante envers eux, c'est une marque qu'il reste en nous quelque chose du ressenti-

ment de l'offenſe qu'ils nous ont faite.

Troiſiémement, c'eſt reprendre à leur égard la même application que nous avions ou que nous devions avoir à les ſervir, ſi nous ſommes également en état de le faire. Il ne ſuffit donc pas de ne leur faire point de mal, il faut auſſi leur faire du bien autant qu'on le peut, & c'eſt ce qu'emporte cette imitation de Dieu qui en eſt le modéle. Ce ne ſeroit pas les traiter comme nous voulons que Dieu nous traite, que de ſe contenter de ne leur pas nuire.

D. Mais ſi l'on reſſent encore quelque aigreur dans ſon cœur à leur égard; ſi l'on eſt troublé quand on leur parle, & quand on penſe à eux; ſi l'on ſent un ſecret plaiſir du mal qui leur arrive, ſi l'on fait ce que l'on ſe croit obligé de faire pour eux avec moins de joie & d'inclination, ſont-ce des ſignes certains qu'on ne leur a pas pardonné?

R. Non pas tout-à-fait: car le pardon des offenſes eſt une action de la volonté ſupérieure: Or la volonté ſupérieure de pardonner les offenſes reçues, peut être combattue par des impreſſions contraires de concupiſcence, qui agiſſent vivement ſur l'imagination, & qui y cau-

ſent des ſentimens d'aigreur & des troubles à la préſence des perſonnes à l'égard deſquelles elle n'eſt pas tout-à-fait guérie, ce qui ralentit les actions même de la volonté : Mais ſi toutes ces mauvaiſes diſpoſitions ne concluent pas aſſurément que la charité n'eſt pas dans le cœur, elles marquent au moins qu'elle y eſt fort attaquée, qu'elle y eſt en grand danger, & que ce cœur eſt bien malade. Ainſi ceux qui reſſentent ces mouvemens doivent travailler à ſe fortifier dans la charité, en proteſtant à Dieu qu'ils pardonnent aux autres les injures qu'ils en ont reçues ; ils doivent ſans ceſſe lui demander la grace qu'il leur faſſe faire ce pardon avec plénitude, & qu'il retranche de leur cœur tout ce qui s'y oppoſe.

D. Que s'enſuit-il de ce combat de la cupidité contre la charité à l'égard du pardon des offenſes ?

R. Il s'enſuit qu'il ne ſuffit pas d'avoir pardonné une fois les offenſes qu'on a reçues ; mais qu'il les faut pardonner continuellement, & empêcher que la malignité du cœur ne les rétabliſſe inſenſiblement dans notre imagination, & ne porte de nouveau le cœur

à une averſion volontaire contre ceux dont on s'eſt cru offenſé. Ce qui fait voir que ce n'eſt pas peu de choſe que de bleſſer la charité par quelque offenſe faite au prochain ; car outre le mal qu'on lui fait, s'il en conçoit quelque ſentiment d'averſion, & quelque deſir de vengeance, on lui cauſe une tentation continuelle, après même qu'il a pardonné ; par le ſouvenir de l'injure, qui ne s'effaçant pas entierement de la mémoire, peut à tout moment renouveller la même plaie : c'eſt pour remedier à cette plaie ſi contraire à la charité, que Jeſus-Chriſt nous a obligés à réiterer le pardon des offenſes, toutes les fois que nous lui demandons la rémiſſion de nos péchés, en récitant l'Oraiſon Dominicale.

D. Quelles ſont les diſpoſitions contraires à cette demande, & qui en détruiſent l'effet ?

R. 1°. C'eſt de n'avoir aucune douleur de ſes péchés, ni aucun deſir de s'en corriger.

2°. De conſerver quelque aigreur volontaire contre le prochain, à cauſe de l'offenſe qu'on en a reçue.

3°. De s'entretenir & de ſe laiſſer al-

ler volontairement à des desirs de vengeance, & de se réjouir du mal qui arrive à ceux dont nous avons reçu quelque offense.

D. Quelles sont les instructions renfermées dans cette demande ?

R. On les peut facilement recueillir de ce qui a été dit. Premierement, cette demande nous apprend la nécessité absolue de se reconnoître coupable d'une infinité de péchés au moins véniels.

2°. Elle comprend la nécessité de pardonner continuellement aux autres les fautes qu'ils ont faites contre nous.

3°. Elle nous apprend l'extrême préjudice que nous causent les sentimens volontaires d'aigreur & d'aversion contre le prochain, puisqu'ils nous ferment la miséricorde de Dieu, & qu'ils rendent nos fautes irrémissibles pendant qu'ils subsistent.

4°. Elle nous fait voir qu'il est à craindre que nous n'irritions Dieu au lieu de l'appaiser, si nous ne pardonnons que de bouche à ceux qui nous ont offensés, & si nous nourrissons volontairement quelque secrette aversion contr'eux : Car en disant, *Seigneur, pardonnez-nous, comme nous pardonnons*, c'est-

dire en effet à Dieu : Seigneur, ne nous pardonnez pas, puiſque nous ne pardonnons pas aux autres. Outre cela, en diſant à Dieu : Pardonnez nous nos péchés, nous demandons à Dieu qu'il les pardonne à ceux qui nous ont offenſé, puiſque nous prions pour eux comme pour nous.

Or qu'y a-t-il de plus abſurde que de demander à Dieu qu'il leur pardonne ſi nous ne leur pardonnons pas ſincerement nous-mêmes. C'eſt pourquoi le Sage repreſente fortement le déreglement de cette conduite. *Un homme*, dit-il (*a*), *retient ſa colere contre un autre homme, & il a la hardieſſe de demander à Dieu le remede de ſes maux. Il n'a point de miſéricorde pour un autre homme ſemblable à lui, & il demande à Dieu qu'il lui pardonne ſes péchés. Lui qui n'eſt que chair garde ſa colere, & il demande miſericorde à Dieu : Qui lui pourra obtenir le pardon de ſon péché ?*

(*a*) Homo homini ſervat iram, & à Deo querit medelam. In hominem ſimilem ſibi non habet miſericordiam, & de peccatis ſuis deprecatur. Ipſe cum caro ſit, reſervat iram, & propitiationem poſcit à Deo, quis exorabit pro delictis illius. *Eccleſiaſt.* 28. 3. 4. 5.

CHAPITRE VIII.

Sur la ſixiéme demande de l'Oraiſon Dominicale, Ne nous laiſſez pas entrer en tentation.

D. QUel eſt le ſens de cette demande ?

R. Il y a eu des Peres qui ont cru que l'on demandoit à Dieu par-là qu'il nous préſervât des tentations en les éloignant de nous : & en effet, Dieu nous commande bien de ſouffrir les tentations, mais non pas de les aimer. Il eſt toujours bon de les éviter par la connoiſſance de notre foibleſſe, & il n'eſt pas beſoin, ſelon les mêmes Peres, de s'y expoſer.

On peut donc demander à Dieu ce moyen d'éviter le péché, pourvû qu'on le faſſe avec ſoumiſſion, & qu'on accepte les autres voyes que Dieu peut choiſir pour nous perfectionner, entre leſquelles la tentation peut avoir lieu ; puiſqu'étant ſoufferte comme il faut, elle nous apporte de très-grands biens.

D. Quels biens peut apporter la tentation ?

R. Elle

R. Elle découvre à l'homme combien ſon ame eſt aiſée à ébranler, combien l'édifice des vertus qu'il penſoit avoir élevé, a peu de ſoutien & de fermeté s'il n'eſt ſoutenu par la grace. Elle l'oblige de recourir à Dieu avec humilité, en lui diſant avec ſaint Pierre (*a*), *Seigneur, ſauvez-nous, car nous périſſons.*

La tentation anime quelquefois l'homme & le fortifie, en lui montrant qu'avec le ſecours de Dieu on peut ſurmonter les tentations.

Sans la tentation, les vices croîtroient: car c'eſt en réſiſtant aux tentations qu'on les réprime.

Les vertus ne ſeroient point augmentées; car c'eſt le moyen ordinaire que Dieu choiſit pour les faire croître. Nous ſerions privés du bonheur de la ſouf-

(*a*) Salva nos Domine, perimus. *Matth.* 8. *v.* 25. Quando autem rogamus, ne in tentationem veniamus; admonemur infirmitatis & imbecillitatis noſtræ, dum ſic rogamus, ne quis ſe inſolenter extollat, ne quis ſuperbè & arroganter aliquid aſſumat, ne quis aut confeſſioni, aut paſſioni ſuæ gloriam ſuam ducat. *Cypr. de orat. Dom.*

Hic jam noſtræ nos profectò humilitatis admonuit, ut ſcilicet reprimeret indomitæ mentis tumorem. Docet enim nos, non quidem recuſare certamina; nec tamen in ea audacius inſilire; hoc enim modo, & noſtra incipit clarior eſſe victoria, & diaboli infelicior pugna videbitur. *Chryſ. homil.* 20. *in Matth.*

france, qui doit être néanmoins notre joie, selon saint Jacques : *Mes freres*, dit cet Apôtre, *faites votre joie des diverses afflictions qui vous arrivent, & soyez persuadés que l'épreuve de votre foi, c'est-à-dire votre persévérance, produit la patience.*

D. Le sens que les Peres donnent le plus ordinairement à cette demande, est-ce que nous prions Dieu par-là de nous exempter des tentations ?

R. Non ; ils enseignent communément que nous demandons par-là, non l'exemption des tentations, mais de ne pas succomber aux tentations : car c'est le sens du mot entrer. On dit qu'on *entre* dans une pensée quand on l'approuve, qu'on *entre* dans la vérité quand on la reçoit : ainsi *entrer* dans la tentation, c'est y succomber & y consentir.

D. Comment est-ce que l'homme succombe aux tentations ?

R. Il y succombe, dit saint Augustin (*a*), en y consentant, si ce sont des tentations qui l'attirent ; en y cédant, si ce sont des tentations qui le

(*a*) Aliud est autem induci in tentationem, aliud tentari.... inducimur enim, si tales accederunt, quas ferre non possumus. *Aug. de serm. Dom. in mont. l. 2. c. 8.*

poussent au mal par la terreur ; mais soit qu'il y cede, soit qu'il y consente, ce n'est que par sa volonté & par sa propre malice.

D. L'homme ne pourroit-il pas résister s'il le vouloit ?

R. Il le pourroit sans doute ; mais sa maladie consiste à ne le vouloir pas, parce qu'il aime les créatures, & les objets que sa concupiscence lui represente.

D. Comment Dieu nous empêche-t-il de succomber aux tentations ?

R. C'est, ou en les éloignant de nous pour épargner notre foiblesse, ou en nous donnant un amour pour le bien plus fort que la passion qui nous attire au péché.

D. On a donc besoin de la grace & de l'amour de Dieu pour vaincre toutes les tentations ?

R. Cela est défini par les Conciles, & ne se peut nier sans erreur. Il est nécessaire, dit le Pape Innocent (*a*), que comme nous sommes victorieux quand Dieu nous assiste, nous soyons

(*a*) Necesse est ut quo auxiliante vincimus, eo non auxiliante vincamur. *Epist. ad Concil. Cath. Milev.*



vaincus quand il ne nous aſſiſte pas. Et ailleurs (*a*), il eſt néceſſaire que celui qui eſt privé de la grace divine, tombe dans les pieges du diable. S'il y avoit quelque tentation que l'on pût ſurmonter ſans la grace, on ne ſeroit pas obligé de prier toujours. Or on y eſt obligé ſelon les ſaintes Ecritures, parce qu'on eſt toujours en danger de ſuccomber aux tentations. *Mes yeux*, dit le Pſalmiſte (*b*), *ſont toujours tournés vers le Seigneur, parce que c'eſt lui qui garentira mes pieds des piéges.*

D. Pourquoi Dieu ne donne-t-il pas à tous les hommes cet amour plus fort que la tentation ?

R. Tous les hommes & même les plus juſtes méritent par les péchés véniels qu'ils commettent tous les jours, que Dieu ne leur donne pas ces graces fortes & ſpéciales par leſquelles on ſurmonte les tentations ; mais Dieu, par une bonté particuliere, ne laiſſe pas de les donner à pluſieurs qui ne les méritent pas plus que les autres, & il les donne ordinairement à ceux qui recon-

(a) *Vide Concil. Arauſ. 2. c. 22. Aug. de natur. & grat. c. 67. de ſpir. & lit. c. 15.*

(*b*) Oculi mei ſemper ad Dominum, quoniam ipſe evellet de laqueo pedes meos. *Pſ. 24. 16.*

noiſſant leur foibleſſe, les lui demandent avec ſoumiſſion & avec humilité.

D. Quels ſont les péchés qui ſont ordinairement que Dieu ne nous aſſiſte pas de ſes graces ſpéciales ?

R. C'eſt principalement l'oiſiveté, la négligence à prier, & l'orgueil ; car l'oiſiveté donne l'entrée au diable, la négligence à prier ne le repouſſe pas en obtenant le ſecours de Dieu, & l'orgueil éloigne ce ſecours, & porte Dieu à nous abandonner à nous-mêmes, ce qui ſuffit pour nous perdre.

D. Peut-on être exempt en cette vie de toutes ſortes de tentations ?

R. Non ; car ſans parler de celles du diable qui ne meurt jamais, ſans parler du monde qui nous attire toujours par les objets qu'il nous préſente, la concupiſcence ne ceſſe point de nous faire une guerre continuelle, & de combattre en nous l'eſprit de Dieu. Ainſi ceux qui ne ſentent point les tentations, doivent craindre que ce repos dont ils jouiſſent, ne vienne de ce que l'eſprit ne combat point la chair, & qu'il la laiſſe regner en paix.

D. Avec quelle diſpoſition faut-il faire à Dieu cette demande, *qu'il ne*

nous laiſſe point ſuccomber en tentation ?

R. Avec une forte & ferme perſuaſion, que ſi Dieu ne nous aſſiſtoit, nous ſerions incapables par nous-mêmes de réſiſter aux tentations : que nous pouvons tout avec ſon ſecours, & que nous ne pouvons rien ſans ſon ſecours.

D. D'où vient que pluſieurs perſonnes n'obtiennent pas de Dieu ce qu'ils demandent par cette priere ?

R. Pluſieurs ne demandent point ſincerement à Dieu de ne point ſuccomber aux tentations, parce que leur volonté les aime & met ſon plaiſir à y ſuccomber ; d'autres ne ſont point intérieurement perſuadés de leur impuiſſance, & au même temps qu'ils font à Dieu cette priere, ils ont dans le cœur une préſomption ſecrette de leurs propres forces ; d'autres ſe contentent de l'avoir demandé une fois, & ne continuent pas à le demander ; d'autres ſe contentent de prier, & n'y joignent pas le travail & la fuite des occaſions.

D. Quelles inſtructions devons-nous tirer de cette demande ?

R. 1°. Elle nous apprend que la grace nous eſt abſolument néceſſaire pour

ſurmonter les tentations : car l'on ne demande à Dieu que ce qu'on ne ſçauroit faire ſans ſon ſecours.

2°. Que cette grace nous eſt néceſſaire pour toutes ſortes de tentations : car on ne demande pas à Dieu ſon ſecours pour certaines tentations, mais généralement pour toutes les tentations ; ce qui fait voir, comme dit le Pape Zozime (*a*), qu'il n'y a point de tems où nous n'ayons beſoin du ſecours de Dieu. Quelles ſont, dit ſaint Chryſoſtome (*b*), les tentations que nous ne pouvons ſurmonter ſans la grace ? ce ſont toutes les tentations ; car la puiſſance de les ſurmonter vient de Dieu.

3°. Cette demande conclut, que la grace que nous demandons à Dieu, ne nous donne pas ſeulement le pouvoir de ſurmonter les tentations, mais de les ſurmonter en effet. Car nous demandons à Dieu la victoire des tentations, & non le ſimple pouvoir de les vaincre ; & nous ne nous croyons exaucés, que quand nous les ſurmontons en effet.

4°. Cette demande nous fait voir

(*a*) Quod ergo tempus intervenit, quo ejus non egeamus auxilio ? *Zozim. ad omnes Epiſcopos.*
(*b*) *Chryſoſt. in* 10. *c.* 1. *ad Corinth.*

qu'il n'eſt pas permis de s'expoſer aux tentations que l'on ne peut éviter ; car puiſque nous n'avons pas la force d'y réſiſter par nous-mêmes, c'eſt une témerité viſible de s'y expoſer ; & nous ne le pouvons faire, ou ſans préſomption, ſi nous croyons avoir cette force par nous-mêmes ; ou ſans tenter Dieu, ſi nous négligeons les moyens humains qu'il nous donne de ne pas ſuccomber aux tentations, en les évitant.

D. Pourquoi ajoutez-vous quand on le peut éviter ?

R. C'eſt que ſouvent on ne ſçauroit éviter certaines tentations, qu'en s'engageant à d'autres plus dangereuſes. Il y en a, par exemple, à qui l'on ne peut conſeiller de quitter entierement la converſation du monde ; parce que la ſolitude eſt encore pour eux plus dangereuſe, & une plus grande tentation ; & dans ces rencontres la prudence chrétienne veut que l'on ſouffre les moindres, & que l'on évite les plus dangereuſes par rapport à notre diſpoſition.

D. Ne peut-on jamais entreprendre certaines œuvres de charité qui produiſent des tentations ?

R. On le peut, ou quand il y a né-

cessité, ou quand on a une juste confiance du secours de Dieu pour surmonter ces tentations.

D. Comment peut-on avoir cette confiance du secours de Dieu, puisqu'il dépend toujours de lui de nous le refuser ?

R. Encore que Dieu soit toujours le maître de ses graces, néanmoins quand il en a souvent assisté quelqu'un pour une certaine œuvre, & pour surmonter une certaine tentation, cela lui peut donner sujet d'avoir plus de confiance, qu'il l'en assistera encore ; au lieu que ceux qui n'ont jamais éprouvé cette assistance, ne doivent s'engager qu'avec beaucoup de circonspection : C'est ce qui fait qu'il y a des œuvres qui peuvent être entreprises sans témerité par les uns, & ne le peuvent être par les autres. Ce n'est pas que les uns & les autres n'ayent besoin de demander la même grace avec la même humilité : mais l'experience de cette grace est une marque pour ceux qui l'ont, que Dieu les appelle à la pratique de cette bonne œuvre ; & le défaut de cette experience, donne un sujet légitime aux autres de douter s'ils y sont appellés. Ainsi il y a

des personnes qui peuvent se porter plus librement que d'autres à la conversation & à la conduite spirituelle des femmes, quoique personne ne s'y doive engager sans utilité & sans quelque espece de nécessité. C'est ce qui allie la differente conduite qu'on remarque dans les Saints, à l'égard de certains états dangereux ; les uns y sont portés, les autres les ont fuis : les uns les ont desirés, les autres ont demandé à Dieu d'en être préservés, selon que Dieu les remplissoit, ou de la confiance en sa grace, ou de la vue de leur propre foiblesse, & selon qu'ils avoient plus ou moins éprouvé le secours de Dieu en de semblables occasions.

Il est vrai néanmoins que la conduite qui consiste à éviter les tentations, & principalement celles qui sont dangegeuses, & qui ont besoin de grandes forces pour y résister, est la moins suspecte & la plus ordinaire. C'est pourquoi l'on voit que la plupart des Saints ont évité les grands biens, les grandes affaires, les grandes afflictions & les grands dangers, non par molesse ni par lâcheté, mais par le sentiment de leur infirmité & de leur foiblesse. Ils dési-

roient souffrir pour Dieu, & ils fuioient néanmoins les persécutions. Ils désiroient travailler pour le salut du prochain, & néanmoins ils s'éloignoient des ministeres qui y obligent. C'est par cet esprit que les premiers Chrétiens supplioient Dieu de retarder la venue de l'Antechrist qu'ils croyoient proche, parce que l'Evangile leur apprenoit qu'il abattroit les plus fermes. Et Salomon demandoit à Dieu par le même mouvement, qu'il ne lui envoyât ni les richesses, ni la pauvreté, l'un & l'autre étant un état dangereux. Enfin, c'est par le même motif que les grands Saints se sont éloignés des charges & des dignités de l'Eglise, dans la crainte de n'avoir pas les qualités nécessaires pour les remplir dignement. Ils ont même tremblé lorsqu'ils y étoient appellés le plus légitimement, par l'appréhension qu'ils ont eue que Dieu ne voulût punir leur orgueil secret, & leur cupidité intérieure, en permettant qu'ils y fussent élevés, comme Judas le fut à l'Apostolat, Nicolas à la dignité de Diacre par les Apôtres mêmes, & par toute l'Eglise.

CHAPITRE IX.

Sur la derniere demande de l'Oraison Dominicale : Délivrez-nous du mal.

D. DE quoi demande-t-on à Dieu qu'il nous délivre, en lui disant dans l'Oraison Dominicale : *Délivrez-nous du mal* ?

R. Les Peres Grecs ont cru qu'on demandoit à Dieu d'être délivré du malin esprit, c'est-à-dire, de ses piéges & de ses suggestions en cette vie, & de la dannation en l'autre.

Les Peres Latins croyent que l'on demande à Dieu la délivrance de tous les maux du corps & de l'esprit, intérieurs, extérieurs, passés, présens & futurs, comme parle l'Eglise dans le Canon de la Messe (*a*), où il est dit en termes positifs : *Délivrez-nous, Seigneur, de tous les maux passés, présens & à venir,* sur quoi il faut remarquer que tous les maux passés, présens & à venir, dont l'Eglise militante demande la délivrance, se peuvent réduire à

(*a*) Libera nos quæsumus, Domine, ab omnibus malis, præteritis, præsentibus & futuris.

deux points, le péché qui est le véritable mal, & la persécution de l'Eglise qui est la source d'une infinité de péchés, & dans ceux qui la causent, & souvent même dans ceux qui la souffrent. La grace de souffrir & de persévérer dans la souffrance pour la foi, la vérité & la justice étant donnée à peu de personnes.

On peut encore entendre ces mots tous les maux passés, présens & à venir, des péchés passés dont nous sommes redevables à la justice de Dieu, de la concupiscence toujours présente qui nous sollicite au péché, & des tentations & des occasions futures du péché où nous pouvons tomber, ou bien du péché présent dont la source est souvent dans les péchés passés, & dont les effets s'étendent quelquefois dans tout le reste de la vie.

D. Est-il permis de souhaiter & de demander d'être délivré de tous les maux de cette vie?

R. Comme il est permis de désirer & de demander d'être heureux, il est permis de souhaiter & de demander la délivrance de toutes sortes de maux. Car tout mal partage l'ame, & l'empêche

de ſe porter à Dieu avec toute ſon activité. Tout mal vient du péché. Tout mal eſt contraire à l'inſtitution premiere de la nature. Mais comme nous ne devons ni eſperer, ni demander la béatitude pour cette vie ici, mais ſeulement pour l'autre, nous ne pouvons demander pour cette vie une entiere exemption de maux ; car ce ſeroit renverſer l'ordre de Dieu, qui a aſſigné les ſouffrances à cette vie, & qui en a fait un moyen pour arriver à la félicité de l'autre. Outre qu'il eſt injuſte que péchant en cette vie, nous voulions y être exempts de châtiment & de maux.

D. Comment pouvons-nous donc faire cette priere à Dieu pour le tems de cette vie ?

R. Nous la pouvons faire, en lui demandant qu'il nous délivre des maux qui ſurpaſſent nos forces, & qui ſont capables de renverſer notre patience : Car ils ne ſont proprement maux qu'à cet égard. Les maux que nous ſouffrons avec patience, ſont plutôt des biens que des maux, puiſqu'ils operent notre ſalut. Il n'y a de vrais maux que ceux qui nous portent au péché, & qui nous y engagent, & ce ſont ceux-là dont on

doit demander à Dieu d'être délivrés.

D. Quels sont les principaux de ces maux ?

R. Ce sont l'ignorance, la concupiscence, la mort du corps, & celle de l'ame.

D. Qu'entendez-vous par cette ignorance dont nous demandons d'être délivrés ?

R. Ce n'est pas toute sorte d'ignorance; parce que toute sorte de connoissance n'est pas le bien de l'homme dans cette vie. Il y a même bien des choses qu'il est beaucoup meilleur d'ignorer, parce qu'elles servent souvent de tentation en fournissant des images, & des objets trompeurs à la volonté : Mais l'ignorance dont nous devons souhaiter d'être délivrés, est l'ignorance du bien & du mal, & l'ignorance de la vraie justice, qui fait qu'on ne voit pas ses chûtes, & c'est cette ignorance qu'on appelle aveuglement de cœur, *cæcitas cordis* : qui a sa source dans la cupidité, ou la mauvaise volonté, & qui cesseroit si notre volonté devenoit bonne.

Cette ignorance de la justice entraîne souvent avec elle l'ignorance des Mysteres de Jesus-Christ, quoiqu'elle n'en

ſoit pas une cauſe néceſſaire : car Dieu qui ſeroit prêt de lui-même de faire connoître les ſaints Myſteres de la foi qui ſont néceſſaires au ſalut, n'en refuſe la connoiſſance à certains hommes, qu'à cauſe des crimes qu'ils commettent contre la loi naturelle, par cette premiere ignorance qui naît immédiatement de la corruption du cœur, & de l'amour des créatures.

D. La concupiſcence que vous dites être le ſecond objet de cette demande, ne pouvant jamais être entierement détruite dans cette vie, comment demande-t-on à Dieu d'en être délivrés ?

R. Quoiqu'on n'en eſpere pas une entiere délivrance en cette vie, on ne laiſſe pas de la demander à Dieu, parce qu'il dépend de lui de commencer à la détruire, & de la diminuer dès cette vie même par la grace, pour l'anéantir entierement par la lumiere de la gloire dans l'autre ; outre que l'entier anéantiſſement de l'ignorance, qui ſera cauſée par la gloire, la préſence & la parfaite connoiſſance de Dieu dans l'autre vie, ne ſera qu'une ſuite, & la récompenſe des prieres de celle-ci.

D. Que s'enſuit-il de-là ?

R. Que nous ne devons jamais aimer la concupiſcence ni ſes effets ; & que comme elle ne vient point de Dieu, mais du péché, nous devons travailler ſans ceſſe à la détruire autant que nous le pourrons. Nous devons la mortifier ſans ceſſe, être toujours aux mains avec elle, & ne nous laſſer jamais juſques à la mort de la combattre.

D. Comment peut-on demander d'être délivré de la mort du corps, puiſque la charité parfaite la doit au contraire déſirer, & que ſaint Paul diſoit lui-même (*a*) qu'il déſiroit d'être dégagé des liens du corps ?

R. On peut conſiderer la mort en deux manieres différentes.

1°. Comme la ceſſation du péché, l'entrée en l'autre vie, & le moyen de nous unir plus parfaitement à Jeſus-Chriſt.

2°. La mort eſt une grande tentation, ou plutôt la plus grande des tentations, & l'ennemie la plus redoutable & la plus difficile à vaincre : C'eſt en cette maniere que la mort eſt proprement notre ennemie, qui eſt le nom que l'Apôtre lui donne ; parce qu'elle eſt l'en-

(*a*) Deſiderium habens diſſolvi. *Phil.* 1. 25.

nemi le plus formidable à l'infirmité de l'homme, & le plus capable d'ébranler sa volonté, & de la détourner de Dieu. Or par la mort ainsi considerée, il faut entendre tout ce qui prépare, tout ce qui porte à la mort, & tout ce qui nous en menace. C'est ce qu'un Payen appelloit la pompe & l'appareil de la mort, c'est-à-dire, la pauvreté, les maladies, les naufrages, les meurtres & les tourmens qui effrayent la nature foible; c'est ce qui engage ceux qui craignent Dieu, de lui demander qu'il nous délivre de ces maux, non en nous faisant éviter la mort, mais en nous fortifiant contre ses attaques.

On doit aussi entendre par ce mal dont nous demandons à être délivrés, la mort de l'ame qui est le plus terrible des maux. L'homme dans cette vie a une double pente à cette double mort: l'ignorance, la concupiscence, & la terreur de la mort du corps, le conduisent & le poussent sans cesse dans cet abîme; & c'est par le sentiment de cette pente que les justes mêmes s'écrient avec Job (*a*): *Pardonnez-moi, Sei-*

(*a*) Parce mihi, Domine, nihil enim sunt dies mei. *Job.* 7. 16.

gneur, parce que ma vie n'est rien. Et avec David (*a*) : *Qui est l'homme dont la vie subsistera, qui evitera la mort, & qui délivrera son ame de l'enfer ?*

D. Quelles instructions peut-on tirer de cette demande ?

R. On peut tirer celles-ci.

1°. Que ceux qui veulent vivre selon les sens & les passions, ne peuvent dire sans mensonge cette priere, *Délivrez-nous du mal* ; puisqu'ils ne souhaitent point la vraie lumiere qui nous délivre de l'ignorance, ni la charité qui nous délivre de la concupiscence, & enfin qu'ils ne craignent point la mort de leur ame. Ils sont de ceux dont le Sage dit : Qu'ils ont cru que la mort est leur amie : *Æstimantes illam amicam* ; puisqu'ils mettent leur bonheur à vivre selon la concupiscence qui ne conduit qu'à la mort : *Quand la concupiscence a conçu*, dit l'Apôtre saint Jacques (*b*), *elle enfante le péché ; & le péché étant accompli engendre la mort.*

2°. Que l'emploi des hommes dans

(*a*) Quis est homo qui vivet & non videbit mortem ; eruet animam suam de manu inferi. ? *Ps.* 88. 49.

(*b*) Concupiscentia cum conceperit, parit peccatum : peccatum autem cum consummatum fuerit, generat mortem. *Jacob.* 1. 15.

cette vie doît être de travailler sans cesse à dégager l'ame de la concupiscence, qui produit l'ignorance, & attire la mort de l'ame ; mais que dans ce combat & cette guerre continuelle, tous les efforts des hommes sont inutiles & impuissans, sans le secours & la grace de Dieu.

3°. Que ce mal dont nous devons souhaiter d'être délivrés, ne pouvant être détruit absolument en cette vie, nous devons aspirer & tendre par nos souhaits, à cette autre vie où nous en serons parfaitement délivrés.

4°. Que c'est un effroyable orgueil, & une insensibilité monstrueuse, qu'étant pressés par la concupiscence, l'ignorance & la mort, qui sont trois ennemis qui nous tiennent, pour ainsi dire, sans cesse le pied sur la gorge, nous osions nous révolter contre Dieu, qui seul nous en peut délivrer, & que nous puissions nous occuper des choses du monde. En effet, que diroit-on d'une personne qui ne songeroit qu'à se divertir, lorsqu'il n'est pas seulement prêt d'être attaqué, mais qu'il est actuellement aux prises avec un ennemi redoutable ? que ne penseroit-on point

d'un homme qui dans cet état, ſeroit aſſez fou pour outrager celui dont il attendroit tout ſon ſecours ? c'eſt néanmoins ce que les hommes font tous les jours.

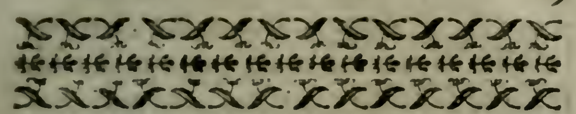
D. Qu'eſt-ce que les trois dernieres demandes de l'Oraiſon Dominicale, ont de commun & de différent ?

R. Elles conviennent, en ce qu'elles ſont toutes trois contre la concupiſcence; mais elles ſont différentes, en ce que dans la premiere, on demande à Dieu *(a)* qu'il détruiſe les effets paſſés de la concupiſcence, qui ſont les péchés. Dans la ſeconde, on demande à Dieu *(b)* qu'il nous garantiſſe de ſes effets futurs, qui ſont les tentations qu'elle pourroit exciter en nous, & les péchés où elle nous pourroit engager. Et dans la derniere on lui demande *(c)* qu'il nous délivre de la concupiſcence même, & de tous ſes efforts, en l'affoibliſſant en cette vie, & la détruiſant entierement en l'autre, & c'eſt dans cet eſprit que l'Egliſe dans le Ca-

(a) *Remettez-nous nos péchés, &c.*
(b) *Ne nous mettez point à l'épreuve de la tentation,*
(c) *Délivrez-nous du mal,*

non de la Meſſe fait dire au Prêtre après l'Oraiſon Dominicale ces paroles : Délivrez-nous, Seigneur, de tous les maux paſſés, préſens & à venir, ces paroles n'étant qu'une répetition, ou pour mieux dire, un abregé de ce qui eſt renfermé dans les trois dernieres demandes.





TROISIEME INSTRUCTION.

De la Salutation Angelique.

CHAPITRE PREMIER.

De la Salutation Angelique en général.

Du devoir des Chrétiens de s'en instruire.

D. LEs Chrétiens sont-ils obligés de sçavoir la Salutation Angelique ?

R. Il y a des choses qui ne sont commandées par aucuns préceptes exprès, & qui ne se peuvent néanmoins obmettre sans une négligence, qui marque une très-mauvaise disposition : l'ignorance de la Salutation Angelique est de ce genre. L'Eglise la joint à l'Oraison Dominicale, en commençant & en finissant son Office : Elle commande aux Pasteurs d'en instruire les fideles, & de leur apprendre à recourir à l'intercession de la sainte Vierge ; par quel esprit

pourroit-on donc se dispenser d'imiter l'Eglise ? ne seroit-ce pas rendre ses soins & ses désirs inutiles dans une chose si facile, & ne peut-on pas dire véritablement qu'une pareille négligence ne peut venir que d'une indifférence pour la Religion & pour le salut, qui est une disposition très-criminelle ?

D. Pourquoi l'Eglise fait-elle tant d'état de cette priere, & pourquoi l'a-t-elle jointe dans l'Office à l'Oraison Dominicale ?

R. Pour plusieurs raisons. Premierement, pour réparer les outrages que les Hérétiques ont fait à la sainte Vierge, dont ils ont particulierement attaqué le culte.

2°. L'Eglise après s'être adressée à toute la sainte Trinité, par l'Oraison Dominicale, en empruntant les paroles de Jesus-Christ, emprunte celles que l'Ange & sainte Elisabeth ont adressées à la sainte Vierge, pour implorer son intercession auprès de son Fils : elle s'adresse à elle comme au principal membre de l'Eglise, & comme à celle qui est le plus en état de la representer auprès de son Fils, & de parler pour elle

elle par un titre particulier, puiſque ſelon ſaint Auguſtin (*a*), la ſainte Vierge a cooperé par ſa charité à la naiſſance de tous les membres de l'Egliſe.

3°. L'Egliſe en joignant la Salutation Angelique à l'Oraiſon Dominicale, nous apprend l'union toute ſinguliere que Jeſus-Chriſt a avec la ſainte Vierge, & la communication abondante qu'il lui fait de ſes graces & de ſon pouvoir, beaucoup au-deſſus de celle qu'il fait aux autres Saints. Elle veut nous donner par-là l'exemple de la diſtinguer extremement des autres Saints : Car elle célebre la Fête des Saints à certains jours de l'année; mais par la récitation qu'elle fait tous les jours de cette priere, elle fait en quelque ſorte la Fête de la Vierge tout le long de l'année, & elle excite les fidéles à prendre tous les jours la ſainte Vierge pour leur Protectrice particuliere.

4°. Si on a raiſon de s'adreſſer à la ſainte Vierge dans toutes ſortes de beſoins, on en a une particuliere de lui demander ſon aſſiſtance au commencement de la priere. Car elle a poſſedé l'eſprit de la priere avec une éminence

(a) *De ſancta Virginit.*

incomparable. Sa vie n'a été qu'une adoration continuelle de Dieu, & elle continue ce même exercice dans le ciel. Il eſt donc bien raiſonnable, quand il s'agit de louer & d'honorer Dieu, de ſe joindre à la principale Adoratrice de Dieu entre les pures créatures, & de ſuppléer par l'excellence de ſes adorations, à la foibleſſe des nôtres.

5°. La priere que l'Egliſe adreſſe à la ſainte Vierge, & qu'elle veut que tous les Chrétiens apprennent avec ſoin, remet dans l'eſprit des Fidéles le Myſtere de l'Incarnation, qui eſt le fondement de tout l'œuvre de la Rédemption des hommes. Cette priere eſt compoſée des paroles que l'Ange dit à la ſainte Vierge, en lui annonçant ce divin Myſtere, & de celles dont ſainte Eliſabeth ſe ſervit pour l'en congratuler. Et ainſi elle comprend en peu de paroles tout l'ouvrage de Dieu, qui étoit renfermé dans ce Myſtere comme dans ſon principe, & la part que la ſainte Vierge a eu à ce grand ouvrage; ce qui oblige tous les Chrétiens à une dévotion toute particuliere envers elle.

D. Récitez la Salutation Angelique.

R. Je vous ſalue (*a*) Marie, pleine de grace, le Seigneur eſt avec vous.

Vous êtes benie (*b*) par-deſſus toutes les femmes, & Jeſus le fruit de vos entrailles eſt beni.

Sainte Marie (*c*), Mere de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant & à l'heure de notre mort.

Le commencement de cette priere eſt composé, ainſi que nous venons de dire, des paroles avec leſquelles l'Ange annonca à la ſainte Vierge le myſtere de l'Incarnation.

La ſuite contient ce que ſainte Eliſabeth lui dit, lorſqu'elle la congratula des grands Myſteres que Dieu opéroit en elle, des graces dont il la combloit, & par leſquelles il l'élevoit ſi fort au-deſſus des autres femmes.

La troiſiéme & derniere partie a été ajoutée par l'Egliſe, pour repréſenter à la ſainte Vierge nos miſeres, & le beſoin que nous avons de ſon interceſſion; & pour la prier d'attirer ſur nous les graces qui nous ſont néceſſaires pen-

(*a*) Ave Maria gratia plena, Dominus tecum.

(*b*) Benedicta tu in mulieribus, & benedictus fructus ventris tui Jeſus.

(*c*) Sancta Maria Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus, nunc & in hora mortis noſtræ.

dant le cours de notre vie, & principalement à l'heure de notre mort.

D. Que veut dire le mot d'*Ave?*

R. Ce mot n'eſt pas ſeulement une ſimple ſalutation, c'eſt encore un ſouhait de joie, & l'Egliſe témoigne par-là qu'elle prend part à la joie que la Vierge a reſſentie au moment de l'Incarnation, & qu'elle fit paroître depuis par les paroles dont elle ſe ſervit dans ſon Cantique, en diſant (*a*) : *Et mon eſprit a été comblé de joie en Dieu mon Sauveur.*

(*a*) Et exultavit ſpiritus meus in Deo ſalutari meo. *Luc.* 1. 46.

CHAPITRE II.

Sur ces paroles, Gratia plena, *Pleine de graces.*

Comment on ſe peut former une idée véritable & ſolide de la plénitude de la grace de la ſainte Vierge.

D. QUelles preuves a-t-on de la plénitude de la grace de la ſainte Vierge?

R. Il n'en faut point d'autres preuves

que le témoignage de Dieu même, qui la déclara pleine de grace, par le ministere de l'Ange. Il sçavoit ce qu'il lui en avoit donné, & cet éloge extraordinaire marque sans doute une sainteté extraordinaire. La foi suffit donc pour nous assurer de l'éminence de la vertu de la sainte Vierge; mais pour animer notre zele & notre amour envers elle, il est bon de se servir de quelques considérations pour se former une idée plus distincte de la prééminence de ses graces.

D. Proposez-nous quelques-unes de ces considérations?

R. En voici qui peuvent être utiles. Premierement, il y a cette différence entre les ames imparfaites & les parfaites; qu'à l'égard des ames imparfaites, les dispositions intérieures qui sont marquées par leurs actions & par leurs paroles, sont passageres, parce que Dieu ne les remue pas continuellement, ainsi il ne faut pas toujours absolument juger de ce qu'elles sont, par ce qu'elles font, ni par ce qu'elles disent en certains tems, ou en certains momens. Mais il n'est pas de même des ames parfaites; elles ont toujours les

mêmes ſentimens & les mêmes diſpoſitions ; & ſi elles ne diſent pas toujours extérieurement les mêmes choſes, elles le diſent toujours dans le cœur.

Il n'y a qu'à ſe ſervir de cette conſidération pour concevoir une grande idée de la vertu de la ſainte Vierge. Rien n'eſt plus admirable que cette humilité profonde avec laquelle elle ſe ſoumet aux ordres de Dieu, lorſqu'on lui annonce la nouvelle de l'Incarnation : rien n'eſt plus humble que le parfait abaiſſement de ſon ame ſainte, qui ne lui permet dans ce haut point de grandeur où Dieu l'élevoit, d'enviſager que deux objets, ſa propre baſſeſſe, & l'obéïſſance qu'elle doit à Dieu. Rien n'eſt ſi ſoumis, que l'abandonnement parfait qu'elle fait de ſoi-même entre les mains de Dieu, pour accomplir toutes ſes volontés ; ce qui paroît dans ces paroles qu'elle répondit à l'Ange Gabriel (*a*) : *Voici la ſervante du Seigneur, qu'il me ſoit fait ſuivant votre parole.* Rien n'eſt plus digne de nos conſidérations que le retranchement de toutes les vues humaines, & de tout

(*a*) Ecce ancilla Domini, fiat mihi ſecundùm verbum tuum. *Luc.* 1. 38.

retour ſur ſoi-même qu'elle témoigna. Rien de ſi ſublime que ces tranſports d'amour & d'adoration qui paroiſſent dans ſon Cantique ; que cette joie ineffable qui fit treſſaillir ſon cœur, non en elle-même, mais en Dieu (*a*). *Mon eſprit eſt ravi de joie*, dit-elle, *en Dieu mon Sauveur*. Enfin rien n'eſt plus grand que ce cœur tout pénetré de la ſainteté & de la miſéricorde de Dieu, dont les mouvemens ſont répandus dans toute la ſuite de cette admirable priere.

Après s'être formé une idée de l'état de l'ame de la ſainte Vierge ſur les diſpoſitions qu'elle fit paroître en cette occaſion ; il n'y a qu'à concevoir qu'elle a toujours été dans les mêmes diſpoſitions, c'eſt-à-dire, dans le même anéantiſſement devant Dieu, dans la même adoration de ſa Majeſté & de ſes miſéricordes, dans le même dépouillement de toutes vues humaines, dans le même abandonnement à toutes les volontés de Dieu, & enfin dans la même ardeur & la même pureté d'amour. Il n'y a qu'à conſiderer que ces diſpoſitions n'ont jamais été interrompues par

(*a*) Et exultavit ſpiritus meus, in Deo ſalutari meo. *Luc.* 1. 45.

aucun relâchement, ni par aucun péché ; & qu'ainsi bien loin de diminuer, elles ont toujours reçu de nouveaux accroissemens pendant qu'elle a été sur la terre ; de sorte qu'ayant mérité d'être appellée pleine de grace dès le moment de l'Incarnation, il faut, selon l'analogie de la foi, qu'elle soit parvenue, lorsqu'elle a quitté le monde, à une plénitude de grace qui ne se peut exprimer.

Secondement, la vertu de la sainte Vierge ne s'est jamais dissipée par des actions extérieures, ç'a été un feu renfermé dans son cœur, qui agissoit avec d'autant plus de force, que rien n'en diminuoit l'ardeur.

Troisiémement, les autres Saints n'ont ressenti que passagerement les impressions du saint-Esprit, & n'ont pas eu l'esprit parfaitement assujetti à ses mouvemens, & ainsi ils ont fait paroître des inégalités. On voit qu'ils ont été possedés d'un esprit qui les dominoit, mais dont ils n'étoient pas pleinement remplis : C'est pourquoi les Prophetes ne parloient & n'agissoient pas comme des hommes ordinaires ; mais dans la sainte Vierge, le saint-Es-

prit a possedé pleinement son ame & l'a remplie parfaitement, sa vertu n'a eu aucune inégalité, aucun mouvement extraordinaire ni impetueux : sa disposition a été semblable à celle de Jesus-Christ, en qui il n'a paru aucun transport, & à qui les plus grandes vérités étoient toutes naturelles.

Quatriémement, il est dit dans l'Evangile, que la sainte Vierge conservoit dans sa mémoire les paroles des Pasteurs, de Simeon, d'Anne & de Jesus-Christ, & qu'elle s'en nourrissoit *(a)* : *Marie*, dit saint Luc dans son Evangile, *conservoit toutes ces choses dans elle-même, les repassant en son cœur.*

On ne doit point douter que la sainte Vierge n'ait fait la même chose de toutes les paroles & de toutes les actions de Jesus-Christ depuis le commencement de sa vie jusqu'à son Ascension. Or toutes les paroles & toutes les actions de Jesus-Christ étoient non-seulement saintes, mais sanctifiantes; c'étoit des semences qui produisoient des fruits à proportion de la bonté de la terre qui les recevoit : Jesus-Christ s'en

(a) Maria autem conservabat omnia verba hæc, conferens in corde suo. *Luc.* 2. 19.

est servi pour sanctifier les divers fidéles, qui composent son Eglise; & il en a employé tantôt les unes, tantôt les autres; mais il les a toutes réunies dans le cœur de Marie: toutes ces semences divines y ont toutes germé parce qu'elle les a toutes conservées, elles y ont toutes fructifié à proportion des dispositions avec lesquelles elle les a reçues. Qu'on juge par-là ce qu'ont pu produire dans son cœur toutes les paroles & toutes les actions du Fils de Dieu, y étant reçues avec les dispositions admirables qu'elle y a toujours apportées.

Cinquiémement, ce qui affoiblit la grace dans les autres Saints, c'est la résistance que la concupiscence y fait, & le mélange qui se fait dans le cours de leur vie, des vues & des sentimens de concupiscence, avec les vues & les sentimens qui naissent de l'esprit de Dieu; mais la doctrine de l'Eglise nous oblige de bannir de la sainte Vierge toute sorte de concupiscence: cela paroît clairement par ce qui est dit de la sainte Vierge dans tout le cours de l'Evangile, & on n'a aucune peine à lui attribuer une entiere exemption de toutes vues d'amour propre; il n'en paroît

aucune trace ni aucun veſtige dans ce qu'elle répondit à l'Ange, ni dans le ſilence qu'elle garda avec ſaint Joſeph ſur le Myſtere que Dieu avoit operé en elle, ni dans tout le reſte de ſa vie, ſur-tout on ne ſçauroit aſſez admirer qu'après la mort de ſon Fils, quelque reſpect que les Apôtres euſſent ſans doute pour elle, elle ſe tint toujours néanmoins dans ſon ordre; elle ne ſe mêla point du gouvernement de l'Egliſe, elle s'appliqua uniquement à ce qui étoit de la volonté de Dieu ſur elle, ſans s'en écarter le moins du monde: elle ſe contenta de mener une vie cachée & intérieure, ſans en ſortir jamais, parce qu'elle n'avoit point d'amour propre qui la portât à ſe produire & à s'éloigner des ordres de Dieu: cela donne lieu de conclure que les graces de Dieu ayant trouvé dans la ſainte Vierge un cœur ſans aucune réſiſtance, & qui les recevoit toujours dans toute leur étendue, ſans en ternir jamais la pureté, ni en affoiblir la force par aucun ſentiment humain; ces graces, dis-je, ont dû faire en elle des progrès admirables.

Mais pour comprendre en même

tems, & l'éminence de la sainteté de la Vierge, & la justice avec laquelle l'Eglise la distingue de tant d'autres Saints; il n'y a qu'à la contempler sur le Calvaire, assistant à la Passion de son Fils. Elle n'y est pas avec une foi affoiblie & ébranlée comme celle des disciples, qui avoient perdu l'espérance de la Résurrection de Jesus-Christ, & qui ne le regardoient presque plus que comme un saint homme, à qui on faisoit souffrir une mort injuste; mais elle y est avec une foi forte & inébranlable, par laquelle elle le reconnoissoit comme Dieu, dans le plus profond de ses abaissemens.

Mais de quelle maniere, & en quelle disposition a-t-elle assisté à cette mort (a)? *un glaive de douleur y perça son ame*, selon la prédiction de saint Simeon; c'est-à-dire, qu'elle souffrit intérieurement tout ce qu'elle vit souffrir à Jesus-Christ. Elle porta avec son Fils le poids de la justice de Dieu. Elle se joignit à lui dans l'oblation qu'il fit de sa vie, pour réparer l'honneur de Dieu, & pour sauver les hommes. Et Jesus-Christ qui lui donnoit une participa-

(a) *Luc.* 2. 35.

tion si abondante de sa charité, lui donna une participation de ses souffrances qui y étoient proportionnées : Ce que l'Ecriture (qui exprime les plus grandes choses en des termes simples & communs) n'a pas laissé d'appeller *un glaive de douleur*.

Or comme c'est proprement sur le Calvaire que Jesus-Christ a formé son Eglise, il est clair que la sainte Vierge a cooperé d'une maniere excellente & singuliere à cette formation : & ainsi on peut dire que si elle avoit enfanté Jesus-Christ chef de l'Eglise, sans douleur, elle n'a pas enfanté sans douleur le corps de ce Chef ; mais plutôt avec des peines, dont il n'y a que Dieu qui sçache la mesure.

Ainsi on peut dire de la sainte Vierge qu'elle a commencé sur le Calvaire d'être d'une maniere particuliere la Mere de toute l'Eglise ; ce qui fut figuré par le don que lui fit notre Seigneur, de son Disciple bien-aimé, pour être son Fils, en lui disant *(a)* : *Femme voilà votre Fils*. Jesus-Christ lui donna en la personne de saint Jean tous les Chrétiens, & ainsi ils doivent avoir pour

(a) Mulier, ecce Filius tuus. *Joan.* 19. 26.

elle les ſentimens de reſpect & d'affection, que des enfans doivent avoir pour une mere qui a acquis cette qualité à leur égard, par un titre ſi ſaint & ſi légitime.

On peut donc en ſaluant la Vierge avec l'Ange, comme pleine de grace, contempler en elle avec les autres plénitudes, celle de ſa charité, comblée de douleur, par laquelle elle a enfanté ſur le Calvaire tout le Corps de Jeſus-Chriſt, qui eſt l'Egliſe, après en avoir enfanté le Chef ſans douleur.

CHAPITRE III.

Sur les autres parties de la Salutation Angelique.

D. QUe veulent dire ces paroles : *Dominus tecum*, Le Seigneur eſt avec vous ?

R. On les entend d'ordinaire de l'Incarnation du Verbe dans le ſein de la Vierge qui alloit s'accomplir, & que l'Ange a repréſenté comme préſent : Car par ce Myſtere le Verbe a habité d'une maniere très-ſinguliere dans Marie.

On les peut aussi entendre de l'habitation de Dieu dans la Vierge, comme dans son temple & dans son trône ; car il y habitoit d'une maniere très-particuliere, remplissant tout son entendement & toute sa volonté, étant le principe de toutes ses pensées, de tous les mouvemens de son cœur, & de toutes ses actions ; & ne souffrant pas qu'il s'y mêlât la moindre tache, qui en pût ternir la pureté. De sorte que ces termes : *Dominus tecum*, le Seigneur est avec vous, peuvent être regardés comme la source de cette plénitude de grace que l'Ange lui avoit attribuée.

D. Que doit-on considerer dans ces paroles : *Benedicta tu in mulieribus*, vous êtes benie par-dessus toutes les femmes ?

R. Sainte Elisabeth qui les a prononcées, y comprenoit toutes les prérogatives excellentes de la sainte Vierge, au-dessus de toutes celles de son sexe, fondée sur la qualité de Mere de Dieu : Et l'Eglise qui les emprunte de sainte Elisabeth en y comprenant les mêmes excellences de la Vierge, accomplit de plus avec joie la prophétie de la Vierge même, qui prédit dans son Cantique,

que toutes les générations publieroient ſon bonheur. *C'eſt*, dit-elle, *ce qui me ſera deſormais heureuſe dans la ſuite de tous les ſiécles (a).*

D. Pourquoi ajoute-t-on ces paroles, *Et benedictus fructus ventris tui Jeſus*, & Jeſus le fruit de vos entrailles eſt beni.

R. C'eſt pour montrer que Jeſus-Chriſt eſt la ſource de toutes les graces, & de toutes les bénédictions de ſa Mere; & que toutes les louanges qu'on donne à la ſainte Vierge, doivent ſe rapporter à Jeſus-Chriſt, comme la ſainte Vierge rapporte elle-même toutes ſes graces & toutes ſes actions à la gloire de ſon Fils.

D. Pourquoi joint-on aux paroles de l'Ange & de ſainte Eliſabeth cette priere: *Sancta Maria mater Dei ora pro nobis peccatoribus nunc & in hora mortis noſtræ*. Sainte Marie mere de Dieu priez pour nous pauvres pécheurs, maintenant & à l'heure de notre mort?

R. L'Egliſe a trouvé bon de joindre ces paroles à celles de l'Ange & de ſainte Eliſabeth.

1°. Pour honorer expreſſément la

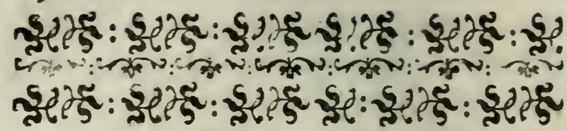
(a) Beatam me dicent omnes generationes.

ſainte Vierge comme mere de Dieu, qui eſt un titre que les Neſtoriens lui avoient conteſté.

2°. Pour l'invoquer d'une maniere plus formelle, plus claire & plus proportionnée aux ſimples.

3°. Pour avertir les fidéles qu'ils doivent faire toutes leurs prieres dans la vue de leur mort; qu'ils doivent avoir continuellement ce moment terrible devant leurs yeux, & qu'ils doivent mériter par la dévotion qu'ils auront pour la ſainte Vierge pendant leur vie, qu'elle ſe rende leur Protectrice au moment de leur mort, d'où dépend leur éternité.





QUATRIEME INSTRUCTION.

De la Sainte Messe.

CHAPITRE PREMIER.

De la Messe, & des dispositions avec lesquelles on y doit assister.

D. SUffit-il à un Chrétien de s'instruire du *Pater noster*, & de l'*Ave Maria*, pour toutes prieres vocales ?

R. Comme chaque Chrétien ne doit pas aller séparément à Dieu, mais qu'il fait partie d'un corps & d'une societé qui est l'Eglise, il est obligé de prendre part à toutes ses prieres en qualité de fidéle ; & par conséquent d'acquerir les lumieres nécessaires pour y assister avec fruit, & pour s'unir à ses intentions.

D. Quelles sont les principales prieres de l'Eglise ?

R. Ce sont celles qui se font publiquement & en commun dans nos Egli-

ſes, dont les principales ſont la Liturgie, c'eſt-à-dire, le ſaint Sacrifice de la Meſſe, & ce qu'on appelle l'*Office divin*. On ne ſçauroit être vrai fidéle, ſans ſe joindre à l'Egliſe dans ces prieres publiques; & l'on ne ſçauroit s'y joindre, ſi l'on n'en eſt inſtruit, & ſi l'on ne ſçait ce qu'elles renferment, à quelle intention l'Egliſe les a ordonnées, & quelles diſpoſitions il faut avoir pour y aſſiſter.

D. Qu'eſt-ce que la Liturgie ou la ſainte Meſſe?

R. C'eſt l'oblation & le ſacrifice que l'Egliſe fait à Dieu du corps de Jeſus-Chriſt réellement préſent ſur nos Autels, en commemoration & en continuation du ſacrifice de la Croix.

D. Pourquoi dites vous que le Sacrifice de la Meſſe eſt offert en commemoration & en continuation de celui de la Croix?

R. C'eſt parce que l'eſſence d'un Sacrifice comprend pluſieurs actions, dont les principales ſont l'immolation de la Victime, & l'oblation de la Victime immolée, & ſes actions peuvent être ſéparées de tems. Or celui de Jeſus Chriſt n'eſt fini qu'en ce qui regarde l'immolation ſanglante de la Victi-

me, mais il continue à l'égard de l'oblation; Jesus-Christ en qualité de Prêtre éternel a porté sa Victime, c'est-à-dire son corps dans le Ciel, & l'y offre continuellement à Dieu son pere : Or comme il continue dans le Ciel son Sacrifice par cette oblation continuelle, il a voulu qu'il fût aussi continué par ses Prêtres sur la terre; & qu'ayant rendu présente sur les Autels cette même Victime immolée, ils l'offrissent à Dieu jusqu'à la fin des siécles; c'est pourquoi le Sacrifice de la Messe est en même tems une commemoration & une continuation du Sacrifice de la Croix. C'est une commemoration, parce que l'immolation de la Victime n'y est pas actuellement faite, mais seulement representée par la distinction des especes du pain & du vin, dont l'une represente le corps de Jesus-Christ mort, & l'autre son sang comme séparé du corps. La Messe est une continuation du Sacrifice de la Croix, parce qu'on y offre le même corps de Jesus-Christ immolé sur la Croix, comme Jesus-Christ l'offre dans le Ciel.

D. Que doivent donc faire les fidéles quand ils assistent à la Messe?

R. Ce qu'ils auroient dû faire s'ils eussent assisté au Sacrifice sanglant de Jesus-Christ sur le Calvaire, c'est ce que fit la sainte Vierge, qui tint sur le Calvaire la place de toute l'Eglise, qui étoit alors presque toute renfermée dans sa personne. Enfin ce que Jesus-Christ & saint Paul nous marquent expressément; Jesus-Christ en disant à ses Apôtres (*a*), *faites ceci en mémoire de moi*; & saint Paul en disant à tous les fidéles en la personne de ceux de Corinthe (*b*), que *toutes les fois qu'ils mangeroient ce pain & qu'ils boiroient ce calice, ils annonceroient la mort du Seigneur*.

D. N'y a-t-il donc qu'à penser à la Passion de Jesus-Christ en attendant la sainte Messe?

R. La Passion de Jesus-Christ sur le Calvaire n'est pas une simple souffrance de tourmens, ni une simple mort; c'est un sacrifice offert à Dieu en réparation des outrages qui ont été faits par les hommes à sa souveraine Ma-

(*a*) Hoc facite in meam commemorationem. 1. *Cor*. 11. 26.

(*b*) Quoticscumque enim manducabitis panem hunc & calicem bibetis, mortem Domini annuntiabitis donec veniat.

jesté ; c'est un payement & une satisfaction faite par Jesus-Christ à la justice de Dieu son Pere pour tous les crimes des hommes ; c'est une adoration souveraine & un hommage digne de Dieu, qui ui est rendu par Jesus-Christ ; c'est l'impétration de toutes les graces qui ont été données aux hommes depuis le péché du premier homme jusqu'à la consommation des siécles ; c'est enfin la rédemption particuliere des Elus de Dieu. Jesus-Christ a fait tout cela sur l'arbre de la Croix par des mouvemens ineffables. La sainte Vierge en a fait autant, en se joignant aux dispositions de son Fils, & en y participant d'une maniere que nous ne sçaurions concevoir ; & les Fidéles par conséquent le doivent faire en imitant la sainte Vierge, & en demandant à Jesus-Christ quelque participation des dispositions saintes avec lesquelles il s'est offert, pour pouvoir offrir à Dieu son corps sacrifié avec les mêmes intentions qu'il l'a offert.

1°. Ils doivent pour cela tâcher d'entrer dans un abaissement profond sous la grandeur infinie de Dieu, dans un vif sentiment de leur néant & de leur

indignité, & dans cette diſpoſition offrir à Dieu le corps de Jeſus-Chriſt, comme la ſeule Hoſtie qui ſoit digne de ſa Majeſté ; & s'offrir en même tems comme joints à cette Hoſtie, en fondant toute leur confiance d'être reçus de Dieu, ſur l'union que Jeſus-Chriſt a bien voulu que nous euſſions avec lui.

2°. Ils doivent entrer dans la haine du péché, & dans la vue de l'oppoſition qu'il a avec la ſainteté de Dieu ; ils doivent ſouhaiter avec un déſir ſincere que l'outrage que le péché a fait à Dieu ſoit réparé & dans eux, & dans les autres ; ils doivent admirer la bonté de Dieu, qui a bien voulu charger ſon Fils de cette réparation au lieu de nous. Ils doivent enfin adorer ce deſſein de Dieu, & s'unir à ce Fils qui a bien voulu s'offrir en Sacrifice pour la réparation du péché.

3°. Ils doivent avoir un grand déſir des graces de Dieu qui leur ſont néceſſaires pour marcher dans ſa voie, & pour remedier aux maux de leur ame, & reconnoître en même tems qu'ils ſont indignes par eux-mêmes de les obtenir : ce qui les doit encore porter

à offrir à Dieu la mort de ſon Fils comme le prix & le mérite de ſes graces, & à lui demander qu'il les y faſſe participer, auſſi-bien que ceux pour qui ils voudront prier en particulier.

4°. Ils doivent avoir de grands ſentimens de reconnoiſſance envers Dieu pour les biens ineffables dont il les a gratifiés par la mort de ſon Fils, & lui offrir encore dans cette vue le Sacrifice du corps de ce même Fils, en action de grace de ſes bienfaits. Ainſi il faut aſſiſter au Sacrifice de la ſainte Meſſe, pour rendre à Dieu l'adoration ſouveraine, pour ſatisfaire à ſa juſtice pour demander ſes graces, & pour reconnoître ſes bienfaits: ce Sacrifice étant ſeul parfait & digne de la grandeur de Dieu, doit être ſubſtitué à tous les Sacrifices de l'ancienne Loi, dont il eſt le véritable accompliſſement; mais comme il y a toujours beaucoup d'imperfection dans toutes nos actions, & qu'elles ſont toujours très-diſproportionnées à la ſainteté de ce ſacrifice, il faut s'unir aux diſpoſitions avec leſquelles Jeſus-Chriſt s'eſt offert ſur le Calvaire, & qu'il continue de s'offrir dans le ciel & ſur la terre, pour couvrir par

la perfection de ses sentimens & de ses dispositions, la foiblesse & l'imperfection des nôtres.

5°. Il faut être persuadé que Jesus-Christ s'immole dans la Messe pour chacun de nous, toutes les fois que nous y assistons avec un esprit de charité. Il faut tâcher d'accompagner le Sacrifice du corps de Jesus-Christ, de celui de notre corps & de notre ame; de notre corps, pour souffrir tout ce qu'il plaira à Dieu; de notre ame, pour lui en consacrer toutes les actions.

6°. Enfin il faut concevoir le danger qu'il y a à assister négligemment à la sainte Messe, qui est figurée par la punition des Bethsamites, dont Dieu en fit mourir cinquante mille, pour avoir vû l'Arche avec trop peu de respect.

CHAPITRE II.

Moyens de mettre en pratique les vues & les dispositions avec lesquelles on doit assister à la sainte Messe.

D. PAr quel moyen peut-on réduire en pratique en assistant à la Messe ces vues & ces intentions générales

qui viennent d'être expliquées ? Faut-il faire des actes distincts sur chacune de ces dispositions, & passer le tems de la Messe dans la suite de ces actes ?

R. Il faut porter ces intentions dans son cœur, comme un fonds & une disposition intérieure. Il faut être fortement persuadé que c'est pour cela qu'on célebre le Sacrifice de la Messe, & que pour y avoir part, il faut participer à ces dispositions dans quelque dégré ; mais pour ne faire pas des efforts d'esprit, lorsqu'il ne s'agit que des mouvemens du cœur, il vaut mieux prendre l'Eglise pour guide, & se servir pour cela des prieres qu'elle nous fournit, pour suivre autant que nous pourrons son esprit, & appliquer le nôtre aux mêmes objets ausquels elle applique celui des Prêtres, puisque le peuple coopere avec le Prêtre à l'oblation de ce Sacrifice : c'est pour cela que le Prêtre l'appelle en parlant au peuple, *Votre Sacrifice & le mien* ; & qu'on prie dans le Canon, non-seulement pour ceux pour qui on offre le Sacrifice, mais aussi pour ceux qui l'offrent, & pour ceux qui y sont présens.

D. Combien doit-on distinguer de parties dans la sainte Messe ?

R. On en doit principalement diſtinguer trois. La premiere, depuis le commencement de la Meſſe, juſqu'à l'Oblation, qui eſt proprement ce qu'on appelloit la Meſſe des Catéchumenes; parce qu'il étoit permis aux Catéchumenes d'y aſſiſter auſſi-bien qu'aux pénitens, & cette partie de la Meſſe ne contient que des prieres préparatoires au Sacrifice.

La ſeconde, depuis l'Oblation juſqu'à la fin du Canon, qui eſt deſtinée particulierement au Sacrifice.

Et la troiſiéme, depuis la fin du Canon juſqu'à la fin de la Meſſe, qui contient la préparation à la Communion au corps de Jeſus-Chriſt, la Communion actuelle, & quelques prieres après la Communion.

D. Que faut-il faire dans la premiere partie?

R. Suivre l'Egliſe, & tâcher d'exciter en ſoi les penſées & les mouvemens marqués dans ce que le Prêtre récite à l'Autel, ou dans ce que le Chœur chante.

I. Ainſi lorſque le Prêtre eſt au bas de l'Autel, il faut reconnoître la profondeur de la miſere & de la cor-

ruption où le péché nous a réduits.

II. Lorſqu'il récite le Pſeaume *Judica me ;* il faut reconnoître qu'il n'y a que la grace de Jeſus-Chriſt qui nous puiſſe ſéparer du monde corrompu & condanné, qui nous puiſſe donner accès auprès de Dieu, & nous faire entrer dans ſa gloire.

III. Lorſque le Prêtre dit le *Confiteor ;* il faut confeſſer avec lui ſes péchés avec une contrition ſincere ; & on le fait d'autant mieux qu'on les a plus préſens, & qu'on a eu ſoin d'être dans la diſpoſition que David marque, lorſqu'il dit (*a*) : *Mon péché eſt toujours devant mes yeux.*

IV. Après le *Confiteor ;* lorſque le Prêtre monte à l'Autel, il faut s'animer de la confiance d'être reçus de Dieu, non par nos propres mérites, mais par ceux de Jeſus-Chriſt, & des Saints dont l'Egliſe honore la mémoire.

V. A l'Introït ; il faut s'exciter à louer Dieu, & ſe préparer au Sacrifice par quelque penſée tirée de la ſolennité qu'on célebre, ou par les paroles que l'Egliſe fait dire au Prêtre.

VI. Au *Kyrie eleiſon ;* il faut recou-

(*a*) Peccatum meum contra me eſt ſemper. *Pſ.* 50.

rir à la miséricorde de Jesus-Christ pour tous les besoins particuliers dont on est pressé.

VII. Au *Gloria in excelsis Deo*; il il faut adorer Dieu avec l'Eglise par les pensées & les mouvemens que cette priere contient, & s'unir aux Anges qui ont prononcé les premieres paroles de ce Cantique.

VIII. Au *Dominus vobiscum*; il faut souhaiter de recevoir les graces & les bénédictions que Dieu donne aux ames bien disposées, par le ministere des Pasteurs. Aux *Oremus*, il faut suivre le Prêtre dans ses Oraisons si on les sçait, ou prier les Saints qu'on honore, ou ausquels on a dévotion.

IX. A l'Epître; il faut souhaiter d'être plus fidéles à Dieu que les Juifs, qui ont méprisé sa parole; & s'édifier de quelque verset tiré de l'Epître que le Prêtre récite. Il faudroit que chaque fidéle qui entend la Messe, eût lû l'Epître & l'Evangile avant d'y assister; car les Prêtres la lisent, afin que le peuple s'y applique, & cependant souvent le peuple ne l'entend pas.

X. Au Graduel; on doit suivre cette priere, si on la sçait, ou s'entretenir de

quelque penſée de piété, & qui ait rapport au jour.

XI. A l'Evangile; il faut ſouhaiter que Dieu grave au fonds de notre cœur les paroles de ſon ſaint Evangile, afin qu'elles ſoient une loi nouvelle à notre égard, parce qu'elles ne tiennent lieu que de Loi ancienne, lorſqu'elles ne ſont que dans l'eſprit : il faut tâcher auſſi de ſe nourrir de quelques paroles de l'Evangile qu'on récite.

XII. Au *Credo*; il faut remercier Dieu du don de la foi, & faire un acte de ſoumiſſion à toutes les vérités de foi qui nous ſont propoſées par le miniſtere de l'Egliſe.

D. Que faut-il faire à la ſeconde partie de la Meſſe ?

R. Il faut de même, à moins que Dieu ne nous occupe d'une maniere particuliere, laiſſer conduire ſon eſprit par l'Egliſe, & ſeconder ſes prieres.

I. A l'Offertoire du pain & du Calice; il les faut offrir à Dieu avec l'Egliſe comme la matiere de ſon ſacrifice; & le prier qu'il nous purifie, & nous rende dignes d'être offerts avec Jeſus-Chriſt.

II. Au lavement des doigts; il faut

prier Dieu qu'il nous préserve des grands péchés, & qu'il nous purifie de ceux que la fragilité humaine nous fait commettre : Il faut reconnoître l'extrême pureté que demande ce Sacrifice dans ceux qui y assistent, & la demander à Dieu.

III. *Orate fratres :* Il faut demander à Dieu pour le Prêtre, & pour tous les assistans les graces & les dispositions nécessaires pour lui offrir un Sacrifice si divin.

IV. A la Préface : Il faut demander à Dieu qu'il bannisse de notre esprit toutes les choses de la terre, afin que nous puissions nous joindre aux Esprits célestes pour l'adorer par Jesus-Christ, dans le mystere que l'Eglise honore, en reconnoissant avec un profond rabaissement de cœur & d'esprit, combien nous sommes indignes de cette union.

V. Au commencement du Canon : Il faut réduire en prieres expresses les dispositions intérieures, avec lesquelles on doit être venu au Sacrifice, en s'excitant à adorer Dieu, & offrant à sa gloire le Sacrifice du Corps de son Fils ; en lui representant expressément les nécessités de l'Eglise, de ses principaux

membres, de tous ceux à qui la providence nous a liés, & tous nos besoins particuliers; & en lui protestant qu'étant indignes d'obtenir rien par nous-mêmes, nous mettons toute notre confiance dans le Sacrifice de la Croix, dont nous renouvellons la mémoire sur la terre, par l'oblation du Corps de Jesus-Christ sacrifié.

VI. *Communicantes.* Il faut reconnoître l'imperfection de nos dispositions, pour avoir part à ce Sacrifice divin, & prier Dieu qu'il y supplée, en ne nous regardant pas en nous-mêmes; mais dans le corps de son Eglise, & dans la societé de ses principaux membres, qui sont la sainte Vierge, les Apôtres & les Martyrs.

VII. *Hanc igitur oblationem.* Il faut offrir à Dieu le Sacrifice que le Prêtre va accomplir par la consécration, comme un souverain hommage qui lui est dû, & lui demander en général tout ce qui nous est nécessaire, & pour cette vie & pour l'autre.

VIII. *Quam oblationem.* Il se faut joindre à l'Eglise, qui demande à Dieu qu'il continue d'opérer la merveille inconcevable du changement du pain &

du vin au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt, étant vrai en un ſens que cette merveille eſt accordée à ſes prieres, auſquelles tous les fidéles doivent prendre part.

IX. A la Conſécration. Il faut adorer en ſilence ce qui s'opere ſur l'Autel; & la Conſécration achevée, il faut adorer Jeſus-Chriſt préſent, & l'offrir à Dieu comme ſacrifié ſur le Calvaire: il faut ſe joindre aux diſpoſitions divines avec leſquelles il s'eſt offert, & lui demander qu'il les imprime dans notre cœur.

X. *Unde & memores.* Le Sacrifice que Jeſus-Chriſt a offert ſur la Croix n'ayant été accompli que par ſa Réſurrection & par ſon Aſcenſion au ciel, où il eſt entré, comme dit l'Apôtre, avec ſa Victime, pour l'offrir éternellement à Dieu; il faut joindre à la commemoration de la Paſſion de Jeſus-Chriſt, celle de ſa Réſurrection & de ſon Aſcenſion; & parce que Dieu qui reçoit toujours favorablement cette Victime, entant qu'elle lui eſt offerte par Jeſus-Chriſt, ne laiſſe pas de re etter les Sacrifices des impies, qui ont la hardieſſe de lui en offrir; il faut lui de-

mander qu'il couvre notre indignité par sa miséricorde infinie, en nous pardonnant nos péchés, & qu'il reçoive de nous ce Sacrifice, comme il a reçu ceux d'Abel, d'Abraham, & de Melchisedech.

XI. *Supplices te rogamus.* Jesus-Christ qui s'offre ici sur la terre, s'offre aussi dans le ciel, où il est lui-même l'Autel de son Sacrifice. Il ne s'y offre pas seulement, il y offre aussi toute son Eglise, & toutes les bonnes œuvres des fidéles; & par conséquent nous devons souhaiter que l'offrande que nous faisons du Sacrifice qui est l'action la plus excellente de la Religion, soit comprise dans celui que Jesus-Christ offre dans le ciel. Nous n'offrons le Sacrifice d'une maniere agréable à Dieu, qu'autant que nous l'offrons par son esprit. Jesus-Christ qui est l'Ange du grand conseil, & les saints Anges ne peuvent offrir à Dieu que les prieres & les œuvres qui sont saintes; & il n'y a point ni d'œuvres ni de prieres saintes, que celles qui ont le saint-Esprit pour principe.

XII. Il faut au deuxiéme *Memento*, prier pour cette partie des fidéles, qui

étant morts dans la charité, ne sont pas encore parfaitement purifiés de leurs péchés ; & demander à Dieu pour eux par ce Sacrifice, les soulagemens dont ils ont besoin, en se souvenant particulierement de ceux à qui Dieu nous a liés par sa providence.

XIII. *Nobis quoque peccatoribus.* Après s'être uni à l'Eglise souffrante, il faut s'unir à l'Eglise triomphante, en demandant à Dieu que nos péchés ne nous empêchent pas d'être associés aux Saints qui regnent dans le ciel, protestant en même tems que nous ne fondons pas notre confiance sur nous-mêmes, mais sur sa miséricorde, dont nous esperons obtenir le pardon de nos péchés par les mérites de Jesus-Christ.

XIV. *Per quem hæc omnia.* Il faut reconnoître 1. Que Dieu ne peut être glorifié que par Jesus-Christ en qualité de Médiateur, parce que Dieu ne reçoit rien immédiatement des hommes. 2. Qu'il est glorifié avec Jesus-Christ, parce que Jesus-Christ qui glorifie son Pere en-tant qu'homme, étant égal à son Pere en-tant que Dieu, doit être glorifié avec lui. 3. Enfin, que Dieu n'est glorifié que dans Jesus-Christ ;

c'est-à-dire, dans l'union du corps de Jesus-Christ; tous ceux qui sont séparés de cette unité, étant incapables de glorifier Dieu.

XV. *Pater noster.* Ayant ainsi établi toute notre confiance en Jesus-Christ, il faut emprunter humblement avec l'Eglise les paroles de la priere qu'il nous a lui-même enseignée, & la réciter avec les vues qu'il plaira à Dieu de nous mettre dans le cœur; car cette priere comprenant tout ce que nous pouvons demander à Dieu, elle se peut infiniment diversifier par l'application particuliere à certaines choses, qui n'y sont marquées qu'en général.

D. De quoi faut-il s'occuper dans la troisiéme partie de la Messe?

R. I. De la grace ineffable que nous recevons de Dieu par le don qu'il nous fait du corps & du sang de son Fils couvert du voile du Sacrement; & comme ce corps doit être en nous une source de bénédiction & de vie, & que nous y devons trouver le remede de tous nos maux passés, présens, & futurs; nous devons, dans la vue de la Communion, ou spirituelle ou corporelle que nous devons faire, demander à Dieu cette

délivrance, en appliquant cette vue générale que l'Eglise nous donne, aux besoins particuliers dont nous sommes plus pressés.

II. Comme la paix est un moyen très-nécessaire pour s'unir à Dieu, l'Eglise la demande expressément à Dieu dans cet endroit de la Messe, & nous nous devons joindre à elle dans cette priere ; mais par cette paix l'Eglise n'entend pas seulement la tranquillité extérieure, mais aussi la paix de l'ame par la rémission des péchés, qui forme une division & une guerre entre Dieu & nous.

III. *A la fraction de l'Hostie.* La fraction de l'Hostie en trois parties, signifie que les trois parties de l'Eglise, c'est-à-dire, l'Eglise triomphante, militante & souffrante, reçoivent leur sainteté des mérites de Jesus-Christ, & de l'union avec son corps. Il faut donc demander à Dieu une place dans ce corps, qui est l'Eglise, & concevoir cette grace comme l'origine & la source de toutes les autres.

Il faut souhaiter d'être plongé un jour en Jesus-Christ, comme la partie de l'Hostie, qui represente l'Eglise glo-

rieuſe, eſt plongée par le Prêtre dans le ſang de Jeſus-Chriſt contenue dans le Calice.

IV. *Agnus Dei.* Tout ce qui reſte de tems depuis cette priere, juſqu'à la communion du Prêtre, doit être employé à ſe préparer à la communion ou ſpirituelle ou ſacramentelle; & cette préparation même eſt une communion ſpirituelle, & pour cela il n'y a qu'à regarder ce que nous ſommes à l'égard de Jeſus-Chriſt, ce que Jeſus Chriſt eſt à notre égard, & ce qu'il opere par la Communion dans les ames bien diſpoſées.

Nous ſommes par nous-mêmes chargés d'iniquités; indignes d'avoir aucune ſocieté avec Jeſus-Chriſt; mais ſa bonté eſt telle envers nous, qu'il eſt venu du ciel pour nous en décharger, en les prenant ſur lui-même, & en les attachant à ſa Croix. Ainſi ce qui nous donne la confiance de nous approcher de lui & de nous unir à lui, c'eſt la paix qu'il eſt venu apporter aux hommes en les réconciliant à Dieu. C'eſt cette paix qu'il faut demander à Jeſus-Chriſt préſent ſur l'Autel, comme un moyen & une préparation néceſſaire

pour le recevoir ; paix qui n'eſt pas celle du monde, mais celle de Dieu, & qui conſiſte dans l'effacement du péché, dans le rétabliſſement du regne de Dieu en nous, & dans la ſoumiſſion de l'ame à toutes les volontés de Dieu. Cette paix eſt le fondement de cette communication & de cette union ineffable que Jeſus-Chriſt veut avoir avec nous par l'Euchariſtie, qui ſurpaſſe tellement le mérite de la créature, qu'elle ne peut faire autre choſe que confeſſer ſon indignité, admirer la bonté de Jeſus-Chriſt, & ſeconder ſes deſſeins en recevant Jeſus-Chriſt dans ſon corps & dans ſon cœur.

D. Comment faut-il recevoir Jeſus-Chriſt, lorſqu'on communie ſacramentellement ?

R. Il eſt difficile de preſcrire ce qu'il faut dire à Jeſus-Chriſt en le recevant; & la meilleure maniere de le recevoir, eſt que l'ame ſe réduiſe à une admiration profonde des graces qu'elle reçoit, à une adoration des mérites de Jeſus-Chriſt, & à une vue générale de ſe donner totalement à lui, afin qu'il la poſſede pleinement, qu'il regne dans elle, qu'il y détruiſe tout ce qui lui eſt

contraire, qu'il ſoit le principe de tous ſes mouvemens, qu'il diſſipe ſes ténebres, qu'il la rempliſſe de zele pour ſa gloire, de reconnoiſſance pour ſa miſéricorde, & ſur-tout qu'il la dégoûte du monde, pour n'avoir plus de goût & de ſentiment que pour lui.

D. Dequoi faut-il s'occuper dans la ſuite de la Meſſe ?

R. V. Quand on rapporte le livre : il faut demander à Dieu qu'il communique la lumiere de ſa vérité à ceux qui ſont encore dans les ténebres, & qu'il nous donne cette charité déſintereſſée, qui ſe réjouit autant des graces que Dieu fait aux autres, que de celles qu'il nous fait à nous-mêmes.

VI. A la Bénediction : Il faut demander à Dieu que la Bénédiction du Prêtre nous prépare à la Bénédiction glorieuſe qu'il donnera à tous ſes Elus au jour du Jugement.

VII. A l'Evangile de ſaint Jean : Il faut penſer que la fin de notre être & de notre ſouverain bonheur, c'eſt d'être uni par la gloire à la ſainte Trinité, & qu'elle doit être en cette vie l'objet unique de notre adoration, de notre amour, & de toutes nos actions.

CHAPITRE III.

De l'usage qu'on doit faire des pratiques.

D. NE peut-on pas bien entendre la Meſſe, ſans s'occuper formellement des penſées qui ſont contenues dans les livres de piété qui preſcrivent des exercices particuliers pendant la ſainte Meſſe ?

R. On entend toujours bien la Meſſe pourvû qu'on adore & qu'on aime Dieu, & qu'on s'uniſſe à l'Egliſe. Or on peut s'acquitter de ces devoirs en une infinité d'autres manieres.

D. Pourquoi propoſe-t-on donc ces pratiques, & cette ſuite de penſées ?

R. C'eſt pour ſuivre l'Eſprit de l'Egliſe qui la propoſe dans les prieres qu'elle récite, & qu'on ne fait que développer dans ces exercices ; ce qui n'empêche pas que l'eſprit de Dieu ne puiſſe appliquer les fidéles à d'autres vues quand il lui plaît : car il y en a qui s'embarraſſeroient de cette diverſité de penſées, & dont l'eſprit s'attachant à la préſence de Dieu par une attention douce & tranquille, doit être laiſſée à

l'attrait de Dieu. Il y en a aussi plusieurs qui ont l'esprit trop grossier pour s'occuper intérieurement de ces objets, qui sont trop spirituels pour eux. Comme Dieu a donc de différentes voies sur les ames, l'Eglise ne prétend pas les réduire à une même maniere d'agir intérieurement.

D. En quoi consistent les fautes qu'on pourroit faire sur ce sujet ?

R. A n'avoir aucun soin de recueillir son esprit par de bonnes pensées, ni de l'appliquer aux Mysteres qui se célebrent ; à demeurer volontairement dans la langueur & dans l'égarement, ce qui est inévitable à ceux qui n'ont aucun soin de s'instruire de ce qui est signifié par les diverses cérémonies de la Messe, & par les prieres qu'on y fait.

D. Y a-t-il quelque obligation de s'instruire de ces pratiques ou d'autres semblables, qui aident à entendre la Messe avec plus de recueillement ?

R. Il y a obligation d'entendre avec dévotion la sainte Messe, & même de tâcher toujours d'augmenter en ferveur, & cette obligation enferme celle d'employer quelques moyens pour arriver à cette fin. Il est vrai que l'on n'est

pas lié précisément à tel & tel moyen ; mais quand il y a un moyen commun & facile de soi-même, & autorisé par l'Eglise, il est clair que la négligence qui fait qu'on ne l'employe pas, vient de ce qu'on ne souhaite pas sincerement la fin : ainsi cette négligence est un péché ; d'où l'on doit conclure que quantité de gens qui ne sçavent rien de ce que l'Eglise fait dans les diverses parties de la Messe, doivent regarder cette négligence comme une faute considérable ; parce qu'elle vient de ce qu'ils n'ont jamais eu un véritable désir de l'entendre comme ils devroient.

D. Suffit-il de réciter son Chapelet pendant la sainte Messe, ou de dire des Pseaumes ?

R. Cela suffit pour ceux qui ne peuvent faire autre chose, mais ne suffiroit pas, si l'application à ces prieres vocales étoit un effet de négligence & de défaut d'ardeur pour son avancement spirituel.

D. Que doit-on dire de ceux qui assistent à la Messe en péché mortel ?

R. On n'en doit rien dire sans distinguer ces personnes en divers ordres. L'Eglise exclut encore de la vue des

ſaints Myſteres, ceux qu'elle condanne à la pénitence publique; & ceux qu'elle exclut feroient mal ſans doute, d'aſſiſter au Sacrifice : mais pour les pécheurs qu'elle n'exclut pas, il faut encore diſtinguer ; car il y en a qui étant en péché mortel, ont néanmoins quelque déſir de ſe convertir, qui demandent à Dieu leur converſion, & pour l'obtenir de Dieu, ſe préſentent à lui avec reſpect dans le Sacrifice de la Meſſe. Or quoïque ces perſonnes fuſſent exclus de l'aſſiſtance au Sacrifice par la diſcipline de l'ancienne Egliſe, ils peuvent néanmoins, & doivent uſer de la condeſcendance que l'Egliſe pratique préſentement envers eux, en voulant bien qu'ils y aſſiſtent. Ils doivent recevoir cette faveur comme une très-grande grace, & s'en ſervir pour demander humblement à Dieu la force qui leur eſt néceſſaire pour quitter le péché ; & y aſſiſtant avec cet eſprit, non-ſeulement ils ne péchent point, mais ils peuvent obtenir leur converſion par ce moyen.

Mais ſi des pécheurs n'ont aucun déſir véritable de ſe convertir, ni de quitter le péché, & qu'ils ſoient au con-

traire dans la volonté d'y persister, & que leur cœur ne s'unisse en aucune sorte avec l'Eglise, il est clair que s'ils prononcent de bouche quelques prieres, toutes ces prieres sont fausses. Que s'ils ne prient point ils sont coupables d'hypocrisie, en faisant semblant par leur priere de désirer de se sacrifier à Dieu, & ne se voulant sacrifier qu'au démon. De sorte que demander si ces gens-là péchent en assistant à la Messe, est la même chose que demander si l'on péche en mentant à Dieu par ses paroles & ses actions, & en faisant semblant de vouloir être à Dieu lorsqu'on ne veut être effectivement qu'au démon ?

D. Cela n'a-t-il lieu que dans le Sacrifice de la Messe ?

R. Cela a lieu dans toutes les actions extérieures de la Religion, qui contiennent toutes de la fausseté de l'hypocrisie, si elles ne sont jointes à une disposition intérieure qui y soit conforme. C'est pourquoi le Cardinal Bellarmin (*a*) distingue ceux qui récitent le *Pater* en deux classes ; sçavoir, ceux qui désirent leur conversion, & ceux

(a) *Lib. 1. de bonis operibus in part. c. 6.*

qui ne la désirent point : après quoi il conclut en cette maniere : Si celui qui récite l'Oraison Dominicale ne désire point la grace de la conversion, & ne la demande point sincerement, & qu'il ne prie que des lévres ou par coutume, ou ce qui est encore plus mauvais, par vanité, non-seulement il n'obtient rien de Dieu, mais son oraison se tourne en péché, puisqu'il ment presque dans chacune des demandes qu'il fait dans cette priere. Car comment celui-là peut-il appeller Dieu son Pere, lui qui ne veut pas être son enfant ? comment peut-il dire *votre nom soit sanctifié*, lui par qui le nom de Dieu est continuellement blasphémé ?

D. Les pécheurs ont-ils droit d'offrir le corps de Jesus-Christ, & de s'offrir avec lui ?

R. La question n'est pas s'ils le peuvent offrir en qualité de Ministres ; il n'y a que les hérétiques qui le puissent croire, & qui ayent avancé cette proposition : mais les Ministres ne l'offrant qu'au nom de l'Eglise, ou plutôt l'Eglise l'offrant par eux, il n'y a que les membres vivans qui le puissent offrir & s'offrir avec lui en holocauste à la

Majesté de Dieu. Cela n'empêche pas que le Sacrifice de l'Eucharistie étant aussi un sacrifice d'expiation, les pécheurs ne puissent esperer que Dieu leur accordera la grace de la conversion par les mérites de Jesus-Christ, & par l'efficace de ce Sacrifice, & c'est ce qu'ils doivent demander à Dieu par Jesus-Christ sacrifié sur la Croix & sur nos Autels.



CINQUIEME INSTRUCTION.

De l'Office Divin.

CHAPITRE PREMIER.

Du ſoin que les Laïquès doivent avoir d'aſſiſter à l'Office Divin, qui ſe fait dans les Egliſes, & de le réciter même en particulier.

D. SUffit-il au commun des fidéles de réciter quelquès prieres vocales le matin & le ſoir, & d'aſſiſter à la Meſſe les Dimanches & les jours de Fête ?

R. Le précepte de prier toujours contenu dans l'Evangile & dans ſaint Paul, eſt généralement pour tous les fidéles, comme le Pape Nicolas I. le déclare dans ſa réponſe aux Bulgares par ces paroles (*a*) : *Il faut que vous ſçachiez que perſonne n'eſt excepté de ce que notre Seigneur*

(*a*) Ab eâ Evangelicâ lege nemo excipitur, oportet ſemper orare & non deficere. *Nicol. ad conſult. Bulg. c.* 60.

Seigneur dit dans l'Evangile (a) : *il faut toujours prier & ne se lasser point* ; & de ce que dit l'Apôtre : *Priez sans intermission.*

D. A quoi donc oblige ce devoir de prier continuellement, & comment peut-on y satisfaire ?

R. Ce devoir oblige les Chrétiens à vivre toujours dans un esprit de priere, & dans un désir continuel de Dieu ; & pour s'entretenir dans cet esprit de prieres, il faut pratiquer des exercices de piété qui soient capables de conserver l'ame dans cette disposition. C'est pourquoi le même Pape (b) réduit la pratique de ce précepte, à ne passer aucuns jours sans faire des prieres réglées à certaines heures.

D. Ces moyens sont-ils d'obligation ?

R. L'Eglise a choisi & déterminé à l'égard des Ecclesiastiques certains moyens qui consistent dans la récitation de ce que l'on appelle l'*Office Divin* ; mais elle a laissé le choix de ces moyens à la liberté des Laïques, sans les leur prescrire en particulier.

(a) *Luc. c.* 18. 1.

(b) Quod sanctissime sancto Augustino docente, sic accipitur, nullo die intermittantur certa tempora orandi.

D. Il n'y a donc nulle obligation aux Laïques de réciter l'Office ?

R. Il n'y a aucune obligation générale & commune, & qui ne se puisse suppléer par d'autres exercices de piété qu'ils ont la liberté de choisir ; mais comme ils sont obligés aussi-bien que les Ecclésiastiques de vivre dans un esprit de recueillement & de priere, c'est en eux une faute considérable, de ne se pas assujettir à réciter quelques prieres durant le cours de la journée, & la négligence que l'on trouve dans plusieurs personnes du monde à s'acquitter de ce devoir, vient de ce qu'ils n'ont aucun désir ni aucun soin de satisfaire au précepte de prier toujours. C'est pourquoi ceux qui ont eu un désir effectif de s'acquitter de ce devoir, se sont d'ordinaire assujettis à réciter quelques prieres vocales le long du jour, & ont tâché par ce moyen de pratiquer ou en tout ou en partie, ce que l'Eglise exige des Ecclésiastiques & des personnes consacrées à Dieu. Aussi rien ne fait tant voir le relâchement & la tiédeur des Chrétiens de ce siécle, que la différence qui se trouve dans leurs prieres, & dans la vie des premiers Chrétiens,

qui animés & unis d'un eſprit de charité, s'aſſembloient à diverſes heure pour prier.

D. Le commun des Chrétiens faiſoit-il autrefois les mêmes prieres que les Eccléſiaſtiques ?

R. On ne le peut nier aumoins des Chrétiens des premiers ſiécles. Car l'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques (*a*) a ordonné aux fidéles, ſans diſtinction d'Eccléſiaſtiques ni de ſéculiers, de prier le matin, à Tierce, Sexte, None, auſoir & à minuit.

Saint Cyprien (*b*) dans le livre de l'Oraiſon Dominicale, propoſe aux fidéles de prier cinq fois ; ſçavoir le matin, à Tierce, à Sexte, à None, & à l'heure de Vêpres, & il le propoſe comme une maniere douce & facile

(*a*) Precationes fiant manè, Tertiâ horâ, ac Sextâ, & Nonâ, & Veſpere, atque ad galli cantum. *l.* 8. *c.* 34.

(*b*) Horam Tertiam, Sextam & Nonam.... Quæ horarum ſpatia, jampridem ſpiritualiter determinantes adoratores Dei, ſtatutis & legitimis ad precem temporibus ſerviebant.... ſed nobis fratres dilectiſſimi præter horas antiquiùs obſervatas orandi, nunc & ſpatia & ſacramenta creverunt. Nam & manè orandum eſt, ut Reſurrectio Domini matutina oratione celebretur. Recedente enim ſole, ac die ceſſante, neceſſario rurſus orandum eſt ; nullum quoque de nocturnis tenebris, eſſe orantibus damnum poteſt. Nulla ſint horis nocturnis precum damna, nulla orationum pigra & ignava diſpendia. *Cypr. de orat. Dom.*

pour obéir à la parole du Fils de Dieu & de son Apôtre, qui nous obligent de prier sans cesse ; d'où il est clair que cette coutume de prier par des intervalles réglés, n'est fondée que sur l'obligation indispensable qu'ont les fidéles de prier toujours.

Il paroît par un Sermon qui est entre ceux de saint Augustin, qu'au moins pendant le Carême, le peuple assistoit à la plus grande partie des heures. *Levez-vous*, dit-il (*a*), *de meilleure heure pour assister aux veilles ; ne manquez pas de vous trouver à l'Office de Tierce, Sexte & None ; que personne ne s'exempte de cette œuvre sainte, à moins qu'il n'en soit empêché par quelque infirmité, quelque service qu'il rende au public, ou quelque grande nécessité.*

Saint Jerôme témoigne (*b*) que les Païsans de Bethléem accompagnoient

(*a*) Et ideò rogo vos fratres charissimi, ad vigilias maturiùs surgite, ad Tertiam, ad Sextam, ad Nonam ante omnia convenite ; nullus se à sancto opere subtrahat, nisi quem infirmitas, aut publica utilitas, aut fortè certa & grandis necessitas tenuerit occupatum. *Aug. serm, 55. de tem. nomine Appendice.* 140. *sub nomine Cæsarii Arelatensis,*

(*b*) Sudans messor psalmis se avocat, & curva attendens falce vitem venitor, aliquid Davidicum canit. *Hieron. Epist. ad Marcell.*

Autor est, ut ejus filia, vel à teneris annis assuis-

leur travail du chant des Pseaumes, & que les Laboureurs & les Vignerons n'interrompoient leur silence que par ce saint exercice.

(*a*) Saint Eloi Evêque de Noyon, dans un Sermon adressé au peuple, déclare que tous les fidéles doivent tendre à la priere continuelle, qui est prescrite par l'Apôtre; & le meilleur moyen d'accomplir ce devoir, est d'assister à toutes les Heures canoniales.

Aussi ce saint exercice a été autrefois pratiqué par des Empereurs même & par des Rois. Il est rapporté de Theodose le jeune (*b*), qu'il avoit changé son Palais en un Monastere, & que dès le point du jour il y récitoit des Pseaumes alternativement avec ses sœurs.

Eginard dit que Charlemagne assi-

cat ad orationes & psalmos nocte consurgere, mane hymnos canere, Tertiâ, Sextâ, & Nonâ horâ, stare in acie quasi bellatricem Christi, & accensâ lucernâ reddere sacrificium vespertinum. *Idem Epist. ad Laetam.*

(*a*) Cui ergo dicendum est, oportet semper orare & non deficere, nisi eis qui canonicis horis quotidie, juxta ritum Ecclesiasticæ traditionis, psalmodiis precibusque consuetis Dominum laudare, & rogare non desistit. *Eligius, Noviomensis homil.* 11.

(*b*) Denique Palatium suum sic instituit (Theodosius junior) ut à Monasterio, non multum discreparet, matutino tempore ipse unà cum sororibus hymnos in Dei laudem recitare consueverat. *Socrates. l. 7. c.* 22.

ſtoit aux Offices du jour & de la nuit, à moins que quelque incommodité ne l'en empêchât.

Alfrede Roi d'Angleterre (*a*), qui régnoit au neuviéme ſiécle, prioit huit heures tous les jours, & avoit toujours un livre de prieres pour les réciter dans tous les intervalles vuides qu'il trouvoit.

Godefroy de Bouillon (*b*) qui conquit une partie de l'Aſie & de la Paleſtine, dans cette fameuſe Croiſade, dont il fut le chef, avoit mené avec lui une troupe de Religieux, qui récitoient l'Office Canonial, où il ne manquoit point d'aſſiſter.

Saint Louis (*c*) en fit autant dans le voyage qu'il fit en Egypte pour ſecourir les Chrétiens d'Orient; & quand il étoit en France, non-ſeulement il aſſiſtoit tous les jours à tout l'Office Canonial, mais il vouloit que les Princes ſes enfans y aſſiſtaſſent : il y ajoutoit même divers Offices, comme celui de la Vierge & des Morts ; & il n'interrompoit pas ce ſaint exercice, quand il alloit en voyage.

(a) *Malmisbur. . 2 p. 45.*
(b) *Guit. Tyr. l. 9. c. 9.*
(c) *Du Chesſ. tom. 5.*

Et pour montrer *(a)* que ces exercices de piété n'étoient point particuliers à ſaint Louis, mais qu'ils étoient communs, & dans un uſage ordinaire; non-ſeulement on lit la même choſe de Simon de Montfort, chef de la Croiſade contre les Albigeois, de Gerard Comte d'Orillac, du Comte Eleazar de Provence; de Ferdinand ſurnommé le Grand, Roi de Leon; de Jean Roi d'Arragon & de Sicile; mais auſſi du Duc d'Orleans que le Duc de Bourgogne fit tuer à Paris; de Charles VII. Roi de France, de Guillaume le Conquerant, de Richard Roi d'Angleterre. Enfin ſaint Pierre Damien a fait un Traité exprès, pour montrer que la récitation des Heures Canoniales eſt un devoir qui regarde généralement tous les fideles: que c'eſt par ce moyen que l'on accomplit les préceptes de l'Ecriture, qui nous recommandent de prier ſept fois le jour, & de prier ſans ceſſe. Il fait voir que ces préceptes ſont

(a) *Rigord. in Phil. Aug. ann.* 1213.
I Biblioth. Cluniac. 92 6. *Surius.* 17. *Septemb. c.* 20. 1 *Roder. Archiep. Tolet. l.* 6. *de rebus Hiſp. c.* 13.
Marineus Sicul. l. 12.
Hiſtoire de Charles VI. l. 28. *c.* 12.
Hiſtoire de Charles VII. par Godefroy.
Malmisb. l. rerum Angliæ. Roger. p. 753.

pour tous les Chrétiens généralement, & il les exhorte à les observer, soit aux champs, soit à la ville.

D. Faut-il conclure de-là que tous les fidéles sont obligés à la rigueur de dire le Breviaire ?

R. Non ; car saint Pierre Damien propose lui-même d'autres voies de prier toujours, comme de dire un Pseaume à toutes les heures, ou au moins de réciter l'Oraison Dominicale quand on ne sçait pas lire ; mais ce qu'on doit conclure, est que si les prieres qu'on doit faire à chaque heure, ne sont pas de précepte, ni même l'observation exacte des heures ; il est néanmoins de précepte de mener une vie de priere : or il est difficile de mener une vie de priere, sans se faire une regle de priere plusieurs fois le jour. Que si on se fait une regle de prier plusieurs fois le jour, on ne sçauroit gueres choisir de prieres plus convénables que celles dont l'Eglise a composé son Office, ni choisir de tems plus favorable que ceux que l'Eglise a choisis.

D. N'y a-t-il point de tems où l'on soit plus étroitement obligé d'assister aux Offices de l'Eglise ?

R. On y est bien plus étroitement obligé les Dimanches & les Fêtes : car, comme dit saint Cesaire (*a*), ce n'est pas un petit péché que de ne passer pas tout le jour du Dimanche dans la priere & dans la lecture.

On en peut voir des ordonnances expresses dans le Concile de Frioul c. 13. dans celui de Tribur (*b*) can. 35. dans la réponse du Pape Nicolas I. aux Bulgares. Reginon réduit néanmoins cela à Matines, la Messe & Vêpres ; mais peut-être que Prime, Tierce & Sexte sont comprises sous la Messe. Quoiqu'il en soit, puisqu'il y a une obligation certaine de passer le Dimanche en des exercices de pieté, il n'y a point sans doute d'exercice plus convenable que d'assister aux Offices de l'Eglise quand il y en a, & l'on ne voit pas que sans quelque nécessité particuliere on s'en puisse dispenser.

D. Est-il meilleur d'assister les Dimanches & Fêtes à l'Office Canonial de Vêpres, qu'à des Saluts qui se font plus tard dans les Eglises, dont l'heure

(*a*) Si toto die Dominico lectioni insistere & Deo supplicare negligimus, non leviter in Deum peccamus. *Homil.* 12.

(b) *Ann.* 791. *c.* 13. *Con. Trib. c.* 35. *c.* 13.

paroît plus commode à bien des gens?

R. On ne ſçauroit propoſer ſur cela des regles générales : car il peut y avoir certaines raiſons particulieres pour leſquelles des perſonnes pourroient s'exempter d'entendre Vêpres, & ſe contenter du Salut ; mais comme les Vêpres & le Salut ſe diſent à différentes heures, on pourroit fort bien ajouter l'aſſiſtance au Salut à l'aſſiſtance à Vêpres, & non pas exclure Vêpres pour le Salut.

La raiſon eſt que les Vêpres font partie de la ſolennité que l'Egliſe célebre, & à laquelle elle eſt occupée, au lieu que le ſalut eſt une dévotion à part ; de ſorte qu'en banniſſant l'Office de Vêpres, on bannit en même tems une partie conſidérable de la ſolennité du jour ; & en préferant le Salut à Vêpres, l'on ſe fait une ſolennité particuliere différente de celle de l'Egliſe. Le partage que l'Egliſe fait de l'année en diverſes ſolennités eſt très-ſagement inſtitué : ainſi il eſt de la piété de chaque fidéle de s'y conformer, & de ne ſe faire pas d'autres dévotions à ſa fantaiſie, comme il arrive par les Saluts, lorſqu'on s'en ſert pour exclure l'Office ordinaire de l'Egliſe.

D. Pourquoi a-t-on donc institué ces Saluts ?

R. Pour y assister ensuite de Vêpres, & non pour exclure Vêpres, ou pour que ceux qui par des raisons légitimes & particulieres n'ont pu assister à Vêpres, pussent assister au Salut.

D. Ne doit-on point craindre de se charger d'un trop grand nombre de prieres vocales, en prenant résolution de réciter le Breviaire ?

R. L'Eglise n'a point jugé que la récitation des Heures Canoniales surpassât la force des Chrétiens ; & ceux qui s'en trouveroient chargés, devroient reconnoître par-là qu'ils sont dans une foiblesse qui les met au-dessous de l'état où l'Eglise suppose que les fidéles doivent être. Si donc pour quelques raisons les Laïques ne s'assujettissent pas à réciter l'Office, ils doivent au moins avoir intention de se fortifier & de devenir capables de s'édifier en disant l'Office.

D. Les saints Peres ont-ils eu beaucoup de dévotion pour les prieres vocales ?

R. Leur dévotion pour les prieres vocales paroît assez par la longueur des

prieres qu'ils prescrivoient aux autres : car le Breviaire que l'on récite à présent, n'est qu'un abregé de l'Office qui se disoit dans les Eglises de Rome, qui ayant été fait d'abord pour la Chapelle du Pape, fut embrassé par les Cordeliers, & ensuite autorisé par le Pape Nicolas III. pour toutes les autres Eglises : mais outre le Breviaire, la plupart des Saints se sont imposés beaucoup d'autres prieres, & c'étoit même autrefois une dévotion assez commune de réciter le Pseautier tous les jours : Ce qu'on dit en particulier de Tagmon Archevêque de Magdebourg (*a*), de Leon X. Pape, de Gerard Comte d'Orillac, & d'Albert le Grand.

D. Quels sont les principaux avantages des Oraisons vocales distribuées à diverses heures ?

R. C'est 1°. l'assujettissement à la regle : car cette obligation qu'on s'impose, accoutume l'esprit à ne mener pas une vie de fantaisie. L'homme s'est perdu par la désobéissance & par le désordre ; il ne se peut sauver que par l'amour de l'ordre & de l'assujettissement ;

(a) *Bar. an.* 1011. *n.* 2. *Sur.* 19. *Apr.* 14. *Biblioth. Cluniac.* 95. *Cantiprat. l.* 2. *c.* 57.

ainsi ce qu'on craint en se chargeant de ses pratiques, c'est ce qu'il y faut rechercher.

2°. La fidélité ; car en disant réguliérement son Office aux heures, on a moyen de pratiquer envers Dieu une espece de fidélité, & de s'accoutumer à faire le même à l'égard de tout ce qu'on entreprend pour son service.

3°. Le renouvellement du souvenir de Dieu : car en passant beaucoup de tems sans penser à Dieu, l'amour du monde prend insensiblement la place de celui de Dieu, & le bannit peu à peu.

D. D'où vient donc qu'on voit souvent si peu de piété dans ceux qui récitent un grand nombre de prieres vocales ?

R. Il est bien vrai que les prieres vocales sont fort propres à entretenir la piété ; mais il faut en avoir pour les réciter utilement. Ceux qui aiment Dieu, sont touchés de ce qui est dit dans les Pseaumes à la louange de Dieu : ceux qui ont des mouvemens de componction & de pénitence, trouvent dans les Pseaumes des paroles qui les excitent ; mais ceux qui n'ont aucun de ces mou-

vemens exprimés par les prieres de l'Eglise, ne sçauroient être touchés.

C'est par cette raison que la priere vocale doit être fortifiée par la lecture des Livres de piété, & par la méditation de la parole de Dieu : car les exercices de la vie Chrétienne doivent être joints, & chacun ne suffit pas séparément.

D. Que doivent faire ceux qui ne sçauroient lire, ou à qui la récitation du Breviaire n'est pas convenable ?

R. Ils doivent pratiquer ce qui a été ordonné en plusieurs rencontres aux Laïques, qu'on n'obligeoit pas au Breviaire ; qui est de substituer à la place de l'Office Canonial un certain nombre de *Pater noster*, ou quelques Pseaumes qu'ils sçûssent par cœur, & les réciter aux heures de l'Office : Ils pratiqueroient par ce moyen quelque sorte d'assujettissement ; ils éviteroient la vie déreglée & l'oubli de Dieu, & ils pourroient s'entretenir dans l'esprit de priere qui est ordonné par l'Eglise, & nécessaire à tout le monde.

CHAPITRE II.

Des diverses heures de l'Office Divin, & des Mysteres que l'Eglise honore.

D. PUisque c'est une dévotion autorisée que celle de réciter les Heures Canoniales, n'est-il pas bon de s'en instruire, puisque cette instruction peut servir à s'en édifier davantage ?

R. Il est du devoir de tous les Chrétiens de tâcher de bien faire tout ce qu'ils font, & d'accompagner les pratiques extérieures de piété, de l'esprit intérieur qui les doit animer : ainsi il est utile pour bien réciter l'Office Divin, de sçavoir ce que l'Eglise honore dans chacune des Heures, pourquoi elle a été instituée, & pourquoi on y fait certaines prieres.

D. Y a-t-il toujours eu dans l'Eglise le même nombre d'heures destinées à la Priere ?

R. Non ; car l'Auteur des Constitutions Apostoliques, saint Jerôme, & plusieurs Auteurs anciens ne font mention que de six heures ; sçavoir de l'heure du point du jour, de Tierce, de

Sexte, de None, de Vêpres, & de celle de minuit. Ce fut du tems de Caſſien qu'on ajouta à Bethléem l'heure d'après le Soleil levé. Saint Benoît ajouta celle de Complies qui a été reçue dans tout l'Occident.

D. Quels Myſteres l'Egliſe prétend-elle honorer par ces diverſes heures?

R. C'eſt une choſe qui n'eſt pas tout-à-fait conſtante; mais comme il ne s'agit point de diſputer dans ces inſtructions, il ſuffit pour l'édification de s'attacher à une opinion autoriſée par des gens habiles & pieux; & en voici une que l'on peut ſuivre ſurement.

L'heure de Matines eſt deſtinée à célebrer la naiſſance de Jeſus-Chriſt qui eſt venu au monde à minuit, comme l'Egliſe l'exprime par un verſet emprunté du Livre de la Sageſſe: *Lorſque*, dit la ſainte Ecriture (*a*), *tout repoſoit dans un paiſible ſilence, & que la nuit étoit au milieu de ſa courſe*. On peut très-utilement joindre à cette conſidération le ſouvenir de ce qui ſe paſſa au Jardin des Olives. Le tems de la nuit eſt l'image de l'obſcurité où nous vi-

(*a*) Cùm medium ſilentium contineret omnia, & nox in ſuo curſu medium iter haberet. *Sap*. 18. 14.

vons dans cette vie, & nous doit porter à demander à Dieu sa véritable lumiere.

L'heure de Laudes, qui est lorsque le jour approche, est destinée à honorer la Résurrection de Jesus-Christ.

Celle de Prime, qui n'est pas de la premiere institution de l'Eglise, peut être rapportée à honorer ce qui se passa le matin de la Passion : c'est le tems propre pour demander à Dieu les graces nécessaires pour nous acquitter de nos devoirs le long du jour.

L'heure de Tierce est destinée à honorer la descente du saint-Esprit : on y peut ajouter la condannation de Jesus-Christ par Pilate.

L'on doit honorer à l'heure de Sexte le crucifiement de Jesus-Christ, qui a été crucifié vers cette heure, selon l'Evangile.

Celle de None étant celle de la mort de Jesus-Christ, est destinée, selon saint Cyprien & saint Athanase, pour célebrer cette mort, la rédemption du genre humain, & la destruction du regne du diable.

L'on peut honorer plusieurs Mysteres à l'heure de Vêpres : comme celui de

la ſépulture de Jeſus-Chriſt, celui de l'inſtitution de l'Euchariſtie, & celui de ſon avenement glorieux qui terminera le tems de la même maniere que le ſoir finit le jour.

Enfin, l'heure de Complies a été inſtituée pour remercier Dieu des graces qu'il nous a faites durant le jour, & pour lui demander ſa protection durant la nuit. On y peut auſſi honorer la demeure de Jeſus-Chriſt dans le Sépulcre.

CHAPITRE III.

Des diverſes parties dont les heures ſont compoſées.

D. EST-il bon de ſçavoir exactement les ſignifications des diverſes parties de l'Office ?

R. Il eſt fort utile *(a)* aux perſonnes ſçavantes de s'inſtruire de ce que les Auteurs qui ont traité les matieres Eccléſiaſtiques en ont dit, des divers changemens qui y ſont arrivés, des différentes opinions des Auteurs ; mais il ſuffit pour l'édification des perſonnes de pieté de s'attacher à un ſentiment fondé

(a) *Voyez les Conférences de la Rochelle.*

ſur des raiſons ſpirituelles, qui peuvent nourrir la piété, comme celles qui ſont contenues dans un petit Livre intitulé Explication de l'Office de l'Egliſe, dont on propoſera ici l'abregé.

D. Pourquoi eſt-on placé dans l'Egliſe de telle ſorte que le côté de l'Orient qui eſt celui de l'Autel demeure vuide, & les trois autres ſont occupés par ceux qui chantent l'Office ?

R. 1°. Pour montrer qu'il manque encore quelque choſe à la plénitude de l'Egliſe, & qu'elle attend la converſion des Juifs pour ſon accompliſſement.

2°. Pour réſerver le côté de l'Orient à Jeſus-Chriſt qui eſt figuré par l'Autel, & qui tient lieu encore à l'Egliſe de Soleil levant : parce que quoiqu'il ſoit arrivé il y a long-tems au midi de ſa gloire, il ſe leve encore dans l'Egliſe qui eſt ſon corps : il y eſt conçu, il y naît, il y ſouffre, ce qu'il continuera de faire juſqu'à la fin du monde, il ceſſera alors d'être un Soleil levant, & il ſera pour tous les Elus un Soleil en ſon midi ; mais midi éternel, dont l'éclat ne diminuera jamais.

C'eſt la raiſon pour laquelle l'Egliſe a ſoin de ſe tourner du côté de l'Orient,

pour joindre la vérité à la figure, & pour montrer que Jesus-Christ est proprement son Soleil levant en elle, & non en lui même, comme il souffre & meurt en elle, & non en lui-même.

D. Pourquoi chante-t-on alternativement ?

R. Pour témoigner le besoin mutuel que les membres de l'Eglise ont les uns des autres, chacun d'eux devant être persuadé qu'il ne pourroit seulement ouvrir la bouche, s'il n'étoit soutenu par la charité de ses freres. L'Eglise déclare encore par-là qu'elle est bien éloignée dans cette vie de la perfection des Anges & des bienheureux, qui louent Dieu sans interruption, & sans avoir besoin de se reposer : au lieu que l'infirmité de la vie mortelle ne permet pas à l'Eglise d'avoir toujours l'esprit & la langue occupés à louer Dieu, ayant besoin, à cause des nécessités de la vie & de sa foiblesse, d'interrompre souvent cet exercice, & de ne le pratiquer même qu'en se reposant.

D. Pourquoi commence-t-on l'Office par l'Oraison Dominicale ?

R. 1°. Afin qu'elle serve de regle aux prieres suivantes, qui ne peuvent

être bonnes ſi elles ne lui ſont conformes. 2°. Pour nous donner confiance de nous adreſſer à Dieu, & temperer la crainte de notre indignité : Cette Oraiſon nous aſſurant que Dieu eſt notre Pere, & qu'il veut que nous le regardions en cette qualité.

D. Pourquoi la récite-t-on tout bas ?

R. 1°. Pour marquer que toutes les prieres extérieures doivent naître de la priere intérieure, & des mouvemens du cœur.

2°. Pour ſignifier que la parfaite louange de Dieu ſeroit de l'honorer par une priere toute intérieure, comme on fera dans le ciel, & que les louanges extérieures ne lui ſont agréables qu'entant qu'elles procedent de ce ſilence intérieur d'une ame pénétrée de reſpect & d'adoration pour ſa ſouveraine Majeſté.

D. Pourquoi dit-on auſſi cette même priere à la fin de l'Office ?

R. 1°. Pour nous redreſſer ſur ce modéle, ſi nous nous en étions écartés dans le cours de nos prieres ?

2°. Pour obtenir de Dieu le pardon des fautes que nous pouvons y avoir commiſes : cette Oraiſon ayant toujours

été considerée, comme ayant une efficace particuliere pour effacer les péchés véniels.

D. Pourquoi commence-t-on l'Office par ce verset (*a*), *Venez à mon aide, ô mon Dieu, hâtez-vous de me secourir ?*

R. 1. Pour reconnoître que nous sommes si foibles & si pauvres par nous-mêmes, que nous n'avons pas le pouvoir de demander à Dieu son assistance à moins qu'il ne nous fasse prier.

2. Pour témoigner qu'il faut non-seulement que Dieu nous assiste pour cette action sainte, mais qu'il se hâte, c'est-à-dire, qu'il ne nous laisse pas un seul moment à nous-mêmes ; parce que nous n'avons pas la force de subsister un seul moment sans son secours.

3. Pour reconnoître que l'humilité doit être le fondement de tout le commerce que nous devons avoir avec Dieu, & principalement de la priere.

D. Pourquoi cette priere se dit-elle conjointement par tous les deux chœurs?

R. Pour reconnoître que le besoin de l'assistance de Dieu n'est pas particu-

(*a*) Deus in adjutorium meum intende, Domine, ad adjuvandum me festina. *Ps.* 69. 2.

liere à quelques-uns , mais générale à toute l'Eglise.

D. Pourquoi se commence-t-elle par un seul ?

R. Pour témoigner que nous ne devons rien faire de nous-mêmes dans l'Eglise, mais par la conduite de ceux à qui Dieu en a donné la charge.

D. Pourquoi joint-on le *Gloria Patri* au *Deus in adjutorium ?*

R. 1. Pour nous apprendre que la gloire de Dieu doit être le principal & le premier objet de nos prieres ; que c'est à quoi nous devons rapporter toute notre vie : Que nous la devons préferer à nous-mêmes , & à tous nos besoins particuliers, & que nous ne devons rien demander pour nous, qui ne tende à la gloire de Dieu.

2. Pour marquer que la foi dont nous faisons profession par cet hymne de louange , est le fondement de la priere & de la vie Chrétienne.

D. Pourquoi finit-on les Pseaumes & les Cantiques par le *Gloria Patri ?*

R. Pour témoigner qu'en toutes sortes d'évenemens, ou tristes, representés par les Pseaumes ; ou heureux, representés par les Cantiques , il faut

louer Dieu, ſelon qu'il eſt dit (*a*) : *Je benirai le Seigneur en tout tems* ; avec une ferme créance que par ſa bonté il nous fera tirer du profit de tout, & ſe ſervira de tout ce qui nous arrive pour notre bien.

D. Pourquoi joint-on l'*Alleluia* qui eſt un mot Hebreu, avec le *Gloria Patri ?*

R. Pour montrer que l'Egliſe ſouhaite de louer Dieu, non-ſeulement avec les Gentils dont elle eſt compoſée ; mais auſſi avec les Juifs, dont elle a pris ſon origine, & qui s'uniront à elle à la fin du monde.

2. Pour montrer qu'elle ne ſouhaite pas ſeulement de le louer imparfaitement comme l'on fait dans ce monde, mais auſſi de le louer parfaitement, & dans une langue nouvelle, c'eſt-à-dire, dans celle du ciel repreſentée par l'*Alleluia*, qui marque la joie du ciel ; & c'eſt pourquoi on ne le dit point au tems de Carême, parce que ce ſont des jours conſacrés à la pénitence & à la triſteſſe.

D. D'où vient que l'Egliſe ne ſe tourne

(*a*) Benedicam Dominum in omni tempore. *Pſ.* 33. 2.

jamais

jamais que vers l'Orient, c'eſt-à dire, vers l'Autel; ou vers elle-même, c'eſt-à-dire, vers l'autre partie du Chœur, & jamais vers l'Occident ?

R. C'eſt que l'Egliſe n'a que deux objets de ſa charité, & de ſes actions dans cette vie : Le premier qui eſt Jeſus-Chriſt ; vers lequel elle ſe tourne en regardant l'Autel : Le ſecond qui eſt elle-même, qu'elle regarde en chantant les Pſeaumes. Elle change ſouvent ce regard en ſe tournant tantôt vers l'Autel, tantôt vers elle-même ; parce qu'il faut paſſer de Dieu au prochain, & du prochain à Dieu ; mais elle ne ſe tourne jamais vers l'Occident, parce que c'eſt la figure du diable, & qu'y ayant renoncé par le Batême, il faut toujours s'en éloigner durant toute la ſuite de ſa vie, & le combattre, non en le regardant, mais en regardant Dieu, dont nous devons attendre tout notre ſecours ; & en regardant le prochain, c'eſt-à-dire, en pratiquant la charité qui nous rend victorieux du diable, qui n'eſt fort que par la cupidité.

D. Pourquoi l'Egliſe a-t-elle choiſi les Pſeaumes pour les principales & les plus ordinaires de ſes prieres ?

R. Parce que les Pſeaumes repreſentent les ſouffrances & les combats d'un Roi perſecuté, qui marche & parvient par cette voie au Royaume qui lui appartient par l'onction divine, en quoi le Prophete Roi eſt une vive image de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe militante. De Jeſus-Chriſt, qui n'eſt parvenu que par les ſouffrances & par la mort à la poſſeſſion de la Royauté qui lui appartenoit par la naiſſance : de l'Egliſe, en ce que tous les Chrétiens ſont des Rois par l'onction du ſaint-Eſprit, mais qu'ils ne peuvent acquerir que par les afflictions & les ſouffrances, la jouiſſance du Royaume qui leur appartient, & qui leur eſt deſtiné.

Ainſi les Pſeaumes ayant été bien plutôt écrits pour repreſenter les peines & les combats de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe dans ce monde, que pour marquer les peines & les combats de David, qui n'en étoient que la figure, ç'a été avec grande raiſon que l'Egliſe les a choiſis pour la voie de ſa communication avec Dieu ; pour lui demander ſon ſecours contre les ennemis inviſibles ; pour le remercier de ſon aſſiſtance & de ſa protection, pour for-

tifier son esperance, & pour animer sa charité. David les avoit employés à toutes ces fins, plutôt en la personne de l'Eglise qu'en la sienne ; & l'Eglise remplit le dessein pour lequel Dieu les a fait écrire, en s'en servant à l'usage qu'elle en a fait.

Elle y trouve d'autant plus de consolation, que les Pseaumes ne contiennent pas seulement l'expression de ses peines, mais aussi la prédiction de sa délivrance conjointement avec celle de Jesus-Christ, comme n'étant qu'une même personne avec lui ; ce qui lui donne un soulagement & une force nompareille, apprenant par-là que Jesus-Christ regarde les souffrances de son Eglise comme les siennes, & qu'il la soutient par la même vertu infinie par laquelle il a porté les siennes.

D. Pourquoi dit-on les Pseaumes & les autres prieres en chantant ?

R. C'est pour nous montrer qu'on ne loue pas Dieu, & qu'on ne s'adresse pas à lui comme des Juifs ; mais comme des Chrétiens, c'est-à dire, comme des enfans de la Loi nouvelle, qui est une Loi d'amour ; car le chant est un signe de joie & d'une joie parfaite, qui

ſe répand du-dedans au-dehors : or la joie eſt inſéparable de l'amour ; la triſteſſe ne venant que de la diviſion & du partage du cœur qui eſt poſſedé de pluſieurs déſirs.

Ainſi le chant eſt très-propre pour repreſenter la diſpoſition d'une ame vraiment chrétienne ; & quoique les prieres des Pſeaumes ne repreſentent rien plus ordinairement que des maux & des miſeres, c'eſt avec raiſon que l'Egliſe les expoſe à Dieu en chantant, pour lui témoigner qu'elle ſouffre avec patience, dont la joie eſt la perfection.

Ainſi le chant eſt propre à la loi nouvelle, & les Juifs ne l'ont pratiqué que comme figure des Chrétiens. Il ne leur appartenoit pas de chanter comme Juifs ; parce qu'en cette qualité ils étoient vuides de la charité, qui doit être le principe des prieres que l'on offre à Dieu en chantant.

D. Que ſignifient les Antiennes qu'on dit avant & après les Pſeaumes ?

R. Elles ſignifient la joie & les conſolations que Dieu mêle parmi les travaux & les prieres repreſentées par les Pſeaumes, pour montrer que nous ne les pouvons ſoutenir ſans la joie que

Dieu répand quelquefois dans les ames de ceux qui souffrent ; c'est pourquoi le chant des Antiennes est plus élevé & plus travaillé que celui des Pseaumes.

Les Antiennes sont courtes, parce que les consolations de Dieu sont courtes en cette vie, en comparaison des travaux : ce ne sont que comme des miettes qui tombent de la table du ciel.

On les commence avant les Pseaumes, pour montrer que l'esperance de la joie du ciel, & de celle même que Dieu donne dès cette vie, doit animer les Chrétiens à souffrir avec patience ; & les deux Choeurs s'unissent pour les chanter, pour marquer que quand nous serons arrivés au ciel, notre joie sera continuelle, & que toutes les divisions & les inégalités en seront bannies.

On commence un Pseaume après l'Antienne finie, parce que les consolations de cette vie ne sont destinées qu'à nous animer à de nouveaux travaux, & à de nouveaux combats pour la gloire de Dieu.

D. Pourquoi lit-on les Chapitres de l'Ecriture après les Pseaumes ?

R. Pour montrer qu'on ne parvient à la consolation qui naît de l'intelligence de

l'Ecriture, que par les actions & les souffrances ; toute autre voie étant irréguliere & contraire à l'ordre de Dieu, qui veut que la consolation qu'il communique par son Ecriture, soit la récompense de la bonne vie & de l'exercice de la charité, selon cette parole de saint Augustin, que l'on n'entre dans la vérité que par la charité.

Ces Chapitres marquent donc la consolation aussi-bien que les Antiennes, mais d'une maniere différente : car les Antiennes marquent celles qui accompagnent les actions, & qui nous y soutiennent ; & les Chapitres marquent une consolation plus durable & plus solide, que Dieu communique par sa parole après les souffrances & les bonnes actions.

Le Chapitre est prononcé par celui qui préside au Chœur & qui represente Jesus-Christ, qui étant caché dans les souffrances, se découvre en quelque sorte par la consolation qu'il donne à ceux qui ont souffert.

D. Que signifient les Hymnes & les Répons qu'on chante à la fin de l'Office ?

R. Ils signifient l'action de graces que

l'Eglise rend à Dieu pour l'avoir soutenue dans les travaux, & l'avoir consolée par son Ecriture ; l'Eglise ayant soin de ne se pas attribuer les graces de Dieu, & de les faire remonter jusqu'à leur source.

D. Que signifient les Versets ?

R. Ils signifient que quelque consolation que nous recevions de Dieu en cette vie, elles ne peuvent jamais rassasier l'Eglise, qui doit toujours gémir en cette vie dans l'attente de l'autre vie qui est la vie du ciel ; ainsi les Versets marquent les soupirs de l'Eglise, à cause de son pelerinage & de son exil : c'est pourquoi en plusieurs Eglises on ne joint jamais d'*Alleluia* aux Versets, parce qu'ils sont destinés à representer des gémissemens. L'Eglise y joint souvent d'autres mouvemens de piété, selon la rencontre des Fêtes ; mais qui se peuvent fort bien allier avec cette signification générale.

D. Qu'est-ce que l'*Oremus*, ou l'Oraison par laquelle on finit l'Office ?

R. C'est comme un abregé & un recueil de toutes les prieres qui ont été faites durant l'Office ; c'est pourquoi elle est appellée Collecte par les Latins,

& Sinaxe par les Grecs. Elle eſt prononcée par celui qui officie, qui repreſente Jeſus-Chriſt, pour nous montrer que nos Oraiſons ſont indignes, comme venant de nous, d'être offertes à Dieu, & qu'elles ne peuvent être reçues de lui que comme procedantes de Jeſus-Chriſt, & offertes par Jeſus-Chriſt dans la priere qu'il fait continuellement dans le ciel pour toute ſon Egliſe.

Secondement, elle nous fait voir auſſi qu'afin que nos actions ſoient préſentées par Jeſus-Chriſt à ſon Pere, il faut qu'elles naiſſent d'une entiere unité d'eſprit, qui eſt marquée par cette réunion des Oraiſons des fidéles dans celles de celui qui officie.

Enfin elle eſt une image de l'Oblation que Jeſus-Chriſt fera à ſon Pere de toute ſon Egliſe victorieuſe & reſſuſcitée pour regner éternellement dans le Ciel; c'eſt pourquoi cette Oraiſon eſt précedée à Laudes, à Vêpres & à Complies, par un Cantique, qui marque la poſſeſſion de la félicité parfaite où l'Egliſe eſpere d'entrer par la Réſurrection glorieuſe.

D. Que s'enſuit-il de cette ma-

niere d'expliquer l'Office de l'Eglise ?

R. Que l'Office de l'Eglise est un tableau de la vie chrétienne, qui a sa source dans la piété intérieure, representée par l'Oraison secrette qu'on dit avant l'Office.

Ces mouvemens intérieurs produisent,

1. L'invocation du secours de Dieu, pour montrer l'impuissance où nous sommes de rien faire de bon sans ce secours.

2. Cette invocation est suivie de la glorification de la sainte Trinité, qui est une confession publique de la foi, & qui doit être la premiere des actions extérieures que nous devons faire pour son service & pour sa gloire, rien ne servant à ceux qui ne font pas profession de la vraie foi.

3. Après avoir confessé la foi, on chante les Pseaumes, qui signifient les bonnes œuvres & les souffrances, ainsi qu'il a été expliqué ci-devant, & ces bonnes œuvres & ces gémissemens dans les souffrances, doivent proceder de la vraie foi & de la vraie charité.

4. Après on prononce les Chapitres qui marquent la consolation des Ecri-

tures, dont Dieu récompense les bonnes œuvres & les souffiances durant cette vie; comme il récompensera toutes les bonnes œuvres après cette vie par la plénitude de ses lumieres en l'autre.

5. Ces consolations sont toujours accompagnées d'actions de graces, representées par les Hymnes & par les Répons; & ces actions de graces sont mêlées de gémissemens & de désirs d'arriver à la plénitude de la gloire representée par le Cantique qu'on chante à certaines heures.

6. Enfin toutes ces diverses actions de l'Eglise sont offertes à Dieu par Jesus-Christ, comme les diverses prieres de l'Office lui sont offertes dans la derniere Oraison par celui qui officie.

D. Quel usage peut-on faire de la connoissance de ce que signifient les diverses parties, & les diverses cérémonies de l'Eglise dans son Office?

R. On s'en doit servir pour exciter en soi les mouvemens & les dispositions qui y sont representées, & les demander à Dieu par un regard de l'esprit, & un mouvement qui lui marque suffisamment notre désir.

Par exemple, en disant le *Pater*, on lui peut demander qu'il imprime dans notre cœur cette priere intérieure qui doit être la source de toutes les autres. En disant le *Deus in adjutorium*, on peut faire intérieurement un humble aveu de son impuissance.

En disant le *Gloria Patri*, on peut demander à Dieu la fermeté dans la foi : en récitant les Pseaumes, on peut demander la grace d'agir & de souffrir pour lui : En disant l'Antienne, on peut demander à Dieu qu'il nous soutienne par son onction divine dans les peines de cette vie. Lorsqu'on dit le Chapitre, on lui peut demander qu'il nous fasse participer à cette consolation des Ecritures, dont parle saint Paul. Aux Hymnes & aux Répons, on lui peut demander la grace de l'en remercier avec joie & avec allegresse.

Aux Versets, il le faut prier qu'il entretienne toujours dans notre cœur le désir du Ciel, & le gémissement dans notre pelerinage : à l'Oraison, il faut demander que toutes nos actions & toutes nos prieres lui soient presentées par Jesus-Christ.

SIXIEME INSTRUCTION.

De l'Oraiſon Mentale.

CHAPITRE PREMIER.

Si l'Oraiſon Mentale eſt conforme à l'eſprit de l'Egliſe. Si on peut s'attacher à une méthode particuliere pour faire l'Oraiſon Mentale. Des ſujets de l'Oraiſon Mentale, & des abus qu'on y peut faire.

D. L'Oraiſon Mentale eſt-elle conforme à l'eſprit de l'Egliſe ?

R. On n'en peut pas douter ; puiſqu'elle conſiſte à tâcher d'exciter en ſoi de ſaints mouvemens, par le moyen des bonnes penſées auſquelles on s'applique. Or l'Egliſe ne fait autre choſe par toutes les prieres qu'elle preſcrit, que de tâcher d'exciter de ſaintes affections dans le cœur de ſes enfans, par le moyen des ſaintes penſées contenues dans les prieres vocales qu'elle leur ordonne de faire.

D. Les Peres (*a*) de l'Eglise n'en ont-ils rien dit expressément ?

R. Les Peres nous ont souvent exhortés à méditer les vérités chrétiennes, à les repasser dans notre esprit, & à n'être pas de ses animaux immondes (*b*) qui ne ruminent point, à prendre un tems pour considérer nos devoirs, régler nos actions, penser à nos péchés, pour nous recueillir du trouble des affaires. Or faire cela, c'est faire l'Oraison Mentale.

D. Ne pourroit-on pas dire que c'est vouloir assujettir le saint-Esprit, que de déterminer ainsi certaines heures à l'Oraison Mentale ?

R. Ce n'est pas plus assujettir le saint-Esprit, que de régler les heures de l'Oraison vocale : or ce seroit condanner l'Eglise que de blâmer la détermination qu'elle a faite du tems des Oraisons vocales : il n'y a donc aucun inconvenient de déterminer aussi le tems de l'Oraison Mentale.

D. Est-il permis de se servir de quelque méthode pour l'Oraison Mentale ?

(a) *Aug. in Psal.* 140. & 16. *contr. Faust.* c. 6.
(b) *Et in Psal.* 76.

R. L'Oraiſon Vocale n'eſt qu'une méthode d'Oraiſon Mentale ; c'eſt-à-dire, un moyen dont l'Egliſe ſe ſert pour appliquer l'eſprit des fidéles à de ſaintes penſees, afin de leur inſpirer de ſaints mouvemens ; c'eſt pourquoi on peut pratiquer très-utilement tout autre moyen qui fait le même effet, mais il ne faut pas s'attacher trop ſervilement à ces méthodes. Car ſi elles ſont bonnes pour arrêter & fixer les eſprits inquiets & agités, elles embarraſſent ceux dont le cœur applique ſuffiſamment l'eſprit, pour faire qu'il demeure en la préſence de Dieu ſans cette agitation inquiete.

D. Quelle eſt la plus facile de ces méthodes, & la moins ſujette aux illuſions ?

R. C'eſt de prendre un livre, comme l'Evangile, d'en lire peu à la fois, de conſidérer attentivement les vérités qui y ſont marquées, de tâcher de s'en nourrir, & de s'y arrêter autant que l'on y trouve d'ouverture, & enſuite de paſſer à une autre vérité, & à une autre conſidération. Car c'eſt là proprement que les

Peres *(a)* appellent ruminer ; c'est-à-dire, repasser les vérités Evangéliques dans son esprit : c'est ce qu'ils appellent rompre les mottes de la terre, & la rendre propre à recevoir la semence de la vérité.

D. Est-il permis de destiner à cet exercice une demie-heure ou une heure entiere, puisque les Peres nous avertissent que l'Oraison doit être courte ?

R. Quand les Peres disent que l'Oraison doit être courte, ils n'entendent par ce mot que l'Oraison qui consiste en affections : car les affections & les mouvemens du cœur n'étant pas pour l'ordinaire longs, il ne faut pas vouloir continuer par une application trop forcée. Mais si on comprend sous ce terme la méditation des vérités de l'Evangile, & les réflexions qu'on peut faire sur sa vie & sur ses actions, il ne paroît pas qu'une demie-heure excede la portée de la plupart du monde. Il est bon dans ces exercices que chacun ait

(*a*) Ecce locuti sumus vobis verbum Dei, semen sparsimus devotis cordibus, tanquam sulcata invenientes pectora vestra aratro confessionis : devotione & intentione suscepistis semen, cogitare de verbo quod audistis, tanquam glebas frangentes, ne semen rapiant volatilia, ut possit ibi germinare quod seminatum est. *Aug. in Ps.* 84.

égard à ses forces ; car il faut se contenter de ce que Dieu nous donne, & ne pas prétendre attirer sa grace, en faisant des efforts d'esprit & d'attention.

D. Quel doit être le sujet ordinaire de nos Oraisons Mentales ?

R. Nos miseres intérieures, nos péchés passés, nos besoins présens, le réglement de nos actions, la mortification de nos passions, le désir des vertus contraires à nos défauts, la demande des graces qui nous sont nécessaires pour accomplir nos devoirs.

D. Est-il nécessaire que les demandes se fassent par des paroles expresses que l'on adresse à Dieu ?

R. Non ; il suffit souvent de reconnoître & d'exposer à Dieu ses ténébres & ses miseres, avec un sincere désir d'être guéris ; Dieu entend bien le langage de nos désirs.

D. N'y a-t-il point d'Oraison sans pensée ?

R. Il n'y en a point sans quelque vue d'esprit ; mais il y en a sans changement de pensée. Il est vrai que ces Oraisons sont extraordinaires. Et à l'égard de tous les états extraordinaires, il faut

attendre que Dieu les donne, & n'y pas aspirer de soi-même. Il ne faut pas même croire facilement être dans un état surnaturel. Il y a assez souvent des esprits qui sans aucune grace se fixent ainsi à un seul objet & à une seule pensée, & souvent c'est une illusion du diable.

D. Quelle est donc la voie à laquelle il faut se porter de soi-même ?

R. Celle de la considération des Mysteres de Jesus-Christ, & des vérités de l'Evangile, en les adorant, en y ouvrant son cœur, en cherchant les moyens de les pratiquer, en demandant souvent à Dieu qu'il nous les imprime dans le cœur, & en le remerciant de nous avoir fait la grace de les connoître.

D. Est-il possible de méditer longtems, & même des années entieres sans avoir Dieu dans le cœur, quoiqu'on éprouve quantité de sentimens qui semblent bons ?

R. Cela est très-possible; car les pensées humaines qu'on peut former de soi-même & sans grace, peuvent exciter des mouvemens humains, des attendrissemens, des douceurs, des dou-

leurs, & des larmes même, qui ne se distingueront pas sensiblement des effets de la grace. Ainsi il se peut faire que sans être à Dieu, on aura longtems de ces sentimens humains, qu'on prendra pour des prieres chrétiennes, & qui ne le seront point.

D. Ne pourroit-on pas conclure delà, qu'il est inutile de méditer les vérités chrétiennes, & de s'exercer à l'Oraison Mentale ?

R. Non; il en faut conclure seulement qu'il ne faut pas s'assurer que ce soit toujours la grace qui produise en nous les bons mouvemens que nous ressentons. Il faut avoir recours aux bonnes pensées, comme à la voie ordinaire d'exciter en nous les bons mouvemens; mais il ne faut pas prendre sur ces sentimens, des confiances trop téméraires de notre état.

D. Pourquoi dites-vous que les bonnes pensées sont la voie ordinaire d'exciter les bons mouvemens ?

R. Parce que Dieu suit l'ordre de la nature dans celui de la grace, & se sert ordinairement des pensées de l'esprit pour toucher le cœur : mais il n'est pas absolument essentiel que ces pen-

ſées ſoient purement intérieures, & qu'elles ne ſoient pas jointes à la prononciation extérieure de quelques paroles.

D. Pourquoi eſt-il dit dans l'Ecriture, que le ſaint-Eſprit prie pour nous par des gémiſſemens ineffables?

R. Quand il eſt dit que le ſaint-Eſprit prie, cela veut dire qu'il nous fait prier, & ces prieres ſont appellées gémiſſemens, parce qu'elles tendent toutes à la béatitude, dont nous ſommes éloignés par l'état de cette vie, ce qui nous oblige de gémir. Il eſt dit que ces gémiſſemens ſont ineffables, parce qu'il n'y a que Dieu qui les diſcerne clairement, & que le mélange de ce qu'il y peut avoir d'humain, couvre à nos eſprits le fonds intérieur de nos prieres.

D. En combien de manieres ſe peut-on abuſer ſur le ſujet de ces penſées qu'on a dans l'Oraiſon?

R. En trois manieres principales.

1. En confondant les penſées avec les mouvemens du cœur, & en s'imaginant avoir des affections & des mouvemens à l'égard de toutes les choſes dont on a des idées dans l'eſprit.

2. En prenant les mouvemens hu-

mains excités par ces pensées humaines, pour des mouvemens de Dieu.

3. En s'imaginant, lors même qu'on a quelques mouvemens de Dieu, mais qui sont foibles, avoir de soi le pouvoir de faire tout ce qu'il nous faut désirer ; ce qui engage plusieurs ames dans une présomption semblable à celle de saint Pierre, qui croyoit, comme dit saint Augustin, qu'il pouvoit tout ce qu'il sentoit qu'il vouloit : *Putabat se posse, quod se velle sentiebat.* Ainsi pour n'abuser pas des mouvemens de Dieu, il faut tâcher à la vérité d'exciter en soi de saints mouvemens par de saintes pensées, mais ne juger de soi-même que par les actions & la suite de sa vie.

CHAPITRE II.

Méthode particuliere d'Oraison Mentale.

D. NE peut-on point proposer une méthode d'Oraison Mentale qui soit proportionnée à tout le monde ?

R. Comme les esprits sont fort différens, & ont diverses ouvertures & divers goûts, il est difficile de les ré-

duire à une même méthode, & cela même n'eſt gueres néceſſaire : ces méthodes ſont d'ordinaire toutes bonnes, & ne doivent ſervir qu'à appuyer l'eſprit, & non à l'aſſujettir ſervilement à une certaine voie ; on peut néanmoins en propoſer qui ſont d'un uſage général.

D. Donnez-nous un exemple d'une méthode de cette nature ?

R. En voici une qui tend directement aux principales fins de l'Oraiſon par des voies très-communes & très-familieres ; car prier, & faire oraiſon, c'eſt entrer dans des ſentimens de componction & de pénitence pour ſes fautes paſſées : c'eſt gémir pour ſes miſeres préſentes : c'eſt demander à Dieu la grace de ſe corriger à l'avenir de ſes défauts. Or tous ces mouvemens doivent être fondés ſur la conſidération de quelque vérité ; car l'ame ne peut entrer dans la componction & dans le gémiſſement qui fait la priere, que par la vue de l'oppoſition qu'elle trouve en ſoi, à quelque loi de Dieu qui condanne ſes actions ou ſes diſpoſitions paſſées ou préſentes ; ſoit que cette loi de Dieu ſoit contenue dans quelque précepte de l'Ecriture, ſoit qu'elle nous ſoit mar-

quée par quelque mystere, quelque action, ou quelque disposition de Jesus-Christ, & de ses Saints. Il faut aussi que l'ame soit préparée à la considération de ces vérités, & de cette loi, par quelques actes qui lui en ouvrent l'entrée, & qui la disposent à en profiter.

Ainsi pour se prescrire quelque méthode, on peut réduire l'Oraison Mentale à trois parties, dont la premiere se peut appeller préparation, la seconde considération, & la troisiéme reflexion.

D. En quoi doit consister la préparation ?

R. Quoique dans cette sorte d'Oraison l'ame ne prétende pas écouter Dieu seulement, & demeurer dans un silence & une cession d'actes ; parce que cette maniere de prier est trop relevée, & ne convient qu'à ceux qu'il plaît à Dieu d'élever à un état extraordinaire, elle ne laisse pas néanmoins d'y vouloir être instruite de Dieu, & conduite par son esprit, mais d'une maniere plus commune. Ainsi la premiere chose qu'on doit faire dans l'Oraison Mentale, c'est d'adorer Dieu comme la source de toute lumiere, de toute vérité, & de toute

grace ; reconnoître devant lui les ténébres de l'eſprit humain, & l'inutilité de tous ſes efforts ; enſuite s'abandonner & ſe livrer à Dieu, afin qu'il conduiſe l'eſprit, & qu'il l'éclaire par ſa lumiere, qu'il l'empêche de s'égarer, qu'il fixe ſon inſtabilité, & qu'il lui faſſe la grace de demeurer en ſa préſence pendant quelque tems.

On doit en ſecond lieu remercier Dieu de ce que de toute éternité il a accordé ce tems pour le prier, & demander la grace de l'employer ſelon les deſſeins de ſa miſéricorde.

En troiſiéme lieu, on le doit prier qu'il détruiſe les obſtacles des prieres, dont nous traiterons ci-après, & s'arrêter un peu à ceux qu'on ne connoît pas, & qui pourroient rendre la priere infructueuſe, ſi Dieu n'y ſuppléoit par ſa grace ; enfin on doit demander à Dieu qu'il rende les vérités dont l'ame ſe doit nourrir, une loi nouvelle pour elle, en les imprimant dans le cœur plutôt que dans l'eſprit.

D. Que faut-il obſerver dans la conſideration ?

R. 1. Il faut remplir ſon eſprit de quelques vérités, ſoit qu'on les tire des

instructions renfermées dans les mysteres & dans les actions de Jesus-Christ, soit qu'on les prenne de quelques paroles de l'Evangile, & en considérer l'étendue, la justice, la sainteté, & l'injustice de ce qui y est contraire; la pratique qui en a été faite par Jesus-Christ & par ses Saints, la liaison que ces vérités ont avec d'autres devoirs, d'autres loix, & d'autres instructions de l'Evangile.

2. Il faut à l'égard de toute vérité faire des actes de foi, d'adoration & de soumission; parce que la vérité mérite d'être aimée, adorée & suivie.

3. Il est bon d'avoir prévu ces considérations, & de s'en être entretenu auparavant, afin que l'esprit y ait plus d'entrée, & qu'il ne fasse en quelque sorte que les repasser : c'est ce que les Peres appellent ruminer, & qu'ils jugeoient nécessaire à tout le monde. Il n'y a point aussi d'inconvenient à lire ces considérations toutes formées dans quelque livre, & ne faire que s'y arrêter, pour donner le moyen à l'esprit de les pénétrer & de s'en nourrir. C'est un abus de croire qu'une vérité lue n'est pas aussi bonne qu'une vérité trouvée

par

par la recherche de l'esprit, & que l'Oraison en soit moins Mentale.

D. Qu'est-ce que vous appellez réflexion ?

R. C'est une application particuliere qu'on fait à soi-même des vérités qu'on a considérées, & cette application doit comprendre l'examen du tems passé, du présent & de l'avenir.

Dans la réflexion sur le passé, on doit examiner en combien de manieres on a agi contre cette vérité, le peu d'usage que l'on en a fait, les dispositions contraires où on a été ; ce qui oblige l'ame à entrer dans des sentimens de componction & de pénitence, & à demander pardon à Dieu des fautes qu'elle reconnoîtra avoir faites.

Dans la réflexion sur le présent, on doit examiner les dispositions du cœur opposées à cette vérité ; gémir devant Dieu de se voir contraire à lui ; lui demander qu'il déracine de notre cœur ces sentimens mauvais & corrompus.

Dans la réflexion sur le futur, il faut tâcher de découvrir le moyen de pratiquer cette vérité, d'en retrancher les empêchemens, & demander à Dieu qu'il fortifie en nous les désirs qu'il

nous en donne, en disant à Dieu de tout son cœur : *Affermissez mon Dieu, ce que vous avez fait en nous*, suivant ces paroles du Prophete Roi (*a*), il faut être persuadé que c'est un besoin continuel à l'homme, en quelque dégré de vertu & de sainteté qu'il soit établi, de demander à Dieu qu'il l'y affermisse, & qu'il veuille bien achever ce qu'il a commencé, sans cela il n'y subsistera pas long-tems.

D. Pourquoi dites-vous que cette méthode est proportionnée à la plupart du monde ?

R. Parce qu'elle est fondée sur des actions d'un devoir commun, & qui sont en quelque sorte commandées à tout le monde.

Il est certain que tout le monde doit adorer Dieu, & il n'y a pas de difficulté particuliere à l'adorer comme source de lumiere, de vérité, & d'amour, & à reconnoître devant lui sa foiblesse ; un abaissement profond du cœur sans paroles formelles, suffit pour cela.

Tout le monde est capable jusqu'à

(*a*) Confirma hoc Deus, quod operatus es in nobis. *Ps.* 67. 31.

quelque point de considérer une vérité en la méditant dans son esprit, ou en lisant dans un livre ce que des personnes spirituelles en auront dit.

Tout le monde est capable d'examiner comment il a pratiqué une vertu par le passé, & de s'humilier devant Dieu dans la vue des fautes qu'il y a faites ; de lui en demander pardon ; d'examiner comment il l'aime & la pratique présentement ; de prévoir comment il la peut pratiquer à l'avenir, & de former des prieres qui répondent aux désirs qu'il en a. Voilà en quoi consiste cette méthode ; il est vrai que ceux qui se nourrissent plus assiduement de la vérité, qui font plus de réflexion sur leur vie, qui examinent leurs actions avec plus de vigilance, y ont plus de facilité que les autres.

D. Que faut-il faire quand une seule vérité ne suffit pas pour remplir le tems que l'on s'est prescrit pour l'Oraison Mentale ?

R. Il en faut prendre une autre successivement, autant que le tems nous permettra, en joignant toujours à la considération de ses vérités, une revue & un examen sur nous-mêmes à l'égard

du passé, du présent & de l'avenir, par rapport à cette vérité. C'est ainsi qu'on fera divers points à l'Oraison, sans s'abstraindre précisément au nombre de trois. Il seroit même à souhaiter que les considérations & les réflexions que nous ferons sur la premiere vérité que nous aurons prise pour sujets de méditation, nous remplissent suffisamment pour n'avoir pas besoin de passer à d'autres : car il vaut mieux être bien pénétré d'une vérité, que d'en effleurer plusieurs.

CHAPITRE III.

Explication plus particuliere de l'obligation que nous avons de prier toujours.

D. L'Avis que saint Paul donne aux Thessaloniciens de prier toujours, n'est-il pas plutôt un conseil qu'un précepte ?

R. Non ; car l'Evangile déclare expressément (*a*), qu'*il faut toujours prier & ne se lasser point.* Il faut prier tant qu'on est en danger de succomber aux

(*a*) Oportet semper orare, & nunquam deficere. *Luc.* 18. 1.

tentations : *Veillez & priez*, dit notre Seigneur (*a*), *de peur que vous ne ſuccombiez à la tentation.* Or nous ſommes continuellement en danger de ſuccomber aux tentations ; il faut donc toujours prier.

D. Mais on ne voit perſonne qui prie toujours, perſonne ne ſatisfait donc à cette obligation ?

R. Il s'enſuit ſeulement de là que le précepte de prier ne s'accomplit jamais parfaitement en cette vie, non plus que celui de l'amour de Dieu, dont il eſt une extenſion & une ſuite ; ainſi on doit juger de l'un comme de l'autre : car comme l'amour de Dieu n'eſt jamais proprement de conſeil, mais d'obligation, parce qu'on doit tendre à la perfection de l'amour de Dieu ; de même la priere intérieure n'eſt jamais proprement de conſeil, mais d'obligation, parce qu'on doit tendre à vivre toujours dans un eſprit de priere, à être toujours recueilli & attentif à Dieu, & à être devant lui continuellement comme des mendians devant la porte d'un riche, à reconnoître toujours le

(*b* Vigilate & orate, ut non intretis in tentationem. *Mat.* 26. 41.

besoin que nous avons de sa grace, & à la désirer toujours, ce qui seroit prier continuellement : mais comme Dieu n'impute pas à péché de n'avoir pas son amour dans un si haut dégré de perfection, pourvû qu'on y tende ; il n'impute pas aussi à péché de n'être pas dans le parfait recueillement, & le parfait esprit de priere ; pourvû qu'on y aspire, qu'on tâche de s'y avancer tous les jours, & qu'on travaille à retrancher les défauts de ses prieres.

D. En quoi consiste ce soin qu'il faut avoir pour avancer dans l'esprit de priere ?

R. En plusieurs exercices que chacun doit se prescrire, ou qui doivent être ordonnés par ceux qui conduisent les ames. 1. Comme de faire tous les jours certaines prieres vocales réglées à diverses heures du jour, plus longues ou plus courtes, selon les emplois où l'on est.

2. A s'accoutumer à élever son esprit à Dieu le plus souvent qu'on peut le long du jour, par des Oraisons jaculatoires.

3. A prendre un certain tems du jour, pour pratiquer ce que S. Bernard appelle considération.

4. A tâcher de ne faire aucune nouvelle action qui ne ſoit pas une ſuite de nos devoirs ordinaires, ſans examiner s'il la faut faire, & ſans demander à Dieu la grace de la bien faire.

D. Ces prieres ordinaires ſuffiſent-elles pour les grandes occaſions qui ont de longues ſuites comme pour les engagemens dans un état ou une vocation, pour être délivré d'une grande tentation, &c ?

R. Non ; il faut que nos prieres ayent de la proportion avec l'importance de ce que nous demandons. Ainſi à l'égard de ces choſes qui ont de grandes ſuites, il faut prendre beaucoup de tems pour prier, & ne s'engager pas facilement, ſans avoir prié. Il en eſt de même de certaines tentations : Il y en a qu'on ne ſçauroit vaincre que par des prieres redoublées, & en gémiſſant ſouvent devant Dieu pour obtenir qu'il nous en délivre.

D. Les gens du monde ſont-ils obligés à cette vie de priere ?

R. Puiſqu'ils ſont expoſés à plus de tentations que les autres, ils ſont encore plus obligés de prier que les autres.

D. Mais comment peuvent-ils satisfaire à cette obligation ?

R. Les prieres vocales peuvent être beaucoup abregées par ceux qui vivent dans le monde, aussi-bien que celles qui demandent une application séparée des autres emplois. Mais comme ils sont privés de ces moyens de s'entretenir dans l'esprit de priere, ils y doivent suppléer par d'autres exercices.

D. Quels sont ces exercices par lesquels ils y doivent suppléer ?

R. C'est la vigilance continuelle sur eux-mêmes, & le regard de Dieu en toutes choses, ou l'exercice de la présence de Dieu. C'est de ne livrer pas trop leurs esprits à leurs occupations ; c'est de ménager dans les intervalles de leurs actions des tems pour la priere : c'est aussi de ne négliger pas leur ame, & de lui donner par les lectures & l'application à la priere, la nourriture dont elle a besoin.

D. Tous ceux qui ne vivent pas dans ce recueillement & dans cet esprit de priere, seront-ils damnés ?

R. Quoiqu'il soit vrai que le défaut de recueillement & de priere, soit la source ordinaire des chûtes, & par

conſéquent de la damnation des ames, il ne faut pas néanmoins décider facilement quand le défaut de prier eſt péché mortel, parce qu'il eſt certain que Dieu ne ſauve pas ſeulement dans l'Egliſe les ſpirituels, mais auſſi les charnels, & que ſaint Auguſtin nous avertit (*a*) que ſi les Paſteurs ne travailloient dans l'Egliſe que pour les ſpirituels, ils n'auroient preſque rien à faire, & que leur travail ſeroit peu utile. Il faut donc regarder la priere continuelle comme un exercice, dont l'omiſſion met le ſalut en danger, & tâcher d'y avancer tous les jours. On peut & l'on doit s'accuſer d'être négligent à prier, de ne pas faire aſſez d'effort pour réſiſter à la diſſipation, de n'avoir pas aſſez de ſoin de recourir à Dieu, de ne les pas prier aſſez dans les grandes occaſions, & dans les entrepriſes qui ont des ſuites. Mais il ne faut pas juger facilement, que ceux qui menent d'ailleurs une vie reglée, qui ont quelque

(*a*) Nam ſi propter eos ſolos, Chriſtus mortuus eſt qui certâ intelligentiâ poſſunt iſtâ diſcernere, penè fruſtra in Eccleſia laboramus, ſi autem; quod veteras habet infirmi populi credentium, ad medicum currunt ſanandi per Chriſtum, & hunc crucifixum, ut ubi abundavit peccatum, ſuperabundet gratia. *Aug. Epiſt.* 102.

ſoin de ſe recueillir, mais qui ne laiſſent pas d'être diſſipés, ſoient dans un état criminel.

D. Qui ſont donc ceux qui doivent craindre que Dieu ne leur impute le défaut de priere comme un crime ?

R. Tout le monde le doit craindre, & perſonne ne ſçait s'il prie comme il faut, & autant qu'il faut. Mais ceux qui le doivent craindre davantage, ſont ceux qui menent une vie de divertiſſement, qui s'abandonnent à tout ce qui peut remplir leur eſprit de diſtractions, comme les comédies, les danſes, les viſites inutiles, & le jeu : car on ne peut pas dire que les gens dont la vie ſe paſſe dans des plaiſirs continuels, & dans une perpetuelle diſſipation, menent une vie de priere, ni qu'ils tendent à prier continuellement.

D. N'y a-t-il que les riches & les grands qui manquent à ſatisfaire à ce devôir de prier ; & n'y a-t-il jamais lieu de faire le même jugement des pauvres, & même des miſérables ?

R. On le peut faire avec autant de fondement des gens de médiocre condition, & même des plus pauvres que des riches & des grands.

Ceux, par exemple, qui ſont entierement occupés & remplis de la paſſion du gain, & du déſir d'acquerir du bien, ou de pourvoir aux néceſſités de leur famille ; en ſorte qu'après avoir fait quelque legere priere le matin, ils ne penſent plus à Dieu le reſte du jour, ne menent point une vie de priere.

Ceux qui ſe laiſſent tellement accabler l'eſprit par les miſeres & les accidens fâcheux, qu'ils ne ſongent qu'à leur mal, ne menent point une vie de priere ; & il eſt bien à craindre que l'amour de Dieu ne ſoit éteint, ou ne s'éteigne bien-tôt en eux.

Enfin ceux qui s'accablent tellement d'affaires & d'emplois, qu'ils tombent ainſi dans la tiedeur & la dureté de cœur, ne menent point auſſi une vie de priere ; & c'eſt toujours une grande faute que de s'y laiſſer aller ; parce que c'eſt toujours par quelque paſſion & quelque négligence pour ſon ſalut que l'on y tombe.



CHAPITRE IV.

Divers moyens de ſe tenir en la préſence de Dieu.

D. ON a dit dans le Chapitre précedent, que pour pratiquer la priere continuelle, il falloit ſe tenir toujours dans la préſence de Dieu; dites-nous maintenant quelques moyens qui puiſſent aider les ames à avoir Dieu préſent dans toutes leurs actions.

R. Il y en a de différens qui ſont tous bons, pourvû qu'ils ſervent à nous procurer un ſi grand bien.

Il y en a, par exemple, qui s'accoutument à ſe repreſenter l'humanité de Jeſus-Chriſt, & qui tâchent de faire toutes leurs actions, comme ſi Jeſus-Chriſt les regardoit.

D. Cette pratique eſt-elle utile?

R. Elle l'eſt certainement en elle-même; mais il faut éviter de faire de trop grands efforts d'eſprit: & de plus, il y a bien des eſprits qui n'ayant point d'imagination, n'en ſont pas capables.

D. Donnez donc des moyens plus généraux.

R. C'en eſt un fort général & fort utile que de regarder en quelque créature que ce ſoit, & principalement dans les perſonnes avec qui nous converſons, ce qu'elles ont de Dieu, pour l'honorer. Or elles en ont toutes pour bien des choſes.

Tout homme eſt l'ouvrage & l'image de Dieu, & nous donne ainſi lieu de remonter juſqu'à Dieu même, comme à l'original de cette image; mais de plus les hommes participent diverſement à diverſes qualités & divers titres qui appartiennent à Dieu.

D. Donnez-en quelques exemples.

R. Ceux qui ont entre les mains ſon autorité, ou ſpirituelle ou temporelle, nous donnent lieu de penſer à Dieu, & de l'adorer comme celui à qui toute puiſſance appartient. Chaque vertu n'ayant point d'autre ſource que Dieu même, nous doit faire penſer à Dieu, comme à celui qui en eſt l'auteur, & qui la poſſede d'une maniere éminente. Ainſi on peut adorer la ſageſſe de Dieu dans les perſonnes charitables, & ſa juſtice dans ceux en qui on remarque cette vertu.

D. Expliquez les autres moyens de ſe rendre Dieu préſent.

C'en est un fort étendu que de considérer les hommes comme les instrumens de Dieu, & de regarder tout ce qui se passe dans le monde comme un effet de sa volonté. Car comme rien n'échappe à sa providence, & qu'il agit en tout & fait tout dans le monde, tout nous peut donner sujet non-seulement de nous souvenir de Dieu, mais de l'adorer ; & la foi nous le doit découvrir sans cesse sous le voile des créatures, puisque c'est lui qui leur donne l'être, & le mouvement, & qui les conduit aux fins de sa miséricorde & de sa justice.

C'est aussi un fort bon moyen, que de se remplir l'esprit de cette pensée ; que Dieu voit continuellement toutes nos actions : & selon la pensée de saint Bernard, rien ne nous peut exciter plus fortement à éviter la négligence. Car comment, dit ce saint Docteur (*a*), celui-là pourroit-il être négligent, qui considere sans cesse un Dieu qui le regarde toujours ?

Mais la plus utile de toutes les ma-

(*a*) Quomodo negligens fieri potest qui intuentem se Deum nunquam desinit intueri. *Bern. in Ps.* 90. *serm.* 2. *n.* 3.

nieres de se tenir en la présence de Dieu, & celle qui a été la plus pratiquée par les Saints, est d'avoir toujours présente dans chaque action, la regle de l'Evangile, comme un modéle qu'il faut tâcher de representer par ses actions : car c'est-là ce que David attribue aux justes, en disant (*a*) qu'*ils méditent la loi de Dieu le jour & la nuit*.

Je dis que cette maniere est la plus utile ; parce que c'est celle qui nous montre le plus clairement notre chemin, qui nous y conduit le plus surement, & qui nous fournit la maniere la plus naturelle de rapporter chaque action à Dieu, puisqu'elle nous donne moyen de la faire pour obéir à Dieu qui nous la commande, & par l'amour de sa justice souveraine qui nous la prescrit.

On peut encore considerer qu'il y a peu d'objets qui ne puissent être des sujets, ou d'édification, ou de tentation ; d'édification, par les instructions qu'ils nous fournissent ; de tentation, par les passions qu'ils peuvent exciter. Or en l'une & en l'autre maniere ils nous peuvent faire souvenir de Dieu.

(*a*) In lege ejus meditabitur die ac nocte. *Ps.* 1.

Ils nous en peuvent faire ſouvenir par les inſtructions que nous en pouvons tirer ; parce que toute vérité vient de Dieu, & nous donne ainſi ſujet de l'en remercier. Toute vérité a beſoin du ſecours de Dieu, pour être aimée & pratiquée, & ainſi elle nous doit porter à recourir à Dieu, afin qu'il nous donne cet amour.

Ils nous en peuvent faire ſouvenir par les tentations qu'ils excitent, ou qu'ils peuvent exciter ; parce qu'ils nous obligent par-là de recourir à Dieu, de lui demander ſa lumiere & ſon ſecours. C'eſt ce que l'on devroit faire, par exemple, dans toutes les viſites qu'on fait ou qu'on reçoit, & dans toutes les converſations où l'on entre ; parce qu'il eſt très-difficile d'y parler, ni d'y écouter les autres ſans danger.

Car dans le commerce des viſites ou des converſations, on eſt toujours expoſé à recevoir les impreſſions des paſſions des autres, ou à leur communiquer les nôtres. On peut leur nuire, en leur inſpirant nos préventions & nos erreurs, & même en leur diſant des vérités mal-à-propos, & l'on a ſujet d'appréhender d'eux les mêmes mauvais effets.

Si l'on avoit donc ſoin de penſer dans chaque rencontre aux dangers auſquels on eſt expoſé, & aux fautes qu'on peut faire, on trouveroit dans cette pratique un moyen d'avoir toujours Dieu préſent, & de pratiquer la priere continuelle.

CHAPITRE V.

Des obſtacles de nos prieres qu'il faut retrancher.

D. QU'entendez-vous par les obſtacles de nos prieres qu'il faut retrancher ?

R. J'entends par ce mot, tout ce qui empêche de vivre dans cet eſprit de recueillement & de priere, dont on a parlé, & tout ce qui détruit l'efficace de nos prieres, & qui les rend inutiles auprès de Dieu. Ainſi de ces obſtacles il y en a de ſéparés des prieres mêmes, & d'autres qui y ſont joints.

D. Quels ſont les obſtacles ſéparés ?

R. Ce ſont les grandes diſſipations, tout ce qui remplit l'ame d'objets inutiles, comme les mauvaiſes lectures,

les passions violentes, les amusemens du monde, la vie oisive, &c. Car on ne doit pas prétendre retrouver son esprit ou son cœur pour l'arrêter en la présence de Dieu, lorsqu'on l'a laissé se répandre inutilement après tant d'objets. Ainsi tous ceux qui font ce mauvais emploi de leur esprit, outre les péchés qu'ils commettent dans ces actions déréglées, commettent encore le péché d'omission de prier, en se jettant dans l'impuissance de le faire comme il faut.

D. Dieu nous commande-t-il quelque part d'éviter ces occupations inutiles, à cause de l'obstacle qu'elles apportent à nos prieres ?

R. L'obligation que Dieu nous impose de préparer notre esprit à la priere, de peur de le tenter, comprend tout cela. Selon qu'il est dit dans l'Ecclesiastique (*a*) : *Préparez votre ame avant la priere, & ne soyez pas comme un homme qui tente Dieu.* Car toute notre vie doit être une préparation à la priere, & il faut tâcher de ne rien faire qu'avec un esprit qui nous y dispose. Ainsi ceux

(*a*) Ante orationem præpara animam tuam, & noli esse quasi homo qui tentat Deum. *Eccli.* 18. 25.

qui occupent leur eſprit à ces objets inutiles qui diſſipent l'eſprit, & qui ſervent d'obſtacle à la priere, ſont des tentateurs de Dieu.

D. Quels ſont les obſtacles joints aux prieres mêmes ?

R. Il y en a pluſieurs ſur leſquels il eſt très-important de veiller, afin de purifier nos prieres : Voici les principaux.

Premierement la duplicité de cœur, ou le manque de ſincerité, qui eſt un défaut très-commun & très-peu connu. C'eſt lorſque l'ame témoigne à Dieu par ſes prieres quelque déſir de lui plaire, & néanmoins conſerve actuellement la volonté de lui déplaire, & ſouvent dans la choſe même qu'elle lui demande. Elle voudroit que Dieu lui accordât l'effet de ſes prieres, ſans qu'elle fût obligée de réſiſter à ſes paſſions. Or ces ſortes de prieres ne ſont nullement ſinceres. On fait ſemblant de déſirer abſolument la juſtice, & l'on ne la veut qu'à certaines conditions. On ne veut pas ſuivre Dieu, on veut que Dieu nous ſuive, & qu'il s'accommode à nos déſirs.

D. Dites-nous des exemples de ces défauts ?

R. Un Curé mal entré dans sa charge ; un Prédicateur que le gain ou la vanité engagent à prêcher , ne laisseront pas de demander à Dieu qu'il leur fasse la grace de se bien acquitter de leurs ministeres ; mais la grace qu'ils devroient demander à Dieu , est celle d'y renoncer. Tout le monde est rempli de gens qui s'engagent ainsi témérairement dans les emplois , & qui demandent ensuite de s'en bien acquitter ; au lieu que le premier pas qu'ils doivent faire , est de reconnoître au moins leur témérité. Une fille qui s'habille d'une maniere immodeste , que la coutume autorise, demande à Dieu qu'il la conserve des dangers que la pureté court dans le monde : Mais comment prétent-elle obtenir de Dieu d'être préservée de ces tentations , en servant elle-même de tentation aux autres ?

On demande à Dieu qu'il benisse un mariage , & l'on s'y porte avec un esprit tout charnel , ou par des vues d'interêts & de passion. On voudroit être préservé des crimes , & n'en point éviter les occasions. On voudroit contenter ses passions , & ne point éprou-

ver les mauvais effets qui les ſuivent.

Voilà ce qu'on peut appeller des prieres ſans ſincerité ; parce qu'on témoigne à Dieu qu'on a la volonté de lui plaire, au même tems qu'on a dans le cœur la volonté de lui déplaire, & de ne pas faire ce qui eſt néceſſaire pour obtenir ce qu'on lui demande. C'eſt de cette diſpoſition dont le Prophete dit (a) : *Si j'ai vû l'iniquité dans mon cœur, le Seigneur ne m'exaucera point.* Et en effet, reconnoître ſon iniquité, eſt une excellente diſpoſition & abſolument néceſſaire pour en obtenir le pardon ; mais la reconnoître ſans travailler à la corriger, c'eſt une duplicité de cœur, une diſpoſition criminelle & un moyen de n'être pas exaucé.

D. Quel eſt le ſecond obſtacle intérieur qu'il faut retrancher de ces prieres ?

R. C'eſt le défaut d'humilité ; car la priere eſt une action de pauvre & miſérable, & elle a pour but d'obtenir miſéricorde. Or il n'y a rien de plus indigne de miſéricorde, dit ſaint Auguſtin, qu'un miſérable qui eſt ſu-

(a) Iniquitatem ſi aſpexi in corde meo, non exaudiet Dominus. *Iſ.* 65. 18.

perbe. Ce défaut se rencontre néanmoins dans tous ceux qui ne sont point convaincus de leur impuissance, ni de la grandeur de leurs maux, qui se flattent dans leurs péchés, qui ne connoissent point leur corruption, qui ont une secrette complaisance dans leur vertu, & une secrette confiance dans leur prudence & dans leur force.

D. Mais n'est-il pas permis de se croire riche des dons de la grace quand on en a reçu ?

R. Les dons de la grace ne nous ôtent pas la pauvreté. 1. Parce qu'ils ne sont pas à nous ; c'est-à-dire, qu'ils ne viennent pas de notre fond. 2. Parce que si Dieu nous laisse à nous-mêmes nous les perdrons, & nous en abuserons bien-tôt. 3. Parce qu'ils ne délivrent jamais parfaitement l'ame dans cette vie de la concupiscence, qui se répandroit incontinent dans notre cœur si Dieu n'en arrêtoit l'effet.

D. Quel est le troisiéme obstacle ou le troisiéme défaut intérieur qui empêche l'effet des prieres ?

R. C'est le manque de désir ; c'est-à-dire, quand on désire peu ce qu'on demande à Dieu, & quand on n'en est

gueres touché : car ce ne ſont pas les paroles ni les penſées qui obtiennent, le déſir fait l'eſſence & le mérite de la priere, parce que ce déſir eſt l'amour de Dieu. Qui déſire peu, aime peu ; qui ne déſire point du tout, n'aime point du tout ; & qui n'aime point du tout, ne peut rien obtenir de Dieu par ſes prieres.

D. Quel eſt le quatriéme défaut intérieur des prieres ?

R. C'eſt le défaut d'attention, ou les diſtractions volontaires. Car comment prétendra-t-on que Dieu entende nos prieres, ſi nous ne les entendons pas nous-mêmes ? & pouvons-nous eſperer de l'appaiſer, ſi nous l'irritons par le moyen même que nous employons pour l'appaiſer ?

D. Faut-il regarder avec indifférence les diſtractions involontaires ?

R. Non ; il faut gémir lors même qu'elles ne ſont volontaires ni dans elles-mêmes, ni dans leur cauſe. Il faut s'en humilier devant Dieu ; mais il ne faut pas s'en affliger avec excès, ni s'arrêter trop à les combattre poſitivement. Il faut mieux en détourner ſimplement l'eſprit, & ne faire pas ſem-

blant d'entendre ce qu'elles nous disent, selon saint Anselme.

D. Quel est le cinquiéme défaut interieur ?

R. C'est le défaut de confiance : car Dieu aime les ames qui ont les sentimens qu'elles doivent avoir de sa bonté ; & ceux qui en *ont de la défiance sont semblables*, dit saint Jacques (*a*), *aux flots de la mer, qui sont agités par la violence du vent.*

D. Sur quoi doit être appuyée notre confiance dans nos prieres ?

R. Sur la puissance, la miséricorde, & les promesses que Dieu a faites de nous accorder ce que nous lui demanderons.

D. Mais ne nous est-il pas incertain si nos prieres sont telles qu'elles doivent être pour être exaucées ?

R. Il est vrai qu'il nous reste toujours quelque incertitude, mais il est certain que cette incertitude ne nous doit point porter à la défiance ; car l'incertitude doit seulement produire la crainte. Or la crainte nous doit animer à bannir les empêchemens de nos prieres;

(*a*) Qui enim hesitat, similis est fluctui maris, qui à vento movetur & circumfertur. *Jac.* 1. 6.

entre

entre lesquels les pensées de défiance sont les plus grands. Il faut extrémement distinguer entre crainte & défiance. La crainte fait agir & prier ; la défiance empêche d'agir & de prier, parce qu'elle tend au desespoir.

D. Quel est le sixiéme empêchement ?

R. C'est l'impatience. On veut obtenir aussi-tôt qu'on a demandé. Or Dieu souvent ne le juge pas utile à notre salut, & ne nous veut pas accorder si-tôt ce que nous lui demandons, & cela pour diverses raisons. 1. Pour faire connoître le prix de ses graces. 2. Pour nous les faire conserver avec plus de soin. 3. Pour nous humilier & nous faire sentir le besoin que nous avons de sa grace. 4. Pour nous donner quelque chose qui nous soit plus utile.

D. Quelles bornes devons-nous mettre à nos prieres ?

R. Celle de notre vie ; c'est-à-dire, qu'il faut demander à Dieu les graces qui nous sont nécessaires jusqu'à la mort : Car les graces de Dieu meritent bien qu'on les demande avec perseve-

rance, & avec d'autant plus de raiſon que l'on voit tous les jours les gens du monde ſi perſeverans à eſperer & à demander les faveurs des hommes.

D. Quel eſt le dernier empêchement ?

R. C'eſt de prier Dieu ſans rapport à Jeſus-Chriſt, & ſans s'appuyer ſur ſes mérites, ce qui eſt vouloir aller à Dieu ſans médiateur. Or Jeſus-Chriſt eſt le fondement eſſentiel de toute priere agréable à Dieu, & vraiment chrétienne ; parce que l'homme pécheur eſt indigne de ſe préſenter à Dieu en ſon propre nom, & il ne peut être agréé que par l'union qu'il a avec Jeſus-Chriſt.

CHAPITRE VI.

De ce qu'il faut demander à Dieu.

D. EſT-il permis de demander à Dieu les choſes temporelles ?

R. Oui, pourvû que ſe ſoit par rapport à Dieu & aux biens ſpirituels ; mais les demander ſans rapport à Dieu, c'eſt les demander par cupidité & en vouloir rendre Dieu miniſtre. Or Dieu

eſt incapable d'exaucer la cupidité, ſi ce n'eſt par punition.

D. Eſt-il permis de les demander abſolument ?

R. Non, car nous ne ſçavons pas abſolument ſi les biens temporels nous ſont utiles, & quelquefois il nous eſt plus utile d'en être privés : c'eſt pourquoi toutes nos prieres à l'égard des choſes temporelles doivent être ſous cette condition ; ſi elles ſont utiles à notre ſalut.

D. Que faut-il donc demander abſolument ?

R. Dieu & les graces néceſſaires au ſalut ; c'eſt-à-dire, la foi, l'eſpérance, la charité, & la perſévérance : car pour les autres dons qui n'y ſont pas néceſſaires, il faut encore les demander avec condition, c'eſt-à-dire, s'ils ſont utiles à notre ſalut.

D. Faut-il demander à Dieu l'accroiſſement des vertus ?

R. Oui, car la meſure d'aimer Dieu eſt de l'aimer ſans meſure, & nous ſommes obligés de déſirer de l'aimer parfaitement : or les vertus ne ſont que l'amour de Dieu.

D. Mais ne ſeroit-il point meilleur

de ſe contenter de la meſure des graces que Dieu nous donne, puiſque cette meſure nous marque ſa volonté, à laquelle nous devons nous ſoumettre ?

R. Les graces de Dieu ſont bornées par notre cupidité qui les arrête & les affoiblit, c'eſt pourquoi nous devons condanner & détruire en nous cette diminution des graces de Dieu comme Dieu la condanne ; il faut donc ſe regler dans ſes déſirs par la volonté de Dieu conſidérée comme loi & comme juſtice. Or la loi de Dieu nous ordonne de déſirer le parfait amour de Dieu, la parfaite deſtruction de la cupidité, & enfin l'état naturel de l'homme.

D. Faut-il demander à Dieu la délivrance des tentations intérieures & des mauvaiſes penſées ?

R. Oui, car tout cela vient du péché, & eſt contre l'ordre de la nature, & par conſéquent nous le devons haïr en nous.

D. Mais ne feroit il pas mieux de s'abandonner à Dieu qui permet que nous demeurions dans ces miſeres ?

R. La conformité & la ſoumiſſion que nous devons avoir à la volonté de Dieu comme cauſe de toutes choſes,

demande de nous que nous ſouffrions en patience ces états pénibles, parce que Dieu ne fait que les permettre, & ne les opére pas; mais comme la loi éternelle condanne ces déreglemens, il faut que notre volonté, pour y être parfaitement conforme, les condanne auſſi, & qu'elle en ſouhaite la deſtruction.

D. Dieu condanne-t-il les égaremens de l'imagination & toutes les mauvaiſes penſées, comme des péchés?

R. Non, ſi notre volonté n'y conſent point; mais il les regarde comme des effets du peché, comme des déreglemens de notre nature, comme des choſes dont il n'eſt point auteur, qui ſont contraires à l'ordre qu'il a établi, & qu'il veut que nous haïſſions, afin de rentrer dans ſon ordre.

D. Faut-il demander à Dieu des conſolations & des ferveurs dans la priere?

R. Il ne faut pas demander des ferveurs humaines, ni des goûts ſenſibles, mais il faut demander la joie & la ferveur de ſon eſprit ſaint, & s'humilier au contraire quand on ſe voit dans la tiedeur, dans la froideur,

& dans la privation de ſa grace en ſuppoſant d'une part, que nous nous ſommes attiré cette privation par nos péchés & par notre orgueil, & en la ſouffrant de l'autre avec patience & avec paix. Ce n'eſt pas qu'il ne puiſſe arriver que Dieu faſſe tirer plus de profit aux ames par ces épreuves & par ces privations, que par un état de joie & de ferveur; mais le moyen d'en profiter c'eſt de reconnoître ſa miſere & ſon indignité, c'eſt de deſirer le retour de ſa grace, quoique ſans impatience & ſans ſe décourager; c'eſt ce que ſaint Bernard (*a*) enſeigne ſur ce ſujet, & tous les anciens Auteurs avec lui.

Bern. ſerm. 54. in Cant. ſerm. de S. And. Et 74. in Cant. de Imit. Chriſti. l. 3. c. 5.



SEPTIEME INSTRUCTION.

Des défauts des Prieres.

CHAPITRE PREMIER.

Des péchés contre le commandement de prier.

D. Quelles ſont les principales fautes qu'on peut faire contre le précepte de prier ?

R. On péche contre ce précepte, ou en ne priant pas, c'eſt-à dire, par omiſſion; ou en priant mal, c'eſt à dire, par action.

D. Quels ſont les péchés d'omiſſion ?

R. On péche par omiſſion en deux manieres, ou en manquant de ſe préparer à la priere, ou en manquant de prier.

D. Quand eſt-ce qu'on péche en manquant de ſe préparer ?

R. C'eſt 1. quand avant que de ſe préſenter à Dieu, on n'a point ſoin

de se recueillir, & qu'au contraire on se dissipe volontairement par des occupations inutiles, ce qui est manquer à la préparation prochaine.

2. Quand le long du jour on se remplit l'esprit d'objets vains & inutiles qui appliquent vivement l'ame & la troublent ensuite dans le tems de la priere; quand on laisse son esprit vuide de bonnes pensées, & qu'on ne le nourrit point de lectures solides qui puissent servir à l'entretenir devant Dieu.

3. Quand on se livre tout entier aux occupations, & qu'on laisse les objets du monde se rendre maîtres de l'esprit.

4. Quand on se remplit de viande & de bonne chere, de telle sorte qu'elle appésantit l'ame.

Car toutes ces actions sont non-seulement défectueuses & mauvaises en elles-mêmes, mais elles le sont encore par cette circonstance, qu'elles contiennent une omission de la préparation nécessaire à la priere, qui est de se tenir recueilli devant Dieu, & en état de s'appliquer à lui.

D. Quels sont les pechés qu'on fait en omettant de prier?

R. Ils ſont innombrables ; mais voici ceux auſquels l'on doit faire le plus d'attention.

1. Omettre les prieres impoſées ou par l'Egliſe, ou par le Confeſſeur.

2. Omettre les prieres du matin & du ſoir : le peché eſt encore plus grand, ſi c'eſt un pere de famille, qui doit montrer l'exemple, & qui eſt reſponſable de la négligence de ſa famille.

3. Omettre par legereté & par négligence les prieres qu'on s'eſt preſcrites pour l'exercice d'une vie chrétienne.

4. Omettre de faire des prieres particulieres dans les grandes occaſions, ſelon leur importance.

5. Omettre de rappeller ſouvent ſon eſprit à Dieu le long du jour, & s'abandonner à l'oubli de Dieu.

6. Omettre de manger ſon pain, comme dit l'Ecriture, c'eſt-à-dire, de ſe nourrir de la parole de Dieu en eſprit de priere.

7. Omettre de recourir à Dieu quand on eſt tenté.

D. Quels ſont les péchés qu'on commet dans les prieres mêmes ?

R. On péche dans les prieres.

1. Par les distractions volontaires.

2. Par la précipitation à les reciter.

3. Par les postures indécentes, & qui édifient mal le prochain.

4 En récitant les prieres sans aucun désir d'être dans les dispositions qu'elles expriment, ce qu'on peut appeller un défaut de sincerité & une pure hypocrisie.

5. En y joignant les défauts qui ont été expliqués, comme la duplicité, l'interêt, l'orgueil, l'esprit de dissension contre ses freres, la défiance en Dieu, la confiance en soi-même, l'oubli de Jesus-Christ, selon qu'il a été expliqué ci-dessus.

CHAPITRE II.

Du respect dû à Dieu.

D. QUe doit-on entendre par le respect qui est dû à Dieu ?

R. C'est d'avoir une idée extrémement haute de sa grandeur & de son excellence, ensorte que le cœur soit porté à s'abaisser sous sa Majesté, & à reconnoître combien il est élevé au dessus des créatures, & combien il est juste de l'honorer.

D. Quelle différence y a-t'il entre le reſpect pour Dieu & la vertu de Religion ?

R. C'eſt une difference aſſez arbitraire. Saint Thomas ne les diſtingue qu'en ce que le reſpect conſiſte ſimplement à honorer Dieu par un acte intérieur, & la Religion à faire quelque choſe pour témoigner à Dieu ſon reſpect : Ainſi l'un eſt la ſource & la fin de l'autre.

D. Le reſpect pour Dieu eſt-il commandé par l'Ecriture ?

R. Il l'eſt une infinité de fois : car c'eſt ce reſpect qui eſt marqué par le mot de crainte, dont il eſt ſi ſouvent parlé dans l'Ecriture, & dont il eſt dit que la crainte du Seigneur eſt ſainte, qu'elle eſt le commencement & le premier pas pour arriver à la ſageſſe, qu'elle demeure éternellement ; car cette crainte n'eſt autre choſe que la réverence pour Dieu.

D. Le reſpect pour Dieu eſt-il une diſpoſition néceſſaire & importante au ſalut ?

R. Cette diſpoſition de reſpect eſt néceſſaire & importante, non ſeulement en elle-même, parce qu'il n'y a

rien de plus juſte & de plus raiſonnable que d'honorer & de reſpecter Dieu ; mais auſſi parce que le mépris de Dieu qui eſt contraire au reſpect, eſt un très-grand peché, & la ſource d'une infinité de pechés, & même on peut dire de tous ; car dans toutes ſortes de pechés il y a de l'irreverence & du mépris envers Dieu. L'on offenſe Dieu par toutes ſortes de péchés, & on l'offenſe à ſa vûe & en ſa préſence, puiſqu'il eſt par tout & qu'il voit tout. L'on préfere par toute ſorte de péchés une ſatisfaction paſſagere à ce qu'on doit à Dieu. Ce manque de reverence & de reſpect eſt renfermé dans tous les péchés en quelque degré, & même dans les péchés veniels. Mais le mépris de Dieu paroît particulierement dans les péchés mortels ; puiſque par le péché mortel on met Dieu au deſſous des créatures & du démon même ; en aimant mieux lui obéir & lui être aſſujetti qu'à Dieu. Ainſi comme le mépris de Dieu eſt renfermé dans tous les péchés, de même les ſentimens de reſpect pour Dieu ſont un préſervatif contre toutes ſortes de péchés.

D. D'où vient donc qu'il y a des pé-

chés qu'on attribue au mépris, & d'autres à ignorance ou à passion ?

R. C'est que par ces péchés de mépris on n'entend que les mépris formels & exprès : mais cela n'empêche pas que même dans les péchés de passion & d'ignorance, il n'y ait du mépris & du manque de reverence. Car si le respect pour Dieu étoit tel en nous qu'il devroit être, il étoufferoit nos passions, & nous porteroit à nous instruire de tout ce qui nous est nécessaire pour ne le pas offenser.

D. Quelle est l'utilité du respect pour Dieu à l'égard de bonnes actions ?

R. La reverence pour Dieu sert infiniment à nous faire faire nos actions avec plus de soin, d'application, & de ferveur, & à nous donner des vûes plus grandes, plus relevées & plus parfaites : car ce qui cause en partie l'imperfection de nos actions, c'est qu'on ne considere point Dieu d'une maniere digne de Dieu ; & qu'ainsi n'ayant que des pensées foibles & basses de sa grandeur, toutes nos actions tiennent de cette bassesse.

D. A quoi s'étend le respect qu'on doit avoir pour Dieu ?

R. A toutes les choſes qui appartiennent à Dieu ; car Dieu eſt ſi grand qu'il communique ſa grandeur à tout ce qui ſe rapporte à ſon honneur & à ſon culte: mais il doit principalement paroître à l'égard de toutes les choſes deſtinées particulierement au culte de Dieu, comme ſont les Egliſes, les cérémonies, les choſes conſacrées à Dieu, les Sacremens, &c.

D. Eſt-ce un grand péché que de n'avoir point de reſpect pour les Egliſes, & de les profaner par des actions ſéculieres ?

R. Il eſt ſi grand que Jeſus-Chriſt a cru devoir particulierement faire paroître de la colere contre cette ſorte d'irréverence. Car ſi dans le monde il n'y a point de plus grande inſolence que d'aller outrager une perſonne dans ſa propre maiſon, que doit-on juger de la hardieſſe de ceux qui traitent les lieux deſtinés aux prieres & aux ſacrifices, (qui ſont ainſi particulierement les maiſons de Dieu) comme des lieux profanes & ſéculiers ?

D. Y-a-t'il pluſieurs eſpeces de ces ſortes d'irréverences ?

R. Il y en a d'autant de ſortes qu'il y a de choſes qui ſont conſacrées à

Dieu, que l'on peut traiter indignement. Ainſi on profane les Egliſes, les vaſes ſacrés, les habits conſacrés, les reliques, & autres choſes de cette nature, & on les peut profaner en beaucoup de manieres différentes, dont il y en a qui ſont plus criminelles les unes que les autres, & qui tiennent toutes du ſacrilege. C'eſt auſſi pécher contre le reſpect dû à Dieu, que de faire les fonctions de ſon culte d'une maniere négligée, ſans attention, ſans modeſtie; d'écouter ſa parole ſans reſpect, & de le prier avec des diſtractions volontaires; de parler de Dieu ou des choſes de la Religion par divertiſſement, & ſans un ſentiment intérieur de réverence, & d'employer les paroles de l'Ecriture à des uſages profanes.

D. Quelles ſont les profanations des choſes ſaintes, qui ſont les plus criminelles ?

R. Ce ſont celles des Sacremens, & ſur tout de l'Euchariſtie. Or on les profane, non ſeulement par les outrages qu'on y peut faire; mais auſſi en les recevant avec la conſcience chargée de péchés mortels.

D. En quoi paroît encore le mépris que les hommes ont pour Dieu ?

R. Il paroît 1. dans l'indifférence qu'ils ont pour tout ce qui ne regarde que Dieu ; il semble que les affaires de Dieu n'interessent point ; il est ordinaire que ce sont les plus négligées & le plus mal faites : par exemple ; Si on destine un enfant à l'Eglise, c'est celui qui a le moins de talens & le moins d'esprit. S'il s'agit de choisir un Intendant pour sa maison, un Medecin pour soi ou pour ses enfans, un Avocat pour ses procès, un Valet pour son service, on regarde ceux qui sont les plus capables de ces fonctions. On y agit de bonne foi, on prend le soin nécessaire pour s'en éclaircir & ne se point laisser surprendre ; mais quand il s'agit de donner un Pasteur à des peuples, un conducteur pour les mener à Dieu, & les défendre contre les démons ; de choisir un Medecin des maladies spirituelles, ou de son ame, ou de celles des autres, on prend le premier venu ; on les choisit non par la proportion & la capacité qu'ils ont pour remplir ces emplois, mais par des vûes basses, de service, de récompense, ou de recom-

mandation. On ne prend aucun soin de s'instruire des qualités que doivent avoir ceux qu'on choisit pour ces emplois , ni si ceux qu'on y destine les ont. On se contente de témoignages, sur lesquels on ne voudroit pas faire le moindre fondement , s'il s'agissoit de quelque affaire du siecle , à laquelle on prendroit un veritable interêt , & où l'on auroit quelque crainte d'être trompé.

2°. Le mépris des hommes pour Dieu paroît par les outrages qu'on fait à Dieu par les blasphêmes , où les hommes se portent sans plaisir , sans necessité , & sans aucune utilité apparente pour eux.

3°. Il paroît enfin par le peu de consideration qu'on a pour Dieu , dans toute la conduite de cette vie : la plûpart du monde ne comptent pour rien l'honneur & l'interêt de Dieu , dans les choses où ils trouvent leurs plaisirs & leurs interêts.



CHAPITRE III.

De l'Adoration de Dieu.

D. L'Adoration de Dieu est-elle commandée ?

R. Elle est positivement commandée en plusieurs endroits de l'Ecriture Sainte, comme dans le Deuteronome, où il est dit : (*a*) *Tu craindras le Seigneur ton Dieu, & tu n'adoreras que lui* : le mot de *craindre*, signifie en cet endroit adorer comme il paroît par l'Evangile, où Jesus-Christ se servant de ce passage pour confondre le démon, l'exprime en ces termes : (*b*) *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, &c.* Et comme ces passages ne sont que des répetitions du premier commandement du Decalogue, il est évident que la défense qui nous est faite d'adorer les Dieux étrangers, enferme le Commandement d'adorer le veritable Dieu. Mais quand le devoir de l'adoration

(*a*) Dominum Deum tuum timebis, & illi soli servies. *Deuteron.* 6. 13. & 10. 20.

(*b*) Dominum Deum tuum adorabis. *Math.* 4. 10.

ne ſeroit pas preſcrit par un Commandement formel, il ſeroit toujours compris dans les Commandemens de l'amour de Dieu : Car on ne ſçauroit aimer Dieu ſans l'adorer, ni l'adorer ſans l'aimer. Ce qui fait dire à ſaint Auguſtin, (*a*) que Dieu n'eſt honoré que par l'amour : ou plutôt l'adoration n'eſt qu'une des formes & un des regards de l'amour de Dieu.

D. Comment l'adoration de Dieu eſt-elle compriſe dans l'amour de Dieu?

R. C'eſt que l'amour de Dieu aime tout ce qui eſt en Dieu, & ſe porte à Dieu ſelon tous ſes attributs : Or ce ſont des attributs de Dieu que ſa grandeur infinie, & ſon domaine ſouverain ſur toutes les créatures ; & c'eſt une ſuite néceſſaire de cette grandeur infinie, & de ce domaine abſolu de Dieu ſur l'homme, que l'homme s'humilie & s'anéantiſſe ſous cette infinie & ſouveraine Majeſté, & qu'il conſacre tout ſon être à ſon honneur & à ſa gloire. C'eſt la juſtice même de Dieu & ſa loi éternelle qui preſcrivent ce devoir. L'amour de Dieu conſiderant donc Dieu dans

(*a*) Nec colitur Deus niſi amando. *Aug. Epiſt. ad Honorat.*

ſa grandeur, dans ſa ſouveraineté, regardant la juſtice qui preſcrit l'humiliation & l'anéantiſſement devant ce ſouverain être, porte l'ame à s'anéantir devant Dieu, & à conſacrer tout ſon être à ſon honneur ; & c'eſt ce qu'on appelle adoration.

D. Quels actes comprend donc l'adoration ?

R. Elle comprend des vûes de ſoi de la grandeur de Dieu, du néant de la créature, de la ſouveraineté eſſentielle de Dieu ſur l'homme, de la juſtice qui l'oblige à s'abaiſſer ſous la grandeur infinie de Dieu, & à lui conſacrer tout ſon être ; & outre cela à un acte d'amour de Dieu, par lequel l'ame penétrée de ſes vûes, s'anéantit devant Dieu, & conſacre tout l'être de l'homme à l'honneur & à la gloire de Dieu.

D. Ne peut-il pas y avoir d'adoration ſans cette conſecration totale de l'être de l'homme à l'honneur du ſouverain Etre ?

R. De même qu'il y a un amour parfait, par lequel l'ame prend Dieu pour ſa fin & pour ſon partage ; & un amour imparfait, par lequel elle ſe porte ſimplement versDieu gratuitement, mais

ſans le préferer à toutes choſes : il y a auſſi une adoration parfaite, qui enferme la conſecration totale de l'être de l'homme à la gloire de Dieu, & cette adoration parfaite eſt inſéparable de la charité parfaite. Il y a auſſi une adoration imparfaite, par laquelle l'ame s'humilie ſimplement ſous la grandeur de Dieu & lui rend quelque honneur, mais ne ſe ſoumet pas encore entierement à lui.

D. L'adoration imparfaite eſt-elle mauvaiſe ?

R. L'amour de Dieu, quelque imparfait qu'il ſoit, n'eſt jamais mauvais, mais il peut être joint dans le cœur de l'homme, à quelque choſe de mauvais qui eſt la preference de la créature à Dieu : de même l'adoration de Dieu même imparfaite n'eſt jamais mauvaiſe, mais elle peut être dans un cœur mauvais, parce qu'il ſera en même tems idolâtre de l'argent, & des richeſſes, ou de quelque autre créature.

D. Qu'eſt ce que l'adoration en eſprit & en verité ?

R. C'eſt une diſpoſition de cœur de ſe donner entierement & totalement à Dieu, & de conſacrer tout ſon être à ſon ſervice.

D. Ceux qui ſont dans l'état de peché peuvent-ils pratiquer l'adoration ;

R. Ils peuvent adorer Dieu de la maniere qu'ils l'aiment ; or puiſqu'ils demeurent attachés au peché mortel, ils n'aiment Dieu qu'imparfaitement, & de même ils ne peuvent l'adorer qu'imparfaitement.

D. Laquelle de ces deux adorations nous eſt-elle preſcrite ?

R. L'adoration parfaite, parce que nous ſommes obligés de nous donner abſolument & totalement à Dieu comme lui appartenans.

D. Les pécheurs demeurans pécheurs, ne ſatisfont donc point au précepte d'adorer Dieu ?

R. Comme il ne ſatisfont pas au Commandement de l'amour de Dieu ils ne ſatisfont pas non plus à celui de l'adoration ; parce qu'ils ne ſe conſacrent pas totalement à l'honneur de Dieu ; & comme il y a en eux des préferences volontaires de la créature à Dieu, il y a quelque partie d'eux-mêmes qu'ils ne veulent pas conſacrer à Dieu, & qu'ils veulent au contraire employer à leur fantaiſie.

D. Quand eſt-ce que le commandement d'adorer Dieu oblige ?

R. Comme les fondemens de l'adoration subsistent toujours ; que Dieu est toujours grand ; qu'il est toujours notre souverain Seigneur, qu'il est toujours juste de lui consacrer tout notre être ; notre adoration doit être perpetuelle.

D. Comment l'adoration peut-elle être perpetuelle durant cette vie ?

R. Elle le peut être dans la disposition de cœur ; c'est-à-dire, que Dieu doit voir dans le cœur d'un Chrétien une pente & une disposition réelle & efficace à s'anéantir devant sa Majesté, & à lui consacrer tout son être.

D. L'adoration actuelle n'est elle jamais commandée ?

R. Elle l'est souvent, quand ce ne seroit que pour conserver cette disposition essentielle dont nous venons de parler : Car cette disposition intérieure du cœur s'éteindroit bien-tôt, si elle n'étoit renouvellée par des actes exterieurs. On est donc obligé à ces actes exterieurs comme necessaires à conserver cette disposition.

D. N'y a t'il point d'occasion particuliere où l'on soit obligé d'adorer Dieu ?

R. Il y en a plusieurs : car toutes les fois que par l'ordre de l'Eglise on fait

des actes d'adoration extérieure, on est obligé & par le Commandement de Dieu, & par celui de l'Eglise, d'y joindre l'adoration intérieure, afin que le signe extérieur ne soit pas faux.

Comme on est obligé de saluer les Rois quand on se présentedevant eux, on est de même obligé d'adorer Dieu quand on fait une attention particuliere à sa présence.

Ainsi on est obligé d'adorer Dieu le matin & le soir, en entrant dans l'Eglise quand on montre le corps de Jesus-Christ, & même en commençant ses prieres : car elles ne peuvent être bien faites, si l'ame ne s'abaisse d'abord sous la Majesté de Dieu en lui disant comme Abraham : (*a*) *Je parlerai à mon Seigneur, quoi que je ne sois que poudre & que cendre.*

On est pareillement obligé d'adorer Dieu quand il se fait entendre à nous d'une maniere particuliere, quand il exerce son empire sur nous & sur ceux qui nous appartiennent, & qu'il nous parle, ou par la mort de nos proches, ou par la voix des afflictions ; on est

(*a*) Loquar ad Dominum meum, cùm sim pulvis & cinis. *Gen.* 18. 17.

obligé de s'humilier ſous ſa main toute puiſſante, de s'y ſoumettre, & d'approuver qu'il uſe de ſes droits ſur nous, ce qui eſt une vraie adoration.

On doit faire de même dans tous les grands évenemens qui arrivent dans le monde : Car c'eſt Dieu qui parle alors, & qui parle en Seigneur : il le faut donc écouter avec reſpect.

D. L'adoration extérieure eſt-elle commandée auſſi-bien que l'intérieure?

R. Oui par deux raiſons. 1. Parce qu'étant compoſés de corps & d'ame, nous ſommes obligés de faire en ſorte que chacune des parties de notre être contribue à adorer Dieu.

2. Parce qu'il nous eſt commandé d'adorer Dieu le plus parfaitement qu'il nous eſt poſſible : Or l'adoration exterieure ſert à faire entrer l'ame dans la diſpoſition d'adoration intérieure où elle doit être : L'ame s'humilie & s'abbaiſſe par l'abaiſſement du corps. Nous ſommes donc obligés, ſi nous le pouvons, d'exciter & de ſoutenir notre adoration intérieure, par le ſecours qu'elle peut tirer de l'adoration extérieure.

3. On peut encore ajoûter le bon

exemple que l'on donne aux autres par l'adoration extérieure, & l'édification du prochain qui est une raison qui nous y doit porter, & qui est comprise dans les devoirs de la charité envers le prochain.

D. Quelles consequences peut-on tirer de-là ?

R. 1. Que quand l'Eglise ordonne ou pratique quelque cérémonie extérieure pour honorer Dieu, non-seulement ses ministres; mais généralement tous les fideles doivent pratiquer ce qu'elle desire qu'ils pratiquent. Qu'ainsi ils doivent être dans l'Eglise dans l'état où elle desire qu'ils y soient, & qui est établi par la coûtume des gens de bien. Ils doivent être, par exemple, debout durant l'Evangile, & à genoux dans les parties de la Messe qui se doivent entendre à genoux. Car ces cérémonies extérieures étant des actes de Religion institués pour honorer Dieu, c'est sans doute un défaut de s'en dispenser par délicatesse; puisque cet ordre de l'Eglise est un espece d'engagement à pratiquer ces cérémonies, & que c'est contribuer à les abolir que de les négliger sans une nécessité qui nous serve d'une excuse lé-

gitime. On ne dit pas toute fois que ces omiſſions ſoient des fautes conſiderables, mais ce ſont toujours des fautes, lorſqu'elles viennent de négligence, ou de défaut d'application.

CHAPITRE IV.

Des pechés contre le précepte d'adorer Dieu.

D. QUels ſont les pechés qu'on peut commettre contre l'adoration dûe à Dieu ?

R. Ce que nous avons dit dans le Chapitre précedent fait aſſez concevoir les péchés que l'on peut commettre à l'égard de l'adoration de Dieu, comme :

1. De n'avoir jamais adoré Dieu de cette adoration parfaite & véritable, qui conſiſte à ſe donner totalement à lui aux dépens de toutes choſes.

2. D'avoir négligé de ſe conſerver dans une diſpoſition d'adoration en faiſant ſouvent des actes d'adoration envers Dieu.

3. D'avoir manqué d'adorer Dieu le matin & le ſoir pour reconnoître ſon empire ſur nous.

4. D'avoir négligé de pratiquer les cérémonies de l'Eglise instituées pour marquer à Dieu son adoration & son respect.

5. D'avoir négligé de joindre l'adoration intérieure aux cérémonies d'adoration qu'on faisoit selon l'ordre de l'Eglise.

6. De n'avoir point adoré Dieu dans plusieurs grands évenemens où il nous a parlé plus clairement.

D. N'y a t'il point de péchés contre l'adoration dûe à Dieu par commission, c'est-à-dire, par quelque culte intérieur ou extérieur que Dieu condanne ?

R. Il y en a plusieurs, & on les peut tous comprendre sous le nom de faux culte qui est expressément défendu par le premier Commandement.

D Qu'est ce que ce faux culte ?

R. C'est un assujetissement de l'ame à des choses ausquelles elle ne doit point s'assujettir, comme aux créatures & au démon.

D. En combien de manieres peut-on s'assujettir aux créatures ?

R. En deux manieres, l'une propre, l'autre impropre, mais toutes deux criminelles.

D. Qu'eſt-ce que s'y aſſujettir proprement ?

R. C'eſt reconnoître quelque créature que ce ſoit pour Dieu, ſoit qu'elle ſoit animée, ou inanimée, & lui rendre quelque culte : & c'eſt en quoi conſiſte le péché d'idolâtrie proprement dit, telle qu'étoit celle qui regnoit preſque univerſellement dans le monde avant la venue de Jeſus-Chriſt, & qui regne encore dans une grande partie de la terre, comme dans les Indes, dans la Chine, dans le Japon, dans l'Amerique, &c.

D. Qu'eſt-ce que s'aſſujettir improprement aux créatures, & au démon ?

R. C'eſt leur rendre quelque honneur, & leur attribuer quelque effet qui n'appartient qu'à Dieu, ou lier quelque commerce avec le démon.

D. Pourquoi eſt-il défendu d'avoir aucun commerce avec le démon ?

R. Parce que le démon étant ennemi de Dieu, & n'ayant pour but dans tout ce qu'il fait à l'égard des hommes, que de les ſéparer de Dieu, c'eſt entrer dans ſes deſſeins que de ſe lier à lui, & d'attendre quelque bienfait de lui. Or il eſt viſible que ces diſpoſitions

ſont criminelles. De plus il eſt clair qu'on ne peut s'adreſſer au démon qu'avec une intention criminelle : car, pourquoi ne ſe pas adreſſer à Dieu pour cette choſe que l'on déſire, & avoir recours à ſon ennemi ; ſinon parce qu'on veut l'avoir contre la volonté de Dieu, & qu'on croit le démon plus diſpoſé que Dieu à nous l'accorder ?

D. En combien de manieres peut-on contracter ces alliances criminelles avec le démon ?

R. En deux ; l'une expreſſe, lorſqu'on s'adreſſe formellement au démon, & qu'on fait quelque pacte exprès avec lui à quelque condition que ce ſoit.

L'autre tacite, & c'eſt lorſqu'on employe certains moyens dont on ne peut attendre aucun effet, à moins que le démon ne s'en mêle : ce qui comprend toutes les obſervations ſuperſtitieuſes, remedes, ligatures, ou divinations, dont le nombre eſt preſque infini ; mais qui ont toutes ce caractere, de ne pouvoir par elles-mêmes produire l'effet que l'on attend, à moins que le démon n'y agiſſe.

D. Comment les ſimples peuvent-

ils distinguer ce qui est superstition de ce qui ne l'est pas, & qui peut être naturel ?

R. C'est en n'employant jamais aucun moyen pour obtenir quelque effet, sans avoir une connoissance claire que ce moyen est capable de le produire naturellement ; ou sans consulter des personnes habiles & sçavantes, pour discerner ce qui peut être superstitieux de ce qui ne l'est pas.

D. Que doit-on dire aux peuples pour les détourner de toutes les observations & pratiques superstitieuses ?

R. Il faut leur dire, 1. que le diable ne fait jamais aucun bien à qui que ce soit, que pour lui nuire dans quelque chose de plus important, & principalement à l'égard du salut. Qu'ainsi, comme ce seroit une folie de demander à quelqu'un des viandes lorsqu'on sçauroit qu'il n'en donne jamais que d'empoisonnées, c'en est encore une plus grande de s'adresser au démon, dont on sçait que tous les presens sont empoisonnés.

2°. Que c'est faire un horrible outrage à Dieu, que de supposer que le démon ait plus ou de pouvoir ou de

volonté de nous faire du bien, que lui.

3°. Que c'eſt donner à Dieu un juſte ſujet de nous livrer au démon & de permettre qu'il s'empare de notre ame.

4°. Il leur faut montrer qu'on ne ſe porte à ces pratiques ſuperſtitieuſes, que parce qu'on déſire les biens du monde contre l'ordre de Dieu, & qu'on les veut avoir malgré lui, & que les vouloir avoir de cette maniere, c'eſt les vouloir avoir injuſtement & criminellement.

D. Eſt-il permis de ſe faire dire ſa bonne avanture, de faire faire ſon horoſcope, d'aller au devin, de faire tourner le ſas, &c.

R. Tout cela eſt mauvais & criminel.

Il eſt clair, premierement que les devins ne ſçauroient rien prédire par leurs forces naturelles; car ils n'ont aucunes marques ni aucun don de Prophetie : c'eſt donc par le pacte qu'ils ont avec le Diable qu'ils peuvent ſçavoir les choſes cachées, & l'on participe au pacte en les conſultant : Il en eſt de même des autres moyens de deviner.

2°. Il eſt ridicule auſſi de s'imaginer

que ce qui nous doit arriver, ſoit marqué dans les étoiles, ou dans les lignes de la main; & par conſéquent l'Aſtrologie, & la Chiromancie ne ſont point des arts ni des ſciences, mais de pures extravagances, & il eſt impoſſible de rien prédire par ces moyens, à moins que le démon ne s'en mêle : ce qui rend ces pratiques criminelles, tant pour ceux qui les exercent, que pour ceux qui les conſultent, & qui y ajoutent foi.

D. Comment le démon s'en peut-il mêler, puiſqu'il ne ſçait point les choſes futures?

R. Il peut deviner pluſieurs choſes en voyant les cauſes qui les peuvent produire; & Dieu permet quelquefois, pour punir la curioſité criminelle de ceux qui s'adreſſent aux perſonnes qui font profeſſion de ces Arts illicites, que le démon leur faſſe dire (*a*) de

(*a*) Hinc enim fit, ut occulto quodam judicio divino, cupidis malarum rerum homines, tradantur illudendi & decipiendi pro meritis voluntatum ſuarum, illudentibus eos atque decipientibus, prævaricatoribus Angelis quibus iſta mundi pars infima ſi ſecundum pulcherrimum ordinem rerum divinæ providentiæ lege ſubjecta eſt. Quibus illuſionibus & deceptionibus evenit, ut iſtis ſuperſtitioſis & pernicioſis divinationum generibus, multa præterita & futura dicantur nec aliter accidat quam dicantur; multaque obſervantibus ſecundum obſervationes ſuas

tant de prédictions véritables qu'on attribue aux Astrologues, qui ne peuvent avoir d'autres causes, sinon que Dieu permet que le démon les fasse bien rencontrer, pour servir de piége à ceux qui méritent d'être trompés par ces superstitions.

D. Comment l'Eglise a-t'elle autrefois traité ceux qui faisoient profession de faire des horoscopes ?

R. Elle leur faisoit faire pénitence publique, & il y en a un exemple celebre dans saint Augustin.

D. N'y a t'il point de superstition dans les cérémonies que l'Eglise pratique en benissant l'eau benite, les cierges, les rameaux, & les cendres pour divers effets temporels que ces choses ne peuvent opérer naturellement ?

R. Nullement, car l'Eglise ne prétend pas que les choses qu'elle employe & qu'elle benit, operent ces effets par leur propre vertu : Elle prétend les obtenir de Dieu par ses prieres ; mais elle conseille aux fideles de joindre à ces prieres certaines cérémonies, & d'em-

eveniant quibus implicati curiosiores fiant, & sese magis magisque inserant multiplicibus laqueis perniciosissimi erroris. *Aug. de doct. Christ. l. 2. c. 35.*

p'oyer certaines matieres qu'elle benit, afin de témoigner par cette action exterieure & par l'usage de ces choses, qu'ils s'unissent avec elle, & que c'est par ses prieres qu'ils prétendent obtenir de Dieu ce qu'ils demandent. Ainsi en jettant, par exemple, de l'eau-benite, les fide'es qui s'en servent, emp'oyent les prieres & le pouvoir de l'Eglise pour obtenir ce qu'ils demandent à Dieu.

D. L'Eglise a-t'elle quelque pouvoir sur ces effets qu'elle demande à Dieu, & qu'elle prie Dieu d'opérer par l'eau benite, le sel, les cierges, les rameaux, &c?

R. Le pouvoir que Jesus-Christ a donné à ses Apôtres de chasser les diables, & de guérir les infirmes est encore (quoique moins visiblement) dans l'Eglise qui l'a reçu en leurs personnes; mais il produit les effets que Dieu juge utiles aux fins de sa providence. L'Eglise a donc réellement ce pouvoir; & l'ayant, elle le peut exercer en la maniere qu'elle veut, ou en y ajoutant des matieres choisies comme des paroles subsistantes; en quoi elle imite Jesus-Christ, qui se servit de la boue & de

ſa ſalive pour rendre la vûe à l'aveugle-né.

Ainſi bien loin qu'il faille détourner les fideles d'avoir de la confiance à ces pratiques approuvées par l'Egliſe, il faut au contraire les exhorter à y en avoir plus qu'ils n'en ont, & à y recourir en la maniere qu'elle leur marque.

D. Quel abus peut-on commettre dans l'uſage de ces choſes ?

R. On peut en abuſer en ajoutant des pratiques ſuperſtitieuſes à ce que l'Egliſe approuve ; comme certain nombre d'oraiſons, certaines obſervations de tems, certaines cérémonies, comme néceſſaires à produire l'effet qu'on veut obtenir. C'eſt pourquoi il faut ſoigneuſement avertir les peuples, que par ces pratiques ajoutées contre l'intention de l'Egliſe, ils marquent qu'ils attendent l'effet du démon & non de Dieu, & qu'ainſi ils le préferent à Dieu.

D. Comment peut-on travailler efficacement pour déraciner à la campagne les pratiques ſuperſtitieuſes, dont la plupart des gens ſimples ſont infectés, & dont même ils ſe confeſſent rarement ?

R. Il faut que ceux qui converſent

avec les gens de villages, & qui ont plus de lumieres, comme les maîtres & les maîtresses d'école tâchent de les apprendre de la bouche des Païsans & des Païsanes, & qu'ensuite ils en avertissent le Curé, l'Archidiacre, & même l'Evêque, afin qu'ils donnent leurs soins à détourner & à désabuser les peuples de ces pratiques dannables.

CHAPITRE V.

Du culte & de l'invocation des Saints.

D. N'Y a-t'il point d'idolatrie à honorer les Saints ?

R. Il ne peut y avoir d'idolatrie à reconnoître ce qui est vrai, à estimer ce qui est estimable, à aimer par rapport à Dieu ce qui est aimable. Or honorer les Saints, c'est reconnoître les graces que Dieu leur a faites, & la grandeur où il les a élevés, estimer en eux les dons de Dieu, aimer Dieu en eux, ou eux à cause de Dieu. On peut honorer dans les hommes vivans tous les dons qu'ils ont reçus de Dieu; on le peut donc aussi dans les Saints morts, & on a d'autant plus de raison de le

faire, que ce qu'ils ont reçu de Dieu est incomparablement plus grand & plus assuré.

D. Cet honneur qu'on rend aux Saints n'enferme-t'il pas quelque soumission, & quelque témoignage d'infirmité ?

R. Comme l'honneur qu'on rend aux Rois de la terre enferme un témoignage & un aveu de l'autorité qu'ils ont sur ceux qui leur sont soumis, de même l'honneur que nous rendons aux Saints, enferme un aveu & un témoignage que la puissance que Dieu leur a donné dans l'Eglise pour assister par leur intercession les fidéles qui sont encore sur la terre, & comme ce pouvoir nous rend en quelque sorte dépendans d'eux, nous faisons une protestation de cette dépendance.

D. Il est donc permis de reconnoître qu'on est dépendant des Saints ?

R. Il n'est pas permis de reconnoître ce qui n'est pas, mais il est permis de reconnoître ce qui est, & en la maniere qu'il est. Les Saints ne sont point auteurs des graces qu'ils nous obtiennent de Dieu par leurs intercessions, ils n'ont point de pouvoir par eux-mêmes

de nous ſervir ; la charité qu'ils ont pour nous vient de Dieu, & leurs prieres mêmes ne ſont efficaces que par les mérites de Jeſus-Chriſt. Ils ne ſont point créateurs de notre être, ils n'en ont point le domaine eſſentiel. Enfin ils ne ſont point Dieu. Comme nous ne dépendons point d'eux en aucunes de ces manieres, nous ne prétendons nullement le reconnoître par l'honneur que nous leur rendons.

Ce que nous reconnoiſſons donc en eux par cet honneur & ce culte que nous leur rendons, ſe réduit à honorer les avantages réels qu'ils ont reçus de Dieu, & au pouvoir qu'ils ont de nous ſecourir par leurs interceſſions auprès de lui.

D. Quelle eſt la nature de cet honneur & de ce culte ?

R. C'eſt un culte de ſociété, ſelon ſaint Auguſtin. Nous les honorons comme les principaux membres du Corps de l'Egliſe ; mais comme étant néanmoins membres du même Corps que nous, & ayant un même Chef, qui eſt Jeſus-Chriſt. Il y a divers degrés entre ceux qui ſont partie d'une même ſociété : les uns ſont plus élevés

que les autres ; mais ils forment néanmoins tous ensemble un même Corps, & l'honneur que les inférieurs rendent aux supérieurs est toujours un culte de société.

D. Peut-on appeller ce culte un culte Religieux ?

R. L'Eglise ne prescrit point l'usage de ce terme ; mais c'est une pure fantaisie d'y trouver à redire : car n'est-il pas vrai que nous n'honorons point dans les Saints des qualités humaines, mais des vertus, des graces, des prééminences que la Religion nous découvre en eux, & qui sont fondés sur la Religion ?

D. On pourroit donc aussi appeller l'honneur que l'on rend aux Pasteurs de l'Eglise & aux personnes de grande piété, un culte Religieux ?

R. Cela se pourroit (*a*) sans doute ; mais comme l'usage est le maître des mots, on s'est accoutumé à ne se servir de ce terme, que pour marquer l'honneur qu'on rend à ceux qui possedent immuablement les graces de Dieu.

Il est certain pourtant que l'honneur

(a) *Monsieur l'Evêque de Castorie.*

qu'on rend aux Pasteurs est de même nature que celui qu'on rend aux Saints, qu'il est fondé sur la Religion, qu'il est prescrit par la Religion, & qu'il est Religieux en ce sens.

D. Est-il permis de rendre un culte extérieur aux Saints par des encensemens, des genuflexions, & autres signes ?

R. Il est permis de témoigner au dehors l'honneur intérieur légitime, par des signes extérieurs qui le peuvent signifier. Or ces signes extérieurs peuvent signifier l'honneur légitime qu'on doit aux Saints, puisque cela dépend de la volonté & de l'institution des hommes ; donc il est permis de s'en servir à l'égard des Saints.

D. Mais ces mêmes signes étant employés pour signifier l'honneur souverain qu'on rend à Dieu, n'y a-t'il point d'inconvénient de les employer aussi pour marquer l'honneur inférieur & le culte de société qu'on rend aux Saints ?

R. Il n'y a rien de plus ordinaire que de se servir des mêmes signes pour marquer différentes especes d'honneur. Par exemple, on s'agenouille devant Dieu & devant les Rois. Les Religionnaires

d'Angleterre communient à genoux, & honorent par la genuflexion que plusieurs hérétiques ont soutenu n'être dûe qu'à Dieu, ce qu'ils ne prennent que pour de purs signes. On encense dans les Eglises les Supérieurs, les Prêtres, les Tombeaux aussi-bien que le Saint Sacrement. L'esprit distingue aisément la différente signification de ces signes par la différence des objets. Il y a de l'inconvénient à multiplier les signes, & il vaut souvent mieux donner de différentes significations à des signes communs.

D. En quoi consiste le différend qu'a l'Eglise avec les Calvinistes sur le culte des Saints ?

R. Il ne consiste réellement en rien, s'il y avoit de la bonne foi parmi eux : car les plus habiles d'entr'eux demeurent d'accord de tout ce que l'Eglise enseigne sur ce point.

Ils avouent qu'on doit honorer les Saints.

Ils avouent que l'honneur qu'on leur rend est un honneur inférieur à celui de Dieu ; & que ce n'est point un culte ou adoration souveraine.

Ils avouent que cet honneur & ce

culte ſe peut appeller Religieux, & qu'il ne faut pas diſputer du mot, quand on convient du ſens.

Ils avouent que les honneurs extérieurs peuvent avoir divers ſens ſelon les objets.

Il ne reſte donc en eux ſur ce point qu'un eſprit de calomnie, qui les porte à décrier ſans raiſon la doctrine de l'Egliſe Catholique.

D. On ne peut donc plus ſe ſervir de cet article contr'eux, pour les convaincre d'erreur ?

R. Au contraire, il n'y en a point qui les convainque plus clairement de n'être pas dans la vraie Egliſe : Car tous les premiers réformateurs ſe ſont particulierement ſervis du culte des Saints pour faire ſortir du ſein de l'Egliſe ceux qu'ils ont ſéduits & attirés à eux : Ainſi il s'enſuit que leur prétendue réformation eſt fondée ſur la calomnie, & que ces premiers réformateurs étoient autant de calomniateurs. Or il eſt contre toute apparence que Dieu ait donné ſon Egliſe à réformer à une troupe de calomniateurs. De plus, quoiqu'ils ne puiſſent marquer diſtinctement & ſans calomnie ce qu'ils trouvent à redire dans

la doctrine de l'Eglise, ils ne laissent pas de l'accuser toujours d'idolatrie sur ce point, & ils ne rendent eux-mêmes aucun honneur aux Saints ; & ainsi ils sont d'une part calomniateurs, & de l'autre irreligieux.

D. Qu'est-ce qu'on doit intérieurement aux Saints ?

R. On leur doit plusieurs mouvemens qui naissent naturellement de la disposition d'un cœur que la charité anime.

1°. On leur doit de l'amour ; car il faut aimer tout le corps de Jesus-Christ, & par conséquent ses principaux membres.

2°. On leur doit de la reconnoissance, puisqu'on est aidé par leurs intercessions.

3°. On doit avoir de la joie de leur gloire ; car comme dit saint Paul (*a*), tous les membres se réjouissent de la gloire de chaque membre.

4°. On leur doit un respect intérieur ; car leur élevation infiniment plus grande que celle des Rois de la terre, l'exige de nous.

D. Faut-il que ces mouvemens s'arrêtent aux Saints ?

(a) *1. ad Corinth. 13. 26.*

R. Ils doivent passer jusqu'à Dieu, qu'il faut tâcher de glorifier dans ses Saints. Ainsi on se réjouit de leur gloire, parce qu'elle fait paroître la grandeur, la magnificence, & la bonté de Dieu. On les aime, parce qu'ils participent plus pleinement à la justice de Dieu. On a pour eux de la reconnoissance, mais on la doit faire remonter jusqu'à Dieu, qui est l'auteur de ces graces, & qui donne aux Saints la volonté de les demander pour nous.

D. Les Saints auroient-ils agréable qu'on s'arrêtât à eux dans le culte qu'on leur rend ?

R. Comme ils sont entierement dépouillés d'amour propre, il est impossible qu'ils puissent approuver que l'homme aimât aucune créature sans la rapporter à Dieu.

CHAPITRE VI.

De l'invocation des Saints.

D. L'Invocation des Saints a-t'elle toujours été pratiquée dans l'Eglise ?

R. Il n'y a aucun lieu d'en douter ;

car les Miniſtres Proteſtans mêmes demeurent d'accord, que dès le quatriéme & cinquiéme ſiécle toutes les Egliſes du monde ont invoqué les Saints. Or les Peres du quatriéme & cinquiéme ſiécle ont reçu cette doctrine de ceux du troiſiéme, & ont cru qu'on avoit invoqué les Saints dès le commencement de l'Egliſe, comme il paroît par ſaint Gregoire de Nazianze *(a)*, dans le diſcours qu'il prononça en l'honneur de ſaint Cyprien. Toutes les Liturgies du monde contiennent auſſi l'invocation des Saints : elle a été pratiquée même par toutes les Sociétés hérétiques qui ſont ſéparées de l'Egliſe depuis dix, onze & douze cens ans. Ainſi il n'y eût jamais de doctrine plus clairement fondée ſur la tradition de l'Egliſe, ſans parler de l'Ecriture qui fournit des preuves conſidérables pour l'établir.

D. Comment les hérétiques de ces derniers tems ont-ils donc eu la hardieſſe de condanner cette invocation, & d'en faire un crime à l'Egliſe Catholique ?

(a) *Gregorius Nazianzenus oratione in laudem D. Cypriani.*

R. C'eſt par la même hardieſſe avec laquelle ils ont renverſé & anéanti l'Epiſcopat, les prieres pour les morts, les jeûnes, le célibat, les vœux, les cérémonies, les Liturgies, & l'autorité des Conciles, quoiqu'ils avouent que tout cela eſt autoriſé par l'antiquité.

D. Que doit-on répondre à ce qu'ils alleguent, que l'invocation des Saints eſt injurieuſe à Jeſus-Chriſt, qu'elle lui ôte la qualité d'unique médiateur, & d'unique interceſſeur ; qu'elle eſt contraire à l'Evangile, où Jeſus-Chriſt ne dit pas ; *Allez aux Saints*, mais *Venez à moi* ; & où il ne nous apprend pas à prier les Saints, mais à prier notre Pere qui eſt dans les cieux ?

R. Il faut répondre que les conſéquences qu'ils tirent de ces paſſages ; *Il y a un Médiateur*, &c. *Venez à moi*, & autres ſemblables, bien loin d'avoir quelque force, ſont manifeſtement hérétiques.

D. Comment ces conſéquences ſont-elles hérétiques ? y a-t'il quelque paſſage de l'Ecriture qui les condanne clairement ?

R. C'eſt que de ce paſſage (*a*), qu'*Il*

(*a*) Unus eſt mediator Dei & hominum homo Chriſtus Jeſus. *Ep. ad Tim.* 2. 5.

y a un Médiateur qui est Jesus-Christ ; on ne peut pas conclure qu'il n'est pas permis de s'adresser aux Saints morts & regnans dans le ciel, que par une proposition générale qui exclut l'invocation de toute créature : comme seroit de dire ; Si Jesus-Christ est notre unique Médiateur, il n'est donc pas permis de s'adresser à aucune créature pour la prier d'interceder pour nous. Or cette conséquence est manifestement hérétique, puisque les Apôtres ont établi formellement en plusieurs lieux de leurs Epîtres, qu'il étoit bon de s'adresser aux fidéles vivans, pour les prier d'interceder pour nous ; ce qui est une vraie invocation. Et ces fidéles étant des créatures, il est donc faux & hérétique, qu'il ne soit pas permis de s'adresser à des créatures pour les prier d'interceder pour nous ; c'est-à-dire, qu'il est faux & hérétique de dire que l'invocation des créatures soit contraire à la Médiation de Jesus-Christ. On peut appliquer cette même raison à tous les autres Passages que les Protestans alleguent.

En un mot, toutes les objections des hérétiques contre l'invocation des Saints

Saints morts, par lesquelles ils veulent prouver qu'elle fait tort à Dieu & à Jesus-Christ, vont également à exclure l'invocation des fidéles vivans, c'est-à-dire, à conclure qu'il ne seroit pas permis de se recommander aux prieres les uns des autres. Or elles sont clairement contraires à l'Ecriture sur ce dernier point ; elles sont donc fausses, téméraires & hérétiques en elles-mêmes.

D. Mais les hérétiques apportent encore une autre raison, qui est que les Saints n'entendent pas nos prieres, & que c'est faire tort à Dieu de leur attribuer cette connoissance ?

R. Cette raison est encore aussi frivole que l'autre. Il seroit injurieux à Dieu d'attribuer aux Saints la connoissance des pensées intérieures & des mouvemens du cœur, comme une suite & une propriété de leur nature ; mais il n'est point injurieux à Dieu de dire qu'il revele aux Saints les prieres qu'on leur adresse, & ce seroit au contraire un blasphéme que d'ôter cette puissance à Dieu. Il a bien communiqué aux Prophetes la connoissance des choses futures ; il a bien donné à Elisée la connoissance de ce que faisoit son

ſerviteur Giezi en ſon abſence, à l'égard de Naaman le Syrien : Dieu peut donc bien communiquer auſſi aux Saints la connoiſſance des prieres qu'on leur adreſſe.

D. Mais les Calviniſtes prétendent que Dieu ne communique pas cette connoiſſance aux Saints ?

R. De cela ſeul que Dieu peut la communiquer, il s'enſuit clairement que tous les Calviniſtes de ces derniers tems, qui ont accuſé les Catholiques d'idolatrie ſur ce ſujet de l'invocation des Saints, ont calomnié l'Egliſe : car il eſt faux qu'elle attribue aux Saints ce qui ne leur peut convenir ; mais c'eſt à tort que ces hérétiques prétendent que Dieu ne communique pas cette connoiſſance aux Saints. Cette foule prodigieuſe de miracles, opérés par les Saints invoqués, joints à l'autorité de la tradition, ſuffiſent pour établir le contraire. L'Ecriture qui témoigne que les Anges ſçavent dans le ciel la converſion des pécheurs, & qu'ils s'en réjouiſſent, donne lieu de croire que les Saints la ſçavent auſſi. Car étant membres du corps de l'Egliſe, ils ne s'intereſſent pas moins que les Anges à tout ce qui la regarde.

D. Pourquoi pouvant avoir recours immédiatement à Dieu & à Jesus-Christ, auroit-on recours aux Saints ? N'est-ce pas au moins prendre une voie plus longue, & un détour inutile ?

R. Ceux qui parlent de la sorte, ne comprennent pas le mystere de l'Eglise ni la communion des Saints.

Dieu veut sauver les Elûs, mais il ne les veut pas sauver séparément, il les veut sauver, comme faisant tous ensemble un corps & une société qui est l'Eglise. Or pour lier les membres de ce corps entr'eux, il ne leur a pas seulement donné un même esprit qui les anime tous, qui est le saint-Esprit ; mais il les a même rendus dépendans les uns des autres : car tout le corps contribue par ses prieres & par sa charité, à la vivification de chaque membre ; ce qui fait dire à saint Augustin (*a*), que l'Eglise enfante tous les Chrétiens. Et que c'est par les gémissemens de cette colombe, que les péchés sont remis ; c'est-à-dire, que les graces que Jesus-Christ a méritées par sa Croix & par sa mort, sont distribuées & appliquées à chaque

(*a*) Tota omnes, tota singulos parit. *Aug. l. 3. de Bapt. contra Don. c. 28.*

fidéle par les prieres de l'Eglise, qui les obtient de Dieu par les mérites de Jesus-Christ. Aucun des fidéles ne peut donc dire dans l'Eglise qu'il n'a pas besoin des autres; puisqu'il ne vit que par leurs prieres & par leur charité : Et comme l'Eglise comprend les Saints vivans & les Saints morts, chaque membre dépend des uns & des autres, parce qu'il dépend de tout le corps. Or comme Dieu veut que chaque fidéle soit persuadé de cette dépendance, & qu'il entre dans cet esprit de société & d'union avec tout le corps, il veut aussi que l'on s'adresse aux autres fidéles vivans. Par la même raison, ou plutôt à plus forte raison, on doit s'adresser aux Saints regnans avec Jesus-Christ, puisque leur charité est plus ardente, plus pure, & qu'elle peut contribuer au bien de ceux qui sont encore dans le monde bien plus efficacement, que celle de ceux qui sont encore revêtus de l'infirmité d'une chair mortelle.

C'est donc suivre le dessein de Dieu dans l'établissement de l'Eglise, que d'avoir recours aux Saints; c'est témoigner le juste sentiment qu'on doit avoir de l'indignité de ses prieres, que de les

fortifier par celles de l'Eglise & de tous les Saints. Ainsi encore qu'on se puisse adresser à Dieu & à Jesus-Christ immédiatement, ce doit être toujours comme membre de l'Eglise, ou comme désirant l'être.

Ce ne doit point être avec exclusion des suffrages de l'Eglise, qui sont toujours comme supposés ; c'est seulement en n'y faisant pas une attention expresse ; mais comme il n'est pas nécessaire de faire toujours attention à cette union avec le corps de l'Eglise pour obtenir les graces de Dieu, il est très bon & très-utile de la faire très-souvent, de s'unir en esprit avec tous les Saints qui sont au ciel, & de demander leur assistance.

D. Ne suffiroit-il pas pour cela d'employer auprès de Dieu l'intercession de tous les Saints du ciel en général, sans s'adresser à quelques-uns d'eux en particulier ?

R. On pourroit dire de même qu'il suffiroit d'employer auprès de Dieu l'intercession des fidéles vivans en général & en commun, sans s'adresser à eux en particulier. Cependant saint

Paul (*a*) ne laisse pas de s'adresser en particulier aux Ephesiens, aux Colossiens, aux Thessaloniciens, & aux Hebreux, même pour des nécessités particulieres, comme pour le bon succès de son ministere : & la raison en est, que comme les fidéles ne doivent pas seulement avoir une charité générale pour toute l'Eglise en général ; mais aussi une charité particuliere pour les membres de l'Eglise ausquelles la providence de Dieu les applique particulierement ; ils ne doivent pas aussi prier seulement en génér l pour toute l'Eglise, mais aussi en particulier pour ceux qui s'adressent à eux. Il faut dire le même des Saints du ciel, dont la charité n'est pas diminuée, mais au contraire on doit croire qu'elle est augmentée p r l'état de gloire dont ils sont comblés. Comme ils prient donc pour les fidéles vivans en général & en particulier, il est bon de s'adresser à eux en général & en particulier.

D. Quels sont les Saints en qui nous devons avoir une confiance plus parti-

(a) *Eph.* 6. *v.* 19. *Coloss.* 4. 3. *Thess.* 5. 25. *Hebr.* 13. 18.

culiere, & à qui nous devons plus particulierement nous adresser ?

R. Comme Dieu applique diversement les fidéles qui sont au monde à assister d'autres fidéles, soit par leur charité, soit par leurs prieres, il applique aussi diversement les Saints du ciel à secourir en particulier certains fidéles de l'Eglise. Les uns obtiennent des graces par l'intercession d'un Saint pour qui ils auront eu une dévotion particuliere, les autres par les prieres d'un autre : mais on peut dire en général que chaque fidéle doit avoir une confiance & une dévotion singuliere pour la sainte Vierge. Elle est la mere de tous les Chrétiens, puisqu'elle est la mere de Jesus-Christ. Elle a cooperé par sa charité, dit saint Augustin *(a)*, à leur naissance spirituelle ; & comme son amour pour Dieu est beaucoup plus grand que celui de tous les Anges & de tous les Saints, il est aussi plus efficace auprès de son Fils. Il faut donc exhorter tous les fidéles à avoir pour la sainte Vierge une réverence & une dévotion très-particuliere à se lier à elle par divers

(a) *Aug. de sancta Virg. c. 3. & 4. Gaericus Abbas de Assumpt.*

exercices de piété : & ils ne feront en cela que ſuivre l'eſprit de l'Egliſe, qui s'adreſſe à la ſainte Vierge au commencement de toutes ſes prieres, puiſqu'elle employe preſque auſſi ſouvent l'*Ave Maria*, que l'Oraiſon Dominicale, pour montrer que la Vierge eſt le canal ordinaire des graces de Dieu ſur nous, & que nous avons un beſoin tout particulier de ſes interceſſions auprès de Jeſus-Chriſt.

CHAPITRE VII.

Maximes ſur leſquelles on doit regler la dévotion qu'on doit avoir pour la ſainte Vierge, & pour les Saints.

D. QUe faut-il faire pour éviter les défauts qui ſe peuvent gliſſer dans la dévotion qu'on a pour la ſainte Vierge & pour les Saints?

R. Il la faut établir ſur des principes ſolides, & non ſur des penſées & des fantaiſies ſans fondement.

D. Dites-nous quelques-uns de ces principes?

R. Le premier eſt que la Vierge n'eſt la plus ſainte de toutes les créatures,

qu'à cause qu'elle aime Dieu avec plus d'ardeur, & que la pureté de son amour la rend incapable d'aimer ni dans soi, ni dans aucune autre créature, autre chose que Dieu, & ce que Dieu y aime; car l'amour de toute autre chose seroit impur.

Le second principe, qui est une suite du premier, est que la Vierge ne peut aimer ni approuver dans les actions des hommes, que ce que Dieu y approuve: qu'ainsi comme Dieu n'approuve que ce qui est reglé par la vérité, & qui a pour principe la charité; la Vierge ne peut approuver dans qui que ce soit, que ce qui est fait par l'esprit de charité, & reglé par la vérité.

Le troisiéme principe qui suit de ces deux, est qu'on ne peut plaire à la sainte Vierge par aucune action dereglée & injurieuse à Dieu.

D. Que s'ensuit-il de-là?

R. 1°. Qu'il est impossible que la sainte Vierge approuve qu'on soit plus attaché à elle qu'à Dieu, & qu'on préfere son honneur à celui de Dieu, parce que c'est un désordre & un dereglement. Ainsi comme elle aime plus Dieu que tous les Saints, elle a aussi plus

d'horreur de cette injustice qu'on feroit à Dieu, que tous les Saints.

2°. Que la sainte Vierge condanne tous ceux qui l'aiment sans rapport à Dieu, qui s'arrêtent à elle, & qui ne vont pas jusqu'à Dieu; parce que c'est un déreglement d'aimer quelque créature que ce soit, autrement que par rapport à Dieu, en s'arrêtant à elle sans passer jusqu'à Dieu.

D. Il ne peut donc point y avoir de véritable dévotion envers la sainte Vierge sans amour de Dieu?

R. Non, il n'y en a point; & la Vierge ne veut point être servie, honorée, ni aimée séparément de Dieu: & comme Dieu condanne tout ce qui n'est point fait pour lui, il ne faut pas croire que la Vierge le puisse approuver.

D. Eh quoi, les pécheurs & ceux qui sont dans le crime ne sçauroient donc avoir de dévotion envers la sainte Vierge, ni avoir recours à elle?

R. Cela ne s'ensuit pas; ils peuvent avoir de la dévotion envers la sainte Vierge, comme ils peuvent avoir la charité. Il y a une charité incompatible avec l'état du péché & une charité qui ne l'est pas; les pécheurs étant dans le

crime ne peuvent avoir la charité qui justifie, qui rend amis de Dieu, & ils demeurent véritablement ses ennemis. Il en faut dire de même de la dévotion à la Vierge : les pécheurs étant dans le crime ne peuvent avoir la dévotion parfaite à la sainte Vierge, ni la dévotion qui les rend agréables à la sainte Vierge, & ils demeurent réellement ses ennemis, puisqu'elle pratique plus parfaitement que David, ce qui est dit dans un de ses Pseaumes *(a)* : *N'ai-je pas haï, Seigneur, ceux qui vous haïssent ?*

Mais comme Dieu ne laisse pas de toucher des pécheurs de quelque mouvement de charité imparfaite qui les ébranle, les porte à désirer d'être convertis, & leur fait faire quelques bonnes œuvres ; ainsi il se peut faire que les gens dans le crime soient touchés de quelque dévotion imparfaite envers la sainte Vierge, qui naîtra de cette charité imparfaite, & qui par conséquent ne sera pas mauvaise.

D. Il ne faut donc pas juger que les dévotions des pécheurs envers la sainte Vierge soient absolument fausses,

(a) Nonne qui oderunt te, Domine, oderam. *Ps.* 138. 20.

mauvaiſes, & ne viennent point de la grace ?

R. Si ces dévotions n'ont point la charité pour principe, elles ſont mauvaiſes ; ſi elles l'ont, elles ſont bonnes : mais quand on voit que des gens n'ont aucun ſentiment pour Dieu, aucun ſoin de leur ſalut, aucun deſir de ſe convertir, & qu'ils pratiquent ſeulement certaines dévotions ; parce qu'ils ont oui dire qu'en les pratiquant on n'eſt jamais danné, il y a bien de l'apparence que ces actions n'ont autre ſource que l'interêt & l'amour propre, que Dieu n'y a point de part, & par conſéquent qu'elles ſont mauvaiſes.

D. D'où eſt-ce que les dévotions envers la ſainte Vierge tirent leur prix ?

R. Elles le tirent uniquement de la charité, elles en ont plus ou moins, ſelon qu'elles naiſſent d'une plus grande, ou d'une moindre charité ; ſi elles n'en naiſſent point du tout, elles n'en ont point du tout.

D. Faut-il exhorter ces pécheurs à quitter ces dévotions ?

R. Non ; mais il les faut exhorter à joindre à ces dévotions l'amour de Dieu, le déſir ſincere de ſe convertir, l'imi-

tation des vertus de la ſainte Vierge, & leur ôter la vaine confiance qu'ils ont dans des dévotions purement extérieures.

Il faut leur montrer que vivans dans le crime & dans l'éloignement de Dieu, ils ne ſont rien moins que dévots à la ſainte Vierge, mais qu'ils ſont plutôt ſes ennemis, puiſqu'ils n'aiment rien de ce qu'elle aime.

CHAPITRE VIII.

Du jugement qu'on doit porter de certaines maximes touchant la dévotion à la ſainte Vierge.

D. QUe doit-on juger d'une maxime qui ſe répand aſſez ordinairement dans pluſieurs perſonnes du menu peuple, qu'on ne ſçauroit périr éternellement quand on eſt dévot à la ſainte Vierge; ce qu'on exprime en Latin en ces termes: *Cultor Mariæ nullus æternùm perit?*

R. Comme cette maxime peut avoir divers ſens, il la faut d'abord diſtinguer en divers ſens, & juger de chacun ſéparément.

D. Quel eſt le premier de ces divers ſens ?

R. Le premier ſens de cette maxime ſeroit de dire, que toute dévotion envers la ſainte Vierge, quand elle ſeroit même deſtituée de tout amour de Dieu, & qu'elle ſeroit toute exterieure, ne laiſſeroit pas de donner l'aſſurance du ſalut.

D. Qu'en doit-on juger, en prenant cette maxime en ce ſens ?

R. Qu'elle eſt certainement fauſſe & erronnée : car il n'y a point de bonnes œuvres en particulier à laquelle le ſalut ſoit infailliblement attaché, & par conſéquent il eſt bien moins attaché à des actions de dévotion faites ſans amour de Dieu ; parce que ces actions ne ſeroient pas même de bonnes œuvres. Un homme ſans charité n'eſt rien, ſelon ſaint Paul ; une dévotion envers la ſainte Vierge, ſans charité, laiſſe donc l'ame dans le même néant de grace & dans la même indignité du ſalut.

D. Quel eſt le ſecond ſens de la maxime dont nous venons de parler ?

R. Que pourvû qu'on ait quelque dévotion envers la ſainte Vierge, quand même elle ne naîtroit que d'une cha-

rité imparfaite, & qu'elle seroit jointe à des crimes, on ne laisseroit pas d'être certainement sauvé.

D. Quel jugement faut-il faire de cette proposition en ce sens ?

R. Il faut dire que c'est une erreur indubitable : car selon saint Bernard, l'enfer est plein de bons désirs, c'est-à-dire, des gens qui ont eu des mouvemens imparfaits de dévotion pour Dieu & pour Jesus-Christ, qu'ils n'ont pas suivis, & qui n'ont pas été jusqu'à les convertir. Or la dévotion envers la sainte Vierge n'est pas plus privilegiée que celle que l'on a pour Jesus-Christ, puisque la dévotion tire tout son prix de l'amour qu'on a pour Jesus-Christ. Si donc on est souvent damné avec une charité imparfaite pour Jesus-Christ, lorsqu'elle ne convertit pas le cœur, on ne l'est pas moins souvent avec ces dévotions imparfaites pour la sainte Vierge, qui naissent d'un amour commencé.

D. Mais on prétend que cette dévotion, quoiqu'imparfaite, obtient certainement la grace de la conversion & de la perséverance ?

R. On le prétend témérairement &

ſans raiſon, puiſqu'il n'y a rien dans l'Ecriture ni dans la tradition ſur quoi l'on puiſſe fonder cette penſée. Or la témérité qui fait avancer ces opinions ne les rend pas moins condannables.

Auſſi eſt-elle expreſſément condannée dans un Synode de Cambray rapporté par Monſieur l'Evêque de Caſtorie (*a*), dans ſon Traité du culte des Saints, dont voici les termes :

» Il faut, dit ce Synode, enſeigner » au peuple que les prieres des Saints » ſont extrémement utiles pour obtenir » des graces, non ſeulement corporel- » les & temporelles, mais auſſi ſpiri- » tuelles & éternelles ; qu'on doit néan- » moins abhorrer la vanité & la ſuper- » ſtition de ceux qui tiennent pour aſ- » ſuré, que ſi on honore quelque Saint » on ne ſortira point de cette vie ſans » pénitence, & ſans recevoir les Sacre- » mens : qui promettent une ſureté pour » les choſes à venir, & un ſuccès cer- » tain pour les choſes incertaines ; & il » faut rejetter ſemblables imaginations » erronées, ſi on les avance, & ſi on » les croit. Il faut auſſi entierement im-

(a) *Monſ. l'Evêque de Caſtorie, tit.* 3. *du culte des Saints, art.* 74. *Synod. Camb. de Sanct. c.* 6.

prouver la hardiesse de quelques-uns, « s'ils assurent qu'on délivre toujours « du Purgatoire un nombre certain d'a- « mes par un nombre certain de Messes « & de prieres ».

D. Quel est le troisiéme sens de la maxime sur la dévotion de la Vierge ?

R. C'est-à-dire, que si l'on a une vraie dévotion envers la sainte Vierge, qui procede d'une charité justifiante, on ne la peut jamais perdre, & qu'on sera infailliblement sauvé.

D. Quel jugement faut-il porter de ce troisiéme sens ?

R. Que ce sens contient encore une erreur visible : car quoiqu'une charité de cette sorte rend l'ame juste ; néanmoins le Concile de Trente a défini (*a*) que personne, sans révélation spéciale, n'est assuré de sa perséverance dans sa justice, ni par conséquent de la perséverance dans la charité. On peut donc perdre en cette vie la vraie dévotion envers la sainte Vierge jointe à la charité justifiante, comme on peut perdre cette charité ; & si on la perd on n'est pas sauvé, soit qu'on la perde entierement, soit qu'on vienne seulement en un état

(*a*) *Conc. Trid. sess. 5. de justificatione. Can. 16.*

où la cupidité devienne maîtresse de l'ame, & lui fasse mettre sa derniere fin dans la créature.

Voilà donc déja trois erreurs qui peuvent être renfermées sous les paroles dont il s'agit.

D. Quel est le quatriéme sens que ces paroles peuvent souffrir ?

R. C'est de dire que si l'on persévere toute sa vie dans une vraie dévotion envers la sainte Vierge, qui naisse d'une charité suffisante à la justification, on sera certainement sauvé, & alors cette proposition sera très-vraie ; mais il est pourtant dangereux de l'avancer, parce que ce sens n'est nullement naturel; & que le peuple est porté à prendre ces paroles dans un des trois premiers sens que nous avons marqués qui sont faux & erronnés : car ces paroles font concevoir, que l'on veut marquer quelque avantage particulier de la dévotion de la sainte Vierge, qui ne convienne pas à toutes les autres bonnes œuvres, & à l'honneur que l'on rend à quelqu'autre Saint que ce soit. Cependant il est vrai, de toute bonne œuvre, & du culte de tout Saint qui procede d'une charité justifiante, que pourvû qu'on y conti-

nue jusqu'à la mort on ne périra jamais.

La prudence chrétienne veut donc que l'on s'abstienne d'avancer ces maximes parmi le peuple, & même il faut en désabuser ceux qui en sont prévenus, & qui le prennent en un mauvais sens.

D. Que faut-il enseigner à tout le monde sur la dévotion à la sainte Vierge ?

R. Il faut enseigner que la dévotion à la sainte Vierge est très-utile pour le salut, & que la sainte Vierge est plus puissante qu'aucun des Saints pour nous obtenir les graces de Dieu Il faut porter à cette dévotion & les justes & les pécheurs ; mais il faut dire en même tems aux justes, que comme ils peuvent aussi déchoir de la dévotion envers la sainte Vierge : il faut dire aux pécheurs, que s'ils ne joignent à la dévotion pour la sainte Vierge une solide conversion, ils ne doivent point esperer de salut ; & que cette dévotion envers la sainte Vierge, qu'ils peuvent avoir pendant qu'ils sont encore dans le crime, ne les assure ni du salut ni de la conversion.

Et enfin qu'il en est de la dévotion

envers la ſainte Vierge comme de l'amour de Dieu. L'amour de Dieu rend l'ame juſte quand il eſt dans un certain degré ; mais on le peut perdre. Il ne la juſtifie pas quand il eſt imparfait ; & non ſeulement on le peut perdre, mais on peut n'arriver jamais à l'état de charité néceſſaire à la juſtification.

Il faut donc tâcher d'inſpirer en même tems aux ames & la dévotion envers la ſainte Vierge, & la crainte ſalutaire, dans laquelle le grand Apôtre veut que nous operions notre ſalut ; parce que c'eſt Dieu qui donne le vouloir & le faire.

D. Que doit-on dire de cette autre maxime, que la miſericorde a été donnée à la Vierge, & que le jugement a été donné à Jeſus-Chriſt ?

R. Il faut dire que c'eſt une maxime que les hérétiques reprochent à l'Egliſe, & que les défenſeurs de l'Egliſe, comme le Cardinal du Perron, deſavouent & rejettent comme une erreur.

D. Marquez plus préciſément ce qu'il en faut croire ?

R. Non ſeulement la miſericorde de Jeſus-Chriſt, comme Dieu, eſt infiniment plus grande que celle de la

Vierge; mais celle qu'il a comme homme, est encore beaucoup plus que celle de la sainte Vierge : car il a reçu le Saint-Esprit sans mesure, & il n'y a nulle proportion entre les graces de Jesus-Christ selon son humanité, & celle d'aucun Saint.

Toute la misericorde que la Vierge peut donc avoir à l'égard des pécheurs, n'est qu'un ruisseau de celle de Jesus-Christ. C'est de sa plénitude qu'elle l'a tirée, selon saint Jean (*a*).

D. Mais peut-être que Jesus-Christ a confié à la Vierge la dispensation de la misericorde, & ne s'est reservé que la justice?

R. Cela est formellement contraire à l'Apôtre saint Jean (*b*), qui nous assure *que si nous avons péché, nous avons pour Avocat auprès du Pere, Jesus-Christ qui est juste; & que c'est lui qui est la victime de propitiation pour nos péchés; & non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de tout le monde.* Et

(*a*) Et de plenitudine ejus omnes accepimus. *Joan.* 1. *v.* 16.

(*b*) Si quis peccaverit, advocatum habemus apud Patrem Jesum Christum justum : & ipse est propitiatio pro peccatis nostris; non pro nostris autem tantum, sed etiam pro totius mundi. 1. *Joan.* 2. *v.* 1. *&* 2.

ce que dit ſaint Paul (*a*), *que le Pontiſe que nous avons n'eſt pas tel qu'il ne puiſſe compatir à nos infirmités.*

La miſericorde de la Vierge envers nous, n'eſt donc qu'un effet de celle de Jeſus-Chriſt, & il ne faut jamais les comparer enſemble, ni s'appuyer davantage ſur celle de la Vierge, que ſur celle de Jeſus-Chriſt. Mais ce qui eſt vrai, & qu'en conſiderant Jeſus-Chriſt offenſé par nos crimes, & ſçachant qu'il veut ſouvent que les graces qu'il fait aux hommes, lui ſoient demandées par ſes Saints, & principalement par ſa ſainte Mere ; ainſi ſa miſericorde lui fait en même tems inſpirer aux pécheurs de s'adreſſer à la ſainte Vierge, & à la ſainte Vierge de prier pour eux. Il eſt très-bon d'avoir recours à elle, non par cette fauſſe imagination, qu'elle ait plus de miſericorde que Jeſus-Chriſt, mais pour entrer dans ce conſeil de la miſericorde de Dieu, qu'il avertit ainſi plus expreſſément les pécheurs de leur indignité. Il ne faut pas faire néanmoins de cette pratique une regle générale,

(*c*) Habentes ergo Pontificem magnum qui penetravit cœlos, Jeſum Filium Dei teneamus confeſſionem : non enim habemus Pontificem, qui non poſſit compati infirmitatibus noſtris. *Heb.* 4. v. 14. 15.

car l'eſprit de Dieu qui remue les ames fort diverſement, en porte pluſieurs à s'adreſſer immédiatement à Jeſus-Chriſt

D. Quel jugement doit-on porter de ceux qui ſoutienent que la Vierge a encore dans le ciel autorité ſur Jeſus-Chriſt, & qu'elle obtient encore l'effet de ſes prieres par voie de commandement; ce qu'on exprime par ces mots d'une proſe : *Priez au Pere, commandez au Fils ?*

R. On doit répondre que l'intention de ceux qui ſe ſont ſervis de ces paroles, a été apparemment de marquer dans la ſainte Vierge une confiance particuliere auprès de ſon Fils ; mais que c'eſt une imagination qui ne peut ſe ſoutenir, que de dire qu'elle ait dans le ciel une véritable autorité ſur Jeſus-Chriſt.

D. Si Jeſus-Chriſt a été ſoumis à la ſainte Vierge durant ſa vie mortelle, ne peut-il pas encore lui être ſoumis dans le ciel ?

R. C'eſt un faux principe (*a*) & une fauſſe conſéquence tout enſemble : Car ſi Jeſus-Chriſt a été ſoumis à la ſainte Vierge durant ſa vie mortelle,

(a) *Monſieur l'Evêque de Caſtorie. tr.* 3. *ſ.* 67.

ç'a été non par néceſſité d'aucune loi, mais par une humilité volontaire, comme l'enſeignent Eſtius & le Cardinal Tolet ſur ſaint Luc, après ſaint Ambroiſe & ſaint Gregoire de Nyſſe : mais il eſt au moins très-certain qu'elle n'a aucun droit dans le ciel ſur Jeſus-Chriſt, comme tous les peres & toutes les meres n'y en auront aucun ſur leurs enfans, comme les maîtres n'y en auront plus ſur ceux qui ont été leurs eſclaves, ni les Paſteurs ſur les fidéles qui leur auront été ſoumis. Toutes ces ſortes de dépendances finiſſent avec la vie : & dans ce Royaume de charité, la ſeule différence de la charité, ſera le rang & la diverſité des Elûs, & aucun des bienheureux ne ſera au-deſſus d'un autre, qu'à proportion qu'il le ſurpaſſera en charité. Ainſi comme la Vierge eſt bien éloignée d'avoir une charité égale à celle de Jeſus-Chriſt, ſoit comme Dieu, ſoit comme homme, elle lui eſt parfaitement ſoumiſe, & met ſon bonheur dans cette ſoumiſſion.

D. Quelle regle doit-on avoir pour éviter ces maximes exceſſives ?

R. Celle que ſaint Bonaventure preſcrit par ces paroles : Il faut prendre garde

garde à ne pas diminuer la gloire du Fils, ſous prétexte d'étendre l'excellence de la mere, & n'offenſer pas par cet excès une mere qui veut qu'on honore & qu'on éleve ſon Fils plus qu'elle, puiſqu'il eſt le Créateur, & qu'elle n'eſt que la créature.

Il faut ſe ſouvenir que la Vierge n'eſt pas ſeulement pleine de grace, mais auſſi pleine de vérité; qu'elle eſt la plus proche de la ſource de vérité, qu'elle l'aime plus ardemment qu'aucun Ange ni aucun des Saints, & qu'ainſi elle eſt plus éloignée qu'aucun Ange, ni aucun des Saints, de ſe plaire dans la fauſſeté, & de ſe voir honorée par des louanges contraires à la verité.

CHAPITRE IX.

Des marques extérieures de dévotion envers la ſainte Vierge & les Saints. Des Roſaires, Scapulaires, Confréries, &c.

D. PEut-on faire un bon uſage de ces choſes?

R. On n'en peut point douter; car l'homme étant compoſé d'ame & de

corps, & n'étant pas si spirituel qu'il n'ait besoin de joindre l'extérieur à l'intérieur, il peut être averti & excité par ces pratiques extérieures à honorer intérieurement la sainte Vierge & les Saints. Ainsi toutes ces pratiques, comme de porter un certain habit, de réciter certaines prieres, de s'enrôler en de certaines Confréries, & en observer les loix, lorsqu'elles sont animées & vivifiées par l'esprit de charité, sont saintes & peuvent être utiles aux fidéles qui s'y engagent; elles les excitent, elles les avertissent, elles les retiennent. Elles sont comme des protestations pour ceux qui en usent, qu'ils veulent appartenir à la Vierge, & qu'ils implorent sa protection & son secours.

D. Mais si l'usage de ces choses n'est joint à aucune pieté intérieure, qu'en doit-on dire?

R. Si la foi, la science, la prophétie, les aumônes, la parole de Dieu sont inutiles sans la charité & sans la pieté intérieure: on peut dire de même que sans la charité & l'amour de Dieu, toutes ces marques de dévotion envers la Vierge & les Saints sont aussi inutiles.

D. Est-il possible d'abuser de ces cho-

ſes extérieures inſtituées pour honorer la ſainte Vierge ?

R. Ces marques extérieures de pieté envers la ſainte Vierge ne ſont pas plus ſuffiſantes que tout le reſte de l'extérieur de la Religion, que la foi, la ſcience, les aumônes, les cérémonies, les habits des Prêtres & des Religieux, l'Epiſcopat, la vie religieuſe, la Virginité, & la pauvreté. Or on peut abuſer de tout cela, on en peut tirer des ſujets de vanité, & de fauſſe confiance; on s'en ſert même quelquefois de voile pour couvrir ſes déréglemens, & aux autres & à ſoi-même.

D. En quoi conſiſte principalement l'abus que l'on en peut faire ?

R. Dans la confiance fauſſe & téméraire que l'on tireroit de ces marques extérieures, en s'imaginant qu'elles ſont capables de nous procurer ſeules le ſalut par elles mêmes, quoiqu'elles fuſſent vuides de charité.

D. Comment peut-on qualifier cette erreur ?

R. On la peut qualifier, une erreur Judaïque; car le grand défaut des Juifs purement Juifs, étoit d'établir leur confiance dans de purs ſignes, dans la Cir-

concision, dans les ſacrifices, dans la qualité d'enfans d'Abraham, dans le temple, & dans les vertus extérieures, comme dans l'exactitude à payer les dîmes ; & c'eſt ce qui a été ſouvent condanné en eux par les Prophetes, & par Jeſus-Chriſt même. C'eſt le fondement du reproche que leur fait Jeremie, lorſqu'il leur dit (*a*), *qu'ils ne devroient point ſe confier dans des paroles de menſonge, en diſant : c'eſt ici le Temple du Seigneur.*

D. Cet abus ſe trouve-t'il auſſi parmi les Chrétiens ?

R. Il ne s'y trouve que trop ſouvent ; & c'eſt ce que Jeſus-Chriſt marque dans ſon Evangile (*b*) par la parabole des Vierges folles, qui avoient l'extérieur de la Religion, ſans avoir le fonds ; & par ce qu'il dit dans un autre endroit (*c*), *Qu'un jour pluſieurs lui diroient : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophetiſé en votre nom ? n'avons-nous pas fait pluſieurs miracles en votre nom ? n'avons-nous pas chaſſé les démons en votre nom ?* Et quand il leur répondra ; *Je ne*

(*a*) Nolite confidere in verbis mendacii, dicentes : Templum Domini eſt. *Jerem. cap.* 7. 4.

(b) *Matth.* 15. 2. 3. 4. *& ſequent,*

(c) *Matth.* 7. 22. 23.

vous ai jamais connu ; retirez-vous de moi, vous qui vivez dans l'iniquité. Or si l'on peut abuser ainsi du don des miracles, du pouvoir de chasser les diables, & de la prophétie, on peut bien abuser aussi d'une marque extérieure de dévotion envers la sainte Vierge.

Saint Augustin (*a*) marque dans un de ses Sermons, qu'il y avoit plusieurs Chrétiens qui abusoient de la Croix, & que par ce mauvais usage, ils enfermoient plutôt les diables en eux-mêmes, qu'ils ne les en chassoient.

D. Quel est donc l'usage légitime de ces signes extérieurs ?

R. C'est de joindre à l'usage des signes, les vertus & les dispositions signifiées par ces signes ; ensorte que ceux qui portent sur leurs bras, sur leurs reins ou autrement des signes de pureté, d'abnégation, ou d'humilité, ayent dans le cœur l'amour de ces vertus.

D. Que doit-on dire de certaines

(*a*) Multi enim dum ad furtum aut ad adulterium vadunt, si pedem impegerint, signant se & tamen de malo opere non revocant se, nesciunt miseri, quia includunt in se magis dæmones quam excludunt. *Aug. serm. 215. de temp. nunc in appendice 265. Vide Aver. in examine libell. 524. 525. 528. & 529.*

maximes qui se répandent parmi le peuple, qu'en portant un certain habit à l'honneur de la sainte Vierge on est certainement sauvé ?

R. On doit dire que cette opinion est une très-grande erreur.

D. Pourquoi la qualifiez-vous d'erreur ?

R. Parce que c'est une très grande erreur de dire, que depuis quelque tems il y a dans l'Eglise un huitiéme Sacrement beaucoup plus excellent que le Batême & que l'Eucharistie.

D. Mais ceux qui disent qu'on est certainement sauvé en portant cet habit, ne disent pas que ce soit un huitiéme Sacrement ?

R. Ils ne le disent pas en termes formels, parce qu'ils n'oseroient avancer une proposition aussi téméraire & aussi contraire à ce qui a été défini par tous les Conciles ; mais ils le disent en termes équivalens, puisqu'ils disent qu'en portant cet habit il s'ensuit qu'on a toujours la grace de la perséverance : car il s'ensuit que cet habit est un signe de grace, & de la plus grande de toutes les graces, qui est la perséverance finale ; & l'on ne pourroit nier que ce

nouveau Sacrement n'eut des effets infiniment plus excellens que l'Euchariſtie, puiſque l'Euchariſtie ne donne point avec certitude la perſéverance; au lieu que par cette propoſition on prétendroit qu'elle ſeroit infailliblement attachée à cet habit.

D. Mais ces ſignes extérieurs ne peuvent ils pas ſervir aux pécheurs qui n'ont pas encore des vertus intérieures?

R. Ces ſignes leur peuvent ſervir utilement s'ils ont un deſir ſincere d'acquerir les vertus qui doivent y être jointes; car ce deſir eſt un commencement d'amour de Dieu; mais ces ſignes ne ſervent de rien du tout à ceux qui n'ont aucun deſir d'imiter la ſainte Vierge, ni les Saints, ni de ſe convertir à Dieu; & c'eſt une penſée injurieuſe à la ſainte Vierge & aux Saints, de s'imaginer qu'ils ſe puiſſent croire honorés par des ſignes faux & trompeurs, & qui étant vuides de réalité & de verité, ſont par conſéquent pleins de menſonges & d'hypocriſie.

D. Peut-on employer toutes ſortes de ſignes extérieurs d'honneur à l'égard de la ſainte Vierge & des Saints?

R. Non; car il y en a qui ſont reſervés à Dieu.

D. Quelles sont les marques extérieures d'honneur reservées à Dieu ?

R. C'est premierement le Sacrifice, parce que c'est une protestation que nous faisons à Dieu de le reconnoître pour le Créateur de notre être, & comme ayant un domaine souverain sur nous, & c'est aussi ce qui est défini par le Concile de Trente (*a*). Par la même raison (*b*), les Temples & les Autels ne sont consacrés qu'à Dieu ; parce que l'Autel & le Temple sont destinés au Sacrifice.

D. Mais ne voit-on pas tous les jours des Eglises & des Autels dédiés à la sainte Vierge & aux Saints ?

R. Ces Eglises & ces Autels qui portent le nom de la Vierge & des Saints,

(a) *Seß.* 22. *c.* 3.

(*b*) Nec tamen nos eisdem martyribus Templa, sacerdotia sacra & sacrificia constituimus : quoniam non ipsi, sed Deus eorum nobis est Deus ; honoramus sanè memorias eorum tanquam sanctorum hominum Dei, quis autem audivit aliquando Fidelium sacerdotem, ad altare etiam, super sanctum corpus martyris ad Dei honorem cultumque constructum dicere in precibus : offero tibi sacrificium Petre, vel Paule, vel Cypriane, cùm apud eorum memorias offeratur Deo, qui eos & homines & martyres fecit, & sanctis suis angelis cœlesti honore sociavit : quocumque igitur adhibentur Religiosorum obsequia, in martyrum locis ornamenta sunt memoriarum, non sacrata sacrificia mortuorum tanquam deorum. *Aug. lib.* 8. *de Civit. c.* 17.

ne ſont conſacrés ni à la Vierge, ni aux Saints, puiſqu'ils ne ſont point deſtinés pour ſacrifier ni à la Vierge, ni aux Saints : mais ils ſont conſacrés à Dieu en mémoire de la ſainte Vierge & des Saints ; c'eſt-à-dire, qu'on les conſacre à Dieu pour le remercier des graces qu'il a faites à la ſainte Vierge & aux Saints, & pour lui demander la grace de les imiter & de participer à leurs interceſſions. C'eſt auſſi en cette maniere que l'on offre le ſacrifice à l'honneur des Saints : car quoiqu'on ne leur offre pas le ſacrifice, on les honore néanmoins par le ſacrifice qu'on offre à Dieu, en le remerciant des graces qu'il leur a fait, en le priant qu'il nous aſſiſte par l'interceſſion de ſes Saints, & qu'il nous rende imitateurs de leurs vertus.

CHAPITRE X.

Des péchés que l'on peut commettre dans le culte de la Vierge & des Saints.

D. QUel'es ſont les fautes qu'on peut commettre dans le culte de la ſainte Vie ge & des Saints ?

R. Il n'y a pour s'en inſtruire qu'à

ramaſſer tout ce qui a été dit juſqu'ici ; car on péche en s'éloignant des principes qu'on vient d'établir. On peut dire néanmoins en général qu'on peut pécher en cette matiere par excès & par défaut ?

D. Quels ſont les péchés qu'on peut commettre par défaut ?

R. C'eſt de n'honorer & de ne prier pas aſſez les Saints, ſoit par erreur, ſoit par négligence, ſoit par préſomption : Ce n'eſt pas qu'il y ait un commandement exprès de prier les Saints ; puiſque l'Egliſe ſe contente de mettre le culte & l'invocation des Saints entre les choſes utiles, ſans en définir la néceſſité : mais lorſque l'Egliſe pratique ce culte & cette invocation dans ſes prieres publiques, & dans ſon ſacrifice, on eſt obligé en y aſſiſtant de ſe joindre à elle, & de faire ce qu'elle fait.

C'eſt auſſi pécher par défaut contre le culte des Saints, que de ne joindre pas la vérité des ſignes, aux ſignes que l'on pratique : Car c'eſt ſe mocquer en quelque ſorte des Saints, & croire les tromper par une hypocriſie, ainſi qu'il a été expliqué dans le chapitre précedent.

D. Qu'est ce que pécher par excès contre le culte de la Vierge & des Saints ?

R. C'est 1. de leur donner des louanges fausses & préjudiciables à l'honneur de Dieu.

2. De les égaler ou de les préferer à Dieu.

3. D'avoir plus de confiance en eux qu'en Dieu ; comme s'ils avoient plus d'amour & de misericorde pour nous.

4. De s'imaginer qu'ils nous mettent à couvert de la colere de Dieu, encore que nous demeurions dans les crimes, pourvû que nous leur rendions quelque honneur extérieur.

5. De s'imaginer qu'ils nous obtiendront infailliblement l'esprit de pénitence avant la mort, si nous pratiquons en leur honneur certaines dévotions.

6. D'ajouter des cérémonies superstitieuses à l'honneur que nous rendons aux Saints.

D. Y a-t'il de la superstition à préferer certains lieux pour prier les Saints, & à croire obtenir plutôt de Dieu ce qu'on leur demande en un lieu que dans un autre ?

R. Il y auroit de la superstition si l'on

croioit que cet effet arrive à cauſe du lieu ; mais il n'y en a point à croire que Dieu par des raiſons inconnues, maniſèſte ſa puiſſance plutôt en un lieu qu'en un autre, il n'y a point non plus de ſuperſtition à regler ſa dévotion ſur ce que Dieu découvre ſa volonté par des effets.

C'eſt ainſi que ſaint Auguſtin envoya deux Eccleſiaſtiques de ſa famille au tombeau de ſaint Felix, dans l'eſperance que Dieu feroit plutôt connoître en ce lieu qu'en aucun autre, la verité d'une accuſation atroce, que l'un de ſes Eccleſiaſtiques avoit formé contre l'autre.

CHAPITRE XI.

Sur le culte des Images.

D. EST-il permis d'honorer les Images ?

R. Le ſecond Concile général de Nicée, & le Concile de Trente ont autoriſé le culte des Images ; ainſi il n'eſt pas permis de douter, non ſeulement qu'il ne ſoit permis, mais même qu'il ne ſoit utile.

D. Mais n'y a-t'il point d'idolatrie à se mettre à genoux devant une Image ?

R. Si les Calvinistes d'Angleterre peuvent bien sans idolatrie recevoir l'Eucharistie à genoux, quoiqu'ils ne la prennent que pour un signe extérieur, les Catholiques peuvent bien se mettre à genoux devant une Image, sans prétendre l'adorer. Car comme l'on a dit ailleurs les actions extérieures peuvent signifier diverses dispositions intérieures.

D. Mais l'honneur des Images n'est-il pas défendu par ces mots du premier Commandement (*a*) : *Vous ne ferez point d'Image taillée pour l'adorer ?*

R. On répond à cela en deux manieres. La premiere que Dieu ne défend point aux Israëlites les Images ; mais les Idoles : or il y a bien de la difference entre une Image qu'on n'adore point, & les Idoles que les Payens adoroient.

La seconde réponse est, que Dieu avoit à la verité défendu aux Juifs d'avoir des Images, non qu'il y eut rien de mauvais dans les Images en soi ; mais à cause de la pente extraordinaire

(*a*) Non facies tibi sculptile ut adores illud.

que les Juifs environnés d'Idolatres ; avoient à l'idolatrie : ainſi cette défenſe n'eſt pas une défenſe perpetuelle, comme celles qui ſont fondées ſur la loi naturelle, mais une défenſe pour un tems, dont l'obligation a ceſſé au moins par l'Evangile, auſſi bien que celles de toutes les ordonnances cérémoniales de l'ancienne loi.

D. Comment prouveriez-vous que le culte des Images ne ſoit pas naturellement mauvais ?

R. C'eſt qu'il eſt clair que des Images ne ſont que des ſignes, c'eſt-à-dire, de certaines choſes qui impriment dans l'eſprit l'idée d'une autre choſe, outre celles de leur être ; comme le nom d'un homme écrit ou prononcé, outre l'idée du ſon ou des caractères, nous donne encore celle de celui qui porte ce nom. Or bien loin que le culte des ſignes ſoit défendu naturellement, il eſt expreſſément autoriſé par toute l'ancienne loi.

D. Quelle preuve avez-vous que le culte des ſignes ſoit autoriſé par l'ancienne loi ?

R. Jamais choſe n'eut moins beſoin de preuve ; car toute l'ancienne loi con-

ſiſtoit dans le culte des ſignes. Tout ce qui s'y faiſoit étoit figure de Jeſus-Chriſt & de l'état de la loi nouvelle : l'Arche, le Tabernacle, le Temple, les Autels, les Sacrifices, les Vaſes, étoient autant de ſignes ; & l'on ne doit point douter que les Juifs n'euſſent du reſpect pour tous ces ſignes, & qu'il ne leur fût même commandé de les honorer, & l'Arche particulierement. Si donc le culte des ſignes eſt permis & autoriſé, celui des Images qui ne ſont rien que des ſignes ne peut être défendu.

D. Quel culte ou honneur doit-on aux Images ?

R. On ne leur doit point le culte ſouverain qui n'eſt dû qu'à Dieu : car on ſçait bien que l'Image n'a de ſoi-même aucun pouvoir ni aucune vertu, & que bien loin d'être Dieu, ce n'eſt qu'une matiere morte & inanimée.

On ne leur doit point un culte de ſocieté, tel que celui que l'on rend aux Saints ; car les Images n'ayant point d'intelligence, n'entrent point en ſocieté avec nous ; mais on leur rend un reſpect de même nature que celui que l'on rend aux autres ſignes des choſes

ſaintes : comme aux Livres de la ſainte Ecriture , aux Vaiſſeaux ſacrés , &c. c'eſt-à-dire, un culte qui les diſtingue des choſes tout-à-fait profanes , & qui marque ſeulement qu'on honore celui qui eſt repreſenté par l'Image, à cauſe qu'elle nous le repreſente.

D. Quelle eſt l'origine de ce culte ?

R. Il eſt fondé dans la nature : car on aime naturellement ce qui nous repreſente ce que nous aimons, & qui nous en remet l'idée dans l'eſprit, comme chacun aime tout ce qui le fait reſſouvenir de ſes amis, de ſon pere, de ſa mere, &c.

D. Quand on ſe met à genoux devant une Image, eſt-ce à l'Image que l'honneur ſe rapporte ?

R. C'eſt principalement à l'Original : car ce ſont les Saints que nous voulons honorer ; mais de ce que nous choiſiſſons plutôt de les honorer devant leur Image qu'ailleurs , c'eſt une eſpece d'honneur que nous rendons à l'Image.

D. Quelle eſt l'utilité des Images ?

R. De faire ſouvenir des objets qu'elles repreſentent, de ſervir à recueillir l'imagination, & à faire éviter ainſi les diſtractions, d'aider la penſée, & de la

rendre plus vive. Ce ſont les livres des ignorans, qui leur repreſentent les myſteres, & qui ſuppléent en quelque ſorte aux livres à leur égard.

D. Mais ne ſuffiroit-il pas d'avoir des Images pour l'inſtruction, & non pour la vénération ?

R. La vénération au moins intérieure eſt inſéparable de l'uſage des Images pour l'inſtruction : car les Images ne peuvent inſtruire qu'en repreſentant à notre eſprit les objets ſaints, & elles ne les ſçauroient repreſenter à notre eſprit, ſans qu'il lie en quelque ſorte ces Images à ces objets, & qu'il réjailliſſe quelque choſe de l'amour & de la vénération qu'il a pour les objets ſur l'Image même.

D. Que faut-il éviter dans le culte des Images ?

R. Les erreurs, les ſuperſtitions, les excès. Les erreurs ſeroient de croire que les Images ont par elles-mêmes quelque vertu, ce qui eſt condanné par le Concile de Trente. Les ſuperſtitions ſont infinies, & elles conſiſtent toutes à pratiquer à l'égard des Images des cérémonies non approuvées par l'Egliſe, & à attacher quelque effet à

ces cérémonies de fantaisie ; comme ceux qui fouettent certaines Images, & qui les descendent dans des puits, &c. On peut aussi tomber en divers excès, comme quand il paroît qu'on s'attache aux Images sans rapport à l'Original, & que s'éloignant de la coutume de l'Eglise par des inventions nouvelles, on frappe l'esprit de ceux qui en sont spectateurs par une apparence d'idolatrie.

CHAPITRE XII.

De l'obligation de louer Dieu.

D. EST-il commandé formellement de louer Dieu ?

R. Outre que le devoir de louer Dieu est compris avec raison dans le second Commandement, comme faisant partie de la sanctification du nom de Dieu, & de l'honneur qui lui est dû ; Saint Augustin reconnoît un commandement dans les endroits des Pseaumes qui nous exhortent à louer Dieu, comme quand il est dit au Pseaume 134. (*a*) *Louez le*

(*a*) Quid justius? quid dignius ? quid gratius ? etenim si non laudaverint servi Dominum, superbi, ingrati,

Seigneur, vous qui êtes ſes eſclaves. Qu'y a-t'il de plus juſte, dit ce Pere, de plus convenable, & de plus doux ? Car ſi les eſclaves ne louent pas leur Seigneur, ils ſeront ſuperbes, ingrats, irréligieux ; & ce qu'ils gagneront en ne louant pas leur Seigneur, c'eſt qu'ils l'obligeront à leur faire éprouver ſa ſévérité. Un eſclave ingrat qui ne veut pas louer ſon maître, ne ceſſe pas par-là d'être eſclave : vous êtes également eſclaves en le louant & en ne le louant pas ; mais en le louant, vous vous le rendrez favorable ; ſi vous ne le louez pas, vous l'offenſez.

D. Pourquoi Dieu nous a-t'il fait ce commandement ?

R. C'eſt par miſericorde, & parce qu'il nous eſt utile de le louer (*a*) : car les biens de Dieu n'augmentent pas nos louanges, ce ſont les nôtres.

D. Pourquoi eſt-ce notre bien que de louer Dieu ?

irreligioſi erunt. Et quid faciunt non laudando Dominum, niſi ut ſeverum ſentiant Dominum ? neque enim ſervus ingratus ſit Dominum ſuum laudare noluerit, ideò efficit ut ſervus non ſit. Laudes, non laudes ſervus es ; ſed ſi laudes propitiabis ; ſi non laudes, offendes. *Aug. in Pſ.* 134.

(*a*) Non enim laudibus noſtris creſcit, ſed nos. *Aug. in Pſ.* 144.

R. Comme on ſe rend participant de l'injuſtice en la louant, on ſe rend participant auſſi de la juſtice par les louanges qu'on lui donne. On augmente ſes biens en louant celui qui en eſt auteur, on remedie à ſes maux en louant celui qui nous châtie.

D. Le commandement de louer Dieu, eſt-il compris dans celui de l'aimer ?

R. Oui ; car l'amour enferme la complaiſance, & l'approbation de ce qu'on aime, ainſi la louange eſt un effet naturel de l'amour.

D. Comment faut-il louer Dieu ?

R. Il le faut louer en toutes les manieres que nous le pouvons, extérieurement, & intérieurement ſi nous pouvons faire l'un & l'autre, mais au moins intérieurement, parce que nous le pouvons toujours ; car c'eſt louer Dieu, dit ſaint Auguſtin, que de vouloir le louer.

D. Suffit-il de louer Dieu par nos paroles, nos penſées, & par les mouvemens de notre cœur ?

R. Non ; il le faut encore louer par nos actions, c'eſt-à-dire, qu'il faut que nos actions ſoient telles, que ceux qui les voyent ſoient portés à louer Dieu

& à aimer la justice : car comme c'est blasphémer Dieu par ses actions , que d'éloigner les hommes de l'amour de la justice, par les actions qu'ils voyent en nous ; c'est aussi le louer que de porter les hommes à louer Dieu par les bonnes actions qu'ils voyent en nous.

D. N'y a-t'il point de difference entre la vie présente & la vie future, en ce qui regarde l'emploi de louer Dieu ?

R. Il y a cette différence, que la vie future sera un tems de pures louanges ; car toute l'occupation des bienheureux sera de louer Dieu, au lieu que la vie présente doit être mêlée de louanges & de gémissemens.

CHAPITRE XIII.

Quelle est l'étendue du devoir de louer Dieu, & comment on doit le regarder.

D. QUelle idée devons-nous avoir du devoir de louer Dieu ?

R. Il faut être persuadé que nous ne sommes au monde que pour cela : car Dieu n'a fait le monde que pour faire louer sa puissance & sa justice, & il n'a fait le monde nouveau qu'il a racheté

que pour faire louer sa misericorde, *& pour la louange de sa gloire*, comme dit saint Paul *(a)*.

Il faut donc regarder l'emploi de louer Dieu, comme la fin de l'homme & la fin de toute chose. On ne fera autre chose dans l'autre vie que de louer Dieu; *Ils vous loueront dans tous les siécles des siécles*, dit le Prophete Roi (*b*). Nous ne devrions donc aussi faire autre chose en celle-ci; car cette vie doit être regardée comme l'apprentissage de l'autre, & nous n'y avons pas une autre fin que dans l'autre.

D. Que faut-il conclure de-là?

R. Que ceux qui sont au monde sans songer à louer Dieu, possedent vainement leur ame & leur vie, & tout ce qu'ils ont dans ce monde; qu'ils ne satisfont point à la fin de leur être, & de leur régénération; qu'ils sont indignes de tout; qu'ils abusent de tout. Tout est donné pour louer Dieu; rien n'arrive que pour contribuer à sa gloire: qui ne le loue point, abuse de tout, & ne s'en sert pas dans les fins de Dieu.

D. Quelle est l'étendue du devoir de louer Dieu?

(*a*) In laudem gloriæ suæ. *Ephes* 1. 14.
(*b*) In sæcula sæculorum laudabunt te. *Ps*. 83. 5.

R: On doit croire qu'il s'étend à tout & à tout tems : C'eſt pourquoi David dit (*a*) qu'il benira le Seigneur en tout tems. Il le faut louer dans la proſperité & dans l'adverſité ; parce qu'il faut être perſuadé (*b*) que s'il nous donne, c'eſt par miſericorde ; & s'il nous ôte, c'eſt auſſi par miſericorde. Ce devoir de louer Dieu s'étend à tout ; car Dieu eſt louable en tout ce qu'il fait, & Dieu fait tout.

D. Comment faut-il donc pratiquer ce devoir ?

R. On le doit pratiquer, 1°. En prenant tous les jours certains tems reglés pour louer Dieu, & en faiſant de cette pratique une partie de nos prieres ; car c'eſt un défaut que de ne deſtiner ſes prieres qu'à faire des demandes à Dieu. Ce n'eſt pas là le ſeul emploi ni le ſeul devoir des hommes, comme nous avons dit, & même la louange de Dieu eſt la fin de la priere : car on prie Dieu pour le louer, comme on prie pour l'aimer ; c'eſt pourquoi l'Egliſe com-

(*a*) Benedicam Dominum in omni tempore. *Pſ.* 33. 2.

(*b*) Miſericorditer dato cum dat, miſericorditer auferto cum tollit. *Aug. de Civit. Dei. c.* 9.

mence ſon Office par ce Verſet (*a*) : *Seigneur, ouvrez mes lévres, & ma bouche annoncera vos louanges.* Et ſi on étoit bien poſſedé de ce devoir de louer Dieu, on ne ſeroit pas ſi ſtérile dans ſes prieres.

2°. En s'accoutumant à ne s'arrêter ni à ſoi-même, ni aux créatures, mais à remonter à Dieu dans toutes choſes : car ce qui empêche de louer Dieu, c'eſt qu'on s'occupe des créatures, & qu'on ne va pas juſqu'à Dieu : on les regarde comme les dernieres cauſes des biens & des maux, cependant elles n'en ſont que des inſtrumens. On ne les regarde pas comme de ſimples images des beautés inviſibles de Dieu. On arrête ſa vûe ſur les objets que la lumiere de Dieu éclaire, & on ne les tourne point vers la ſource de cette lumiere, & vers le Soleil de juſtice qui illumine toutes choſes.

3°. On pratique le devoir de louer Dieu, en s'accoutumant à faire le long du jour pluſieurs actes de louanges & de bénédictions, en lui demandant

(*a*) Domine labia mea aperies, & os meum annuntiabit laudem tuam.

qu'il

qu'il nous en inſpire le déſir, & qu'il nous en rende dignes.

4°. En demandant à Dieu qu'il nous pénétre le cœur de la juſtice de ce devoir.

5°. En regardant l'occupation de louer Dieu comme un grand bonheur, & la froideur qu'on a de le louer, comme une honteuſe miſere.

D. Comment peut-on louer Dieu continuellement?

R. En l'aimant continuellement: car, comme dit ſaint Auguſtin, vous le louez toujours ſi vous aimez toujours, & vous ceſſez de louer ſi vous ceſſez d'aimer.

D. Pourquoi l'amour eſt-il une louange continuelle?

R. Parce que l'on n'aime que ce que l'on eſtime; ainſi l'amour enferme l'eſtime: or la louange n'eſt autre choſe qu'un témoignage de notre eſtime.

CHAPITRE XIV.

Des péchés qu'on commet contre le devoir de louer Dieu.

D. QUel eſt le péché le plus ordinaire contre le devoir de louer Dieu?

R. C'eſt la négligence qui vient du défaut d'amour, qui fait que nous nous appliquons rarement, foiblement, & froidement à la pratique de ce devoir.

R. Quelles actions ſont oppoſées à ce devoir ?

R. 1. L'eſtime & les louanges trop grandes des créatures & de leur excellence ſans rapport à Dieu, ce qui peut avoir lieu même dans les louanges que l'on donne aux Saints lorſqu'on les loue par un amour qui s'arrête à eux, & ne paſſe point juſqu'à Dieu.

2. La flatterie & la complaiſance humaine pour les grands du monde ; car tout cela tend à leur plaire, par l'idée qu'on leur donne d'eux-mêmes & de notre eſtime pour eux.

3. Attribuer aux créatures ce qui vient de Dieu, & parler d'elles comme étant les cauſes de leur vertu.

4. S'attribuer à ſoi-même les graces de Dieu, & ſe procurer les louanges des hommes : car l'honneur & la gloire n'étant dûes qu'à Dieu ſeul ; vouloir ſe l'attribuer c'eſt commettre une eſpece de larcin à l'égard de Dieu.

5. Scandaliſer le prochain par nos actions, & le porter à concevoir de mauvaiſes opinions de quelques profeſſions où nous ſerions.

6. N'avoir aucun zele pour procurer la gloire de Dieu, & pour le faire louer par ses domestiques, & par ceux qui dépendent de nous ; car le devoir de louer Dieu nous oblige à faire ensorte que tout ce qui dépend de nous contribue à son honneur.

7. Regarder les louanges de Dieu comme une action pénible, préferer à cette occupation sainte mille occasions inutiles ; car cette disposition vient de dégoût & de paresse spirituelle, qui est un peché habituel.

D. Que faut-il faire quand on est dans cette disposition ?

R. Il la faut condanner, il en faut gémir, il se faut séparer des objets, des obstacles, & des attaches qui dégoûtent de Dieu : ainsi c'est encore un peché très-commun d'être dans ce dégoût de louer, & de ne songer point à s'en retirer, & à éviter ce qui la cause.

CHAPITRE XV.

Du devoir de glorifier Dieu.

D. L'Homme est-il obligé de glorifier Dieu ?

R. Comme Dieu a créé l'homme

pour sa gloire, ainsi qu'il est dit dans Isaïe (*a*). L'homme est obligé de tendre à cette fin, & d'y rapporter ses actions, puisque c'est celle de son être; Il n'y a point d'ailleurs de devoir que la justice prescrive plus clairement : car toute gloire appartient à Dieu seul, selon saint Paul (*b*). Ce n'est donc lui rendre que ce qu'on lui doit que de le glorifier en tout, & on ne sçauroit aimer la justice sans aimer à satisfaire à ce devoir; agir autrement, c'est commettre un larcin & une injustice manifeste; c'est pourquoi ce devoir nous est si expressément commandé & marqué par l'Ecriture. *Glorifiez & portez Dieu dans vos cœurs*, dit l'Apôtre saint Paul (*c*), *soit que vous mangiez, soit que vous buviez* (*d*), *faites tout à la gloire de Dieu.*

D. Comment les hommes peuvent-ils glorifier Dieu ?

On glorifie Dieu en reconnoissant sincerement & du fonds du cœur qu'il est l'auteur, la source & la plénitude de tout bien; que toute gloire, tout

(*a*) In gloriam meam creavit eum *Isaï*. 43. 7.

(*b*) Soli Deo honor & gloria. 1. *Timoth*. 1. 17.

(*c*) Glorificate & portate Deum in corpore vestro. 1. *Cor*. 6. 2.

(*d*) Omnia in Dei gloriam facite. 1. *Cor*. 10. 31.

honneur, tout amour, toute grandeur lui appartiennent, & que nulle créature ne s'en peut rien attribuer, mais est obligée de s'en dépouiller par une reconnoissance sincere, avoir ce sentiment de soi & l'imprimer dans les autres, c'est ce qu'on appelle glorifier Dieu. Ainsi c'est glorifier Dieu que d'inspirer aux autres par ses actions l'amour & l'estime de Dieu. C'est glorifier Dieu que de faire qu'il regne sur nous & sur les autres autant qu'il nous est possible: car ce regne de Dieu sur les volontés fait partie de la gloire qui lui est dûe. *Que votre lumiere luise devant les hommes (a), afin que voyant vos bonnes actions ils glorifient votre Pere qui est dans le ciel.*

D. Quelle différence y a-t'il entre louer & glorifier Dieu?

R. Ce sont deux actions peu différentes, car on glorifie Dieu en le louant: on peut dire néanmoins, que louer Dieu c'est reconnoître son excellence, & lui marquer notre estime; glorifier Dieu, c'est reconnoître que son pouvoir infini mérite qu'il regne dans l'est-

(a) Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, & glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est. *Matth.* 5. 16.

prit & dans le cœur de tous les hommes ; qu'ils ſoient tous occupés de lui, c'eſt avouer qu'il eſt la ſource de tous biens, & qu'on lui appartient entierement. Avoir ces ſentimens dans le cœur, & les inſpirer aux autres, c'eſt proprement rendre gloire à Dieu.

D. Comment peut-on manger & boire, & rapporter ces actions à la gloire de Dieu ?

R. En toutes les deux manieres que je viens d'expliquer ; car ces actions ſont rapportées à la gloire de Dieu, quand elles ſont faites pour obéir à Dieu, & afin que ſa volonté regne ſur la nôtre. Elles ſont auſſi faites pour la gloire de Dieu, lorſqu'elles ſont ſi reglées, que ceux qui en ſont témoins en ſont édifiés, & portés par-là à eſtimer la vertu. Elles ſont des plus rapportées à la gloire de Dieu, lorſque nous ne mangeons que pour ſoutenir notre vie, qu'afin d'employer cette même vie pour le ſervice de Dieu, & pour mériter de le louer éternellement.

D. Quelles fautes peut-on commettre contre le devoir de glorifier Dieu ?

R. On en peut commettre une infinité, ſoit par omiſſion, ſoit par commiſſion.

Par omiſſion, en manquant de rap-

porter toutes ses actions à la gloire de Dieu, & en agissant pour d'autres fins basses & indignes. En négligeant les affaires où il s'agit de la gloire de Dieu, & n'y prenant point de part.

Par commission, en s'opposant à l'avancement de la gloire de Dieu, en troublant les entreprises & les établissemens qui y tendent. En préferant ses interêts & sa propre gloire à celle de Dieu; & s'attribuant l'honneur & la gloire de ce que Dieu fait pour nous. En faisant des actions qui deshonorent Dieu, qui avilissent la Religion, & qui rendent la piété odieuse & suspecte.

D. Rapportez quelques exemples plus particuliers?

R. Il y en a une infinité, puisque les péchés ont tous ce défaut de n'être pas rapportés à la gloire de Dieu; & que ce sont des actions qui lui sont directement opposées, néanmoins en voici quelques exemples plus particuliers.

1°. Préferer son interêt à l'honneur de Dieu, en s'opposant au bien que d'autres font, de peur qu'il ne diminue l'éclat qu'on souhaite pour soi-même.

2°. Trahir les interêts de l'Eglise & de la vérité, pour la conservation ou l'aggrandissement de sa fortune, ou de ceux qui nous appartiennent.

3°. Souffrir que Dieu soit deshonoré, de peur de perdre quelque avantage humain & temporel.

4°. Décrier un Prédicateur ou des livres, qui peuvent faire du bien à l'Eglise, par une jalousie humaine; empêcher ses enfans ou d'autres personnes de se donner à Dieu par des interêts humains & temporels.

5°. Donner des Bénéfices & des emplois Ecclésiastiques, par des considerations humaines, en préferant les moins dignes aux plus dignes.

6°. Faire servir les biens de l'Eglise à son faste & à sa grandeur, au lieu de les employer pour le service de Dieu.

D. Toutes les actions d'orgueil sont-elles contraires au devoir de glorifier Dieu?

R. Oui; parce qu'on s'attribue par ces actions ce qui appartient à Dieu; mais il n'y a point d'orgueil plus criminel en ce genre, que celui qui tend à établir sa propre gloire par la diminution de celle de Dieu, par l'obscur-

cissement de la vérité, par le décri de la piété, & par le renversement de la discipline.

FIN.

APPROBATION.

J'Ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, ces *Instructions Théologiques & Morales sur l'Oraison Dominicale, la Salutation Angelique, la sainte Messe, & autres Prieres de l'Eglise*, dont la doctrine m'a paru solide, précise, & également propre à édifier les anciens & les nouveaux Catholiques. Fait à Paris ce 20 Décembre 1705.

Signé, BIGRES.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amés & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut. Notre bien-amé *Charles Robustel* Libraire à Paris, Nous a fait remontrer qu'il a entrepris l'impression des Oeuvres de S. Jean Chrysostome en Grec & en Latin, & tout en Latin, revûes, corrigées & augmentées de plusieurs Pieces de ce Pere qui n'ont jamais été imprimées, par le Pere *Dom Bernard de Montfaucon*, Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur: que cet Ouvrage étant d'une très-grosse

dépense, il nous a fait très-humblement supplier de vouloir bien, pour lui donner le moyen de continuer à imprimer de pareils Ouvrages qui sont très-utiles au public, lui accorder nos Lettres de Privilege pour l'impression & débit desdites Oeuvres de saint Jean-Chrysostome, en Grec & en Latin ; & tout en Latin, comme aussi pour les Livres ci après énoncés, qui ont été ci devant imprimés, & dont les Privileges sont prêts à expirer, ou sont expirés. *A ces causes*, voulant favorablement traiter ledit Robustel & reconnoître son zele, & exciter par son exemple les autres Libraires & Imprimeurs à entreprendre des Editions dont la lecture puisse contribuer à l'avancement des Sciences & au progrès des belles Lettres qui ont toujours fleuri dans notre Royaume, ainsi qu'à soutenir l'Imprimerie & la Librairie, qui a été jusqu'à présent cultivée par nos Sujets avec autant de succès que de réputation : Nous avons permis & permettons par ces Présentes audit Robustel de faire imprimer *Sancti Joannis Chrysostomi Opera omnia græce & latine, studio & opera D. Bernardi de Montfaucon Monachi Benedictini è Congregatione sancti Mauri; Eadem Opera S. Joannis Chrysostomi latine tantùm*; & de réimprimer les ESSAIS DE MORALE par le sieur Nicole avec les Continuations, *Cas de Conscience par le sieur de Sainte-Beuve, Pensées Chrétiennes tirées de l'Ecriture sainte & des SS. Peres; Dictionnaire ou Trésor du P. Gaudin, François, Latin & Grec ; l'Abregé du même ; Virgilius cum interpretatione, Notis & Tabulis Patris Ruæi, ad usum Serenissimi Delphini; Horatius*, Juvenalis, *Martialis cum interpretatione & Notis Patris Juvenici ; Ciceronis Orationes, ejusdem Orationum Analysis à* P. *du Pigne ; La veritable Sagesse, traduite de l'Italien du P. Segnery*; en tel volume, forme, marge, caractere, & autant de fois que bon lui semblera, conjointement ou separement; & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de vingt cinq années consecutives, à compter du jour de la date desdites Présentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi à tous

Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, fair imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Livres ci dessus expliqués, en tout ou en partie, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, traduction en langue françoise ou latine, ou autrement, sans le consentement par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits & autres marchandises qui se trouveront jointes, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hotel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, ou à ceux qui auront droit de lui; & de tous depens, dommages & interets. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression desdits Livres sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & en beaux caractères, conformement aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de les exposer en vente, il en sera mis deux Exemplaires de chacun en notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très cher & feal Chevalier Chancelier de France le sieur *Daguesseau*; le tout à peine de nullité des Présentes, du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ni empêchement. Voulons que la copie desdites Présentes qui sera imprimée au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & feaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, nonobstant Clameur de Haro, Chartres Normandes & Lettres à ce contraires: Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le vingt-deuxiéme jour de Decembre, l'an de grace mil sept

cent dix sept, & de notre regne le troisiéme. Signé par le Roi en son Conseil,

DE SAINT-HILAIRE.

Registré sur le Registre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, pag. 272, conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conseil du 13. Août 1703. A Paris ce 20. Janvier 1718.

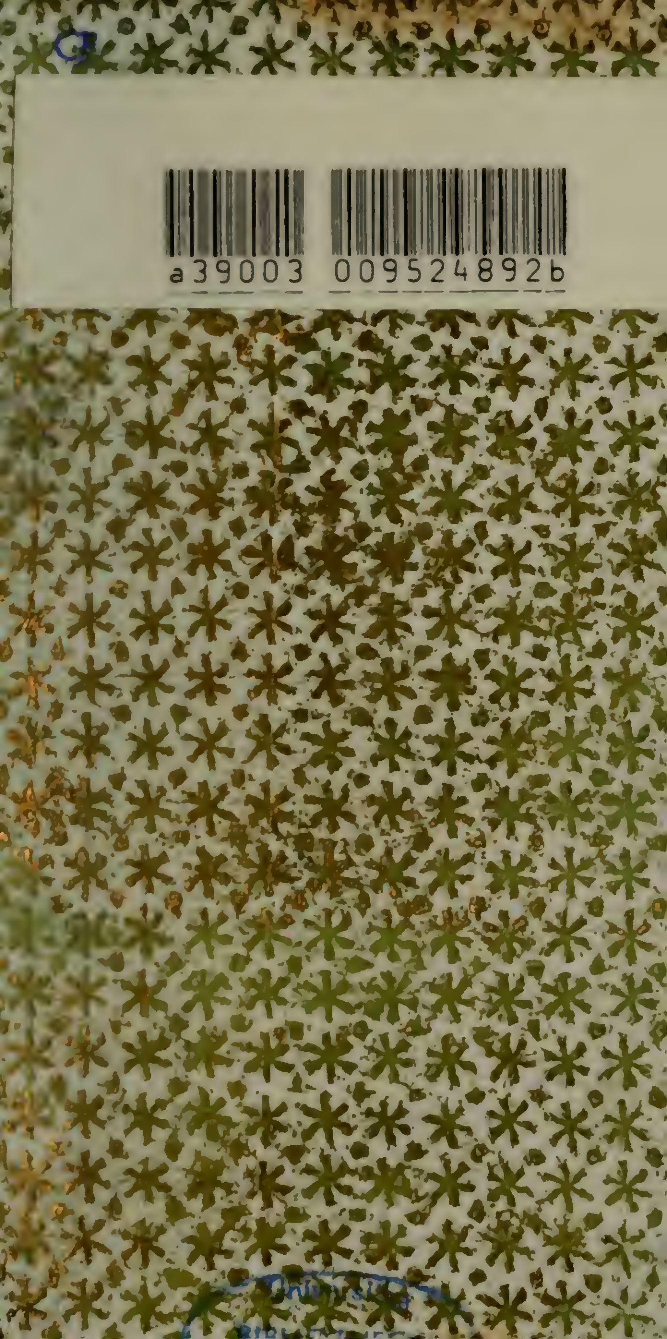
DELAULNE, *Syndic.*

Collationné à l'Original par moi Conseiller-Secretaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances.

Le sieur Charles Robustel a cedé à Messieurs Desprez & Desessartz le Privilege des œuvres de S. Jean Chrysostome, de l'édition du R. P. D. Bernard de Montfaucon, suivant la part & portion desdits Sieurs. Plus a cedé ausdits sieurs le Privilege entier des Livres suivans; savoir, Les essais de Morale par le sieur Nicole, avec les Continuations; Cas de Conscience par le sieur de Sainte-Beuve; Pensées chrétiennes, tirées de l'Ecriture & des saints Peres.

Défunt Sieur Desessartz a cedé au Sieur Desprez son Associé, la part qu'il avoit dans ce Privilege.




a39003 009524892b

